TOME 3/ PROGRAMME DE PROJETS



PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CÈRE

LA STRATÉGIE DE LA LENTEUR, ET SI C'ÉTAIT NOTRE PROJET DE TERRITOIRE ?

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS

L'Hydre

Carladès Communauté de Communes

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

PLANS de PAYSAGE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

Un plan paysage c'est quoi ?
La stratégie de la lenteur, c'est-à-dire ?
Le rôle du programme de projets

10 ***LES LOGIQUES DE PROJET***

14 ***LA RESSOURCERIE***

22 ***LES SITES DE PROJETS***

26 1- Un parc alluvial au cœur du village
36 2-Un versant productif
46 3- Un village accueillant
58 4- Une plaine alluviale résiliente
72 5- Une zone d'activités agricoles
86 6- Une conversion progressive

96 ***ACTIONS !***

98 Diagnostic et analyse détaillés
100 Dessin et détails de l'action
108 Calendrier opérationnel, modalités de mise en œuvre
110 Chiffrage
112 Références

118 ***PRENDRE PART AU PAYSAGE***

120 ***CONCLUSION***

122 ***BIBLIOGRAPHIE***

124 ***ANNEXES***

Le plan de paysage c'est quoi ?

Le paysage est la résultante matérielle des relations tissées entre les êtres vivants et leur lieux de vies.

"Le Plan de Paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.
Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le Plan de Paysage a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné." [1]

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Composés de plusieurs phases de travail, le Plan de Paysage en phase **diagnostic**, rend compte des particularités des paysages de la vallée de la Cère et ce qui les compose, en soulignant ses forces mais aussi ce qui menace ses qualités. Il explicite les différentes dynamiques paysagères de la vallée et appelle à une vision globale du territoire. Il permet d'en identifier les enjeux.

Dans une seconde phase, le Plan de Paysage fixe des **orientations paysagères**, proposant une vision prospective répondant aux enjeux du territoire.

Enfin dans la troisième phase, le **Programme de Projets** décline les orientations paysagères sous forme de **projets situés** où se mettent en œuvre des **actions**. L'ensemble des actions détaillées apporte des réponses opérationnelles aux enjeux et constitue une trame à suivre et un recueil d'outils et méthodes pour les acteurs de l'aménagement et de la gestion du territoire dans les futures décennies.

1. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2016) *Annexe2 -éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*

La stratégie de la lenteur, c'est-à-dire ?

Lenteur (Lat. lentorem) souplesse, flexibilité, viscosité.

LENTEUR ET TERRITOIRE

Selon le texte[2] du géographe Francis Beaucire, "Songer à la vitesse", la question de la vitesse est celle de la manière dont les habitants d'un lieu accèdent à la ressource. **Oser ralentir sur un territoire traduirait alors une attention portée à l'utilisation de cette ressource, à la manière dont celle-ci irrigue les modes de vies.** Elle évoquerait la proximité plus ou moins grande entre la vie d'un territoire et son site. Ceci afin de composer un territoire offrant des conditions d'habiter plus attrayantes pour toutes formes de vies.

LENTEUR EN VALLÉE DE LA CÈRE

Sur cette définition du géographe Francis Beaucire, les acteurs du territoire ont précisé dans le Plan de Paysage leur volonté que les actions qui seront développées invitent **à ralentir, à s'arrêter et à s'installer dans la Vallée de la Cère.**

Afin d'entendre au mieux quels sont les attentes du "Plan de Paysage, et si la stratégie de la lenteur était notre projet de territoire ?" nous rappelons ici, ce qu'il doit être et ce qu'il n'est pas :

- Il est une vision prospective et joyeuse, partagée par les acteurs et habitants, fixant les grandes actions pour les projets de territoire à venir. En cela, il amorce le projet de territoire de la communauté de communes.

- Il n'est pas un plan de mobilité, ni un plan de stratégie touristique , ni l'étude de la RN 122, études lancées en parallèle par la communauté de communes. Pour autant, ces études se rejoignent et le Plan de Paysage peut servir de guide aux actions concernées pour les rendre cohérentes.

2. Beaucire Francis (2006). Songer à la vitesse. *Le dossier de demain de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise n°5.* Université René Descartes Paris-5

Le rôle opérationnel du Programme de Projets

Le Programme de Projets s'ancre sur des sites définis dans le territoire. Ces sites de projet sont le support pour :

- proposer des actions concrètes en lien avec les contraintes techniques et/ou réglementaires
- développer des actions émanant des caractéristiques paysagères du site
- décliner des actions et les faire interagir
- révéler et renforcer les unités paysagères de la vallée de la Cère

Par la multitude de sites et leurs échelles variées de projet, la palette d'actions fournie répond de manière transversale aux Objectifs de Qualité Paysagère. Une palette à partir de laquelle toute personne agissant sur les paysages de la Vallée de la Cère, notamment les élus et services municipaux, peut piocher des idées, s'inspirer, reproduire des méthodes, se servir des outils et des exemples et les appliquer sur d'autres sites, d'autres projets.

Le Programme de Projets permet de porter sur le plan opérationnel les règles du jeu transversales énoncées lors du diagnostic du territoire :

- développer des synergies territoriales
- générer du commun
- être dans la sobriété
- prôner l'adaptabilité.

Le Programme de Projets éprouve des méthodologies de mise en œuvre, que nous appelons les **logiques de projets**. Celles-ci actent des démarches sobres et résilientes, joyeuses et conviviales, pédagogues et formatrices. Elles sont la traduction opérationnelle des règles du jeu.

Pour sa concrétisation, le Programme de Projets s'appuie sur des outils administratifs ou réglementaires, fait appel à des aides financières ou techniques et prévoit la mobilisation des forces humaines présentes et mutualisés ou supplémentaires. L'ensemble de ces outils constituent la **ressourcerie.**

Le Programme de Projets va jusqu'à l'accompagnement à la mise en œuvre d'une action concrète. Ceci a une triple vocation : démontrer la faisabilité des projets et actions proposés, amorcer la dynamique partagée de réalisation et créer un point d'impulsion des logiques de projet à l'échelle du territoire.

"Le programme [de projets] permet de traduire les objectifs du Plan de Paysage en propositions précises aux contours techniques, administratifs, juridiques ou financiers clairs. Ces actions peuvent être d'ampleur très diverse, avec une mise en œuvre rapide ou une mise en œuvre plus complexe nécessitant des montages et financements spécifiques.
Certaines actions peuvent être définies en amont de cette démarche car elles apparaissent comme évidentes, et joueront par ailleurs un rôle d'impulsion permettant de concrétiser le lancement de la démarche d'ensemble et d'initier l'adhésion des acteurs autour de l'intérêt du Plan"[3]

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

3. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2016) *Annexe2 -éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*

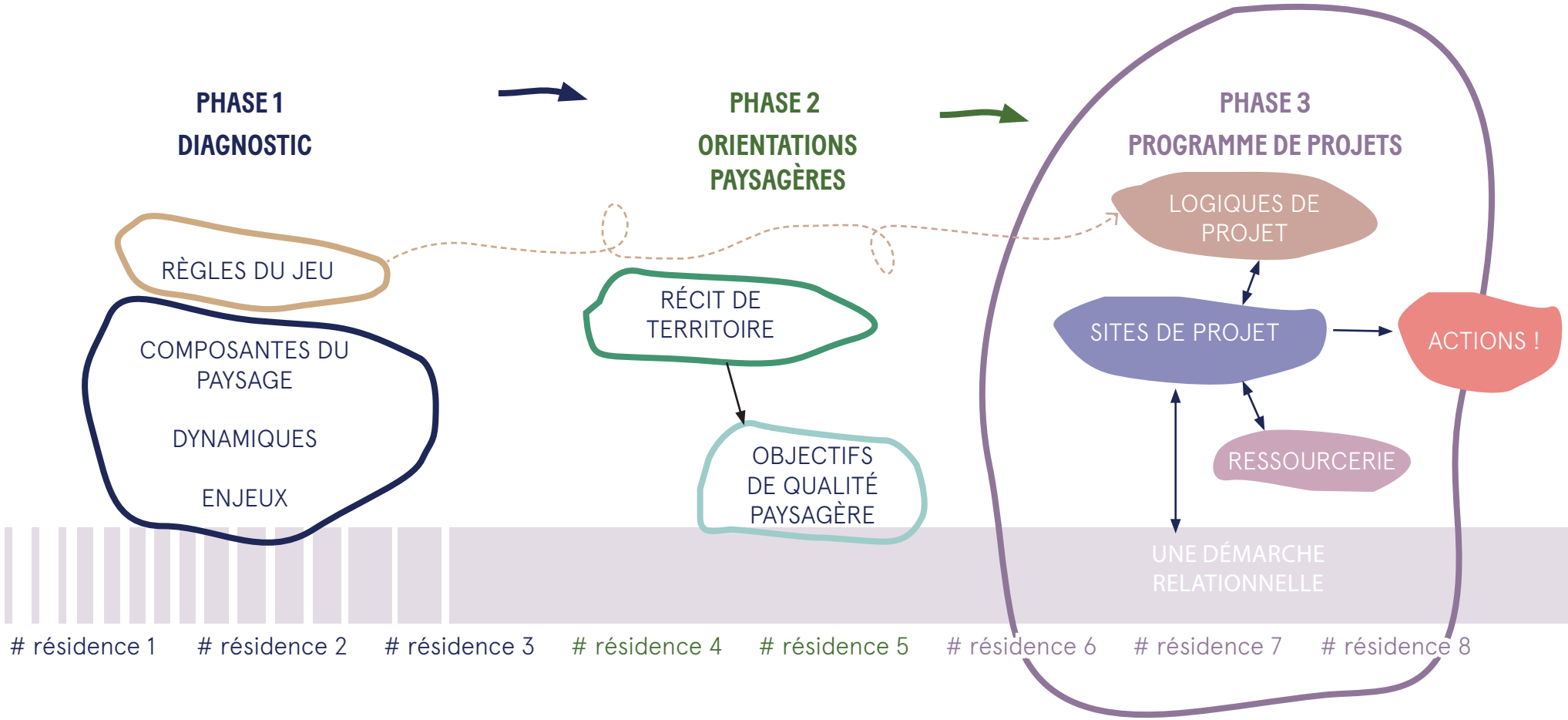

Schéma de la mise en place du Plan de Paysage dans la Vallée de la Cère



On décide de partir de 6 sites dans la vallée pour mettre en application les Objectifs de Qualité Paysagère

COTECH - atelier de travail, *13 mars 2025*

On discute à partir d'un projet sur un premier site de la vallée : Saint-Jacques-des-Blats



COPIL -discussion autour d'une esquisse affichée d'un site de projet, *4 juin 2025*



On présente aux habitants les enjeux et intentions sur chaque site de projet

Stand au marché de Vic-sur-Cère, *6 juin 2025*

On voit les possibles au travers des exemples sur d'autres territoires



COPIL - visualisation du documentaire "Le village qui voulait planter des haies", *4 juin 2025*

On affine les relevés pour chaque site de projet



Visite de site, *juin 2025*

On se rencontre in situ pour entrevoir les modifications du projet à apporter



Visite de site avec les élus de St-Jacques-des Blats, *5 juin 2025*

On présente aux habitants la démarche du Plan de Paysage et on en discute



Stand à la Fête des Tripoux, à Thiézac, *8 juin 2025*

On programme la réalisation de premières actions sur le site 5

COPIL élargi assemblée des maires, *28 octobre 2025*

On interagit sur les propositions de projet sur chaque site entre habitants, élus, techniciens



COTECH élargi, Stand à la Fête des Tripoux, à Thiézac, *17 septembre 2025*

CHANTIER des premières actions, *avril 2026*

On passe à l'action, on met les mains dans la terre !

LES LOGIQUES DE PROJET

Telles des cartes à jouer, les logiques de projet activent, pour les actions mises en œuvre, la capacité de gagner en cohérence dans le projet global et à l'échelle du territoire.

Lorsqu'une action (ou plusieurs) au sein d'un projet est réalisée, l'acteur qui souhaite la déployer doit interroger quelles logiques de projets peuvent-être mobilisées : impacts multiples, visée démonstrative, ricochet, système de troc, chantiers-formation, création de liens sociaux, partenariat avec les collectivités, marchés publics adaptés, documentation et référence.
Plus de logiques de projet sont sollicitées, plus le projet gagnera en cohérence. En ce sens, nous invitons chaque acteur de l'aménagement et de la gestion des paysages de la Vallée de la Cère à se poser les questions suivantes :
Quelles logiques de projet j'engage dans cette action ?
Pourrais-je en engager de nouvelles ? Pour le pouvoir, que dois-je et puis-je modifier dans mon projet ?

Chacune de ces logiques de projet a des effets sur la fabrique du territoire : une vision globale, un encouragement pour les privés, un cercle vertueux, des bénéfices communs, des savoir-faire partagés, une cohésion sociale, une mutualisation des compétences, une économie de moyens, une efficacité éprouvée.

Ces logiques de projets sont mises à l'œuvre dans chacun des 6 sites de projets du plan de paysage de la vallée de la Cère.

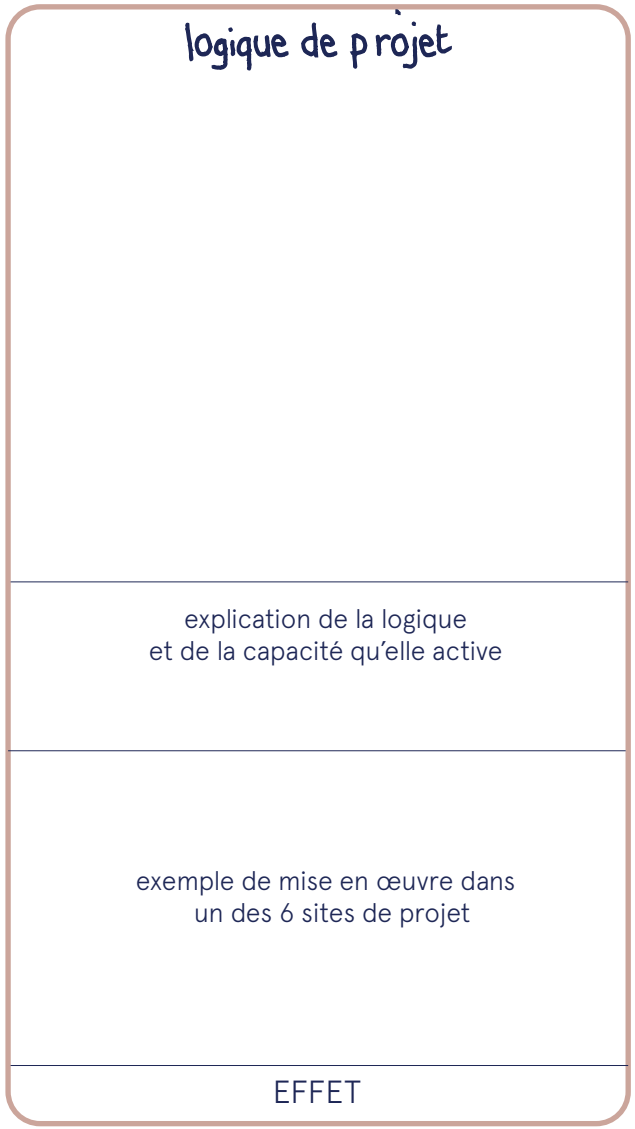

impacts multiples

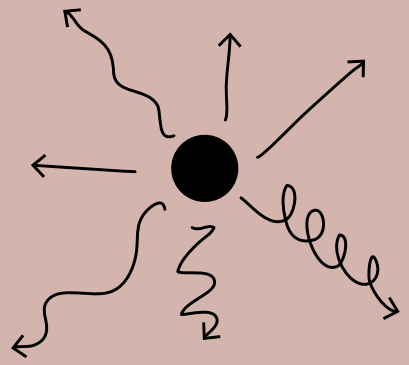

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

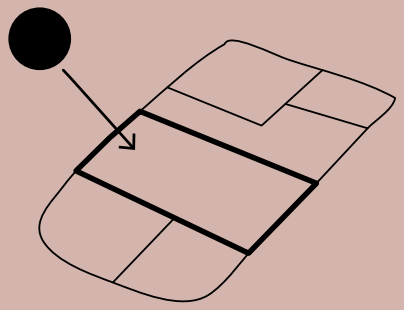

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le reméandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

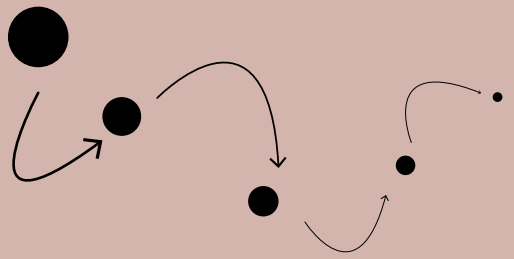

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

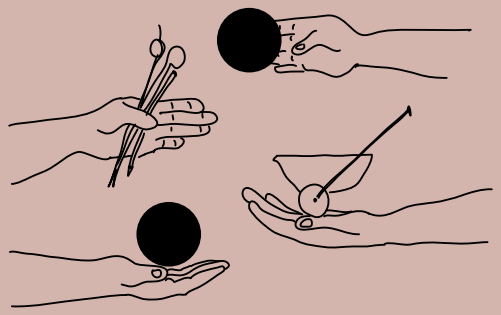

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

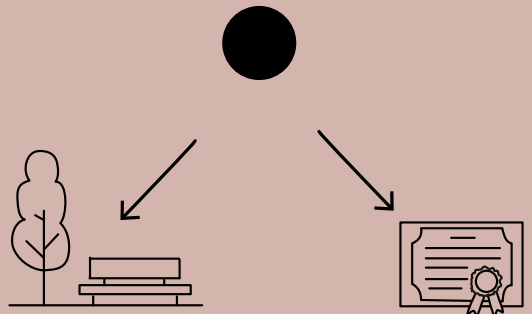

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thiézac sont réalisés avec un murailler professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

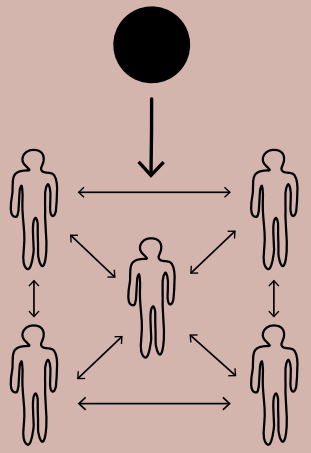

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif.
Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités

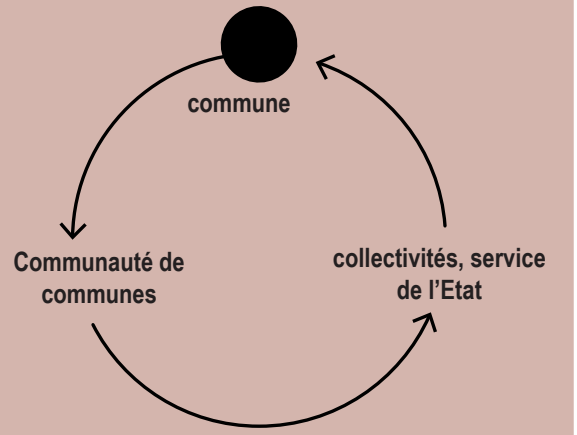

L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le reméandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

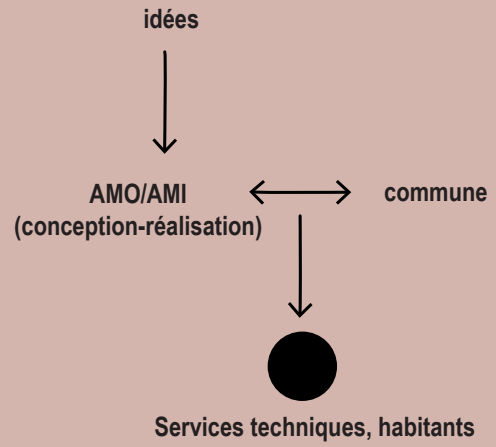

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thiézac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références

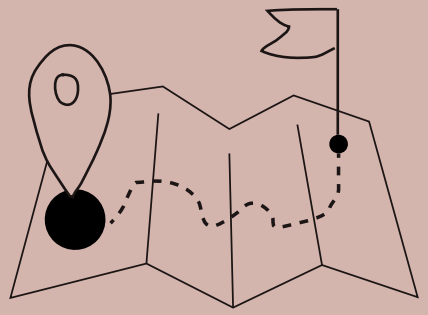

L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

LA RESSOURCERIE DE PROJET

La ressourcerie est une sorte de boîte à outil dans laquelle sont répertoriés les outils à mobiliser pour mener à bien les actions définies dans les 6 sites de projets, selon les logiques de projets. Ces outils relèvent des champs juridique et administratif, des moyens humains existants ou à créer au sein de la communauté de communes, des acteurs et aides financières à solliciter.

La ressourcerie ne présente pas une liste exhaustive des outils déployables mais un panel identifié à un instant donné, correspondant aux actions proposées, en cohérence avec le Plan de Paysage, les règles du jeu qu'il a énoncées et les acteurs rencontrés. D'autres ressources, plus performantes ou adaptées, qui apparaîtront avec les évolutions du territoire et du système juridique et politique, peuvent venir amender cette liste dans le temps. La ressourcerie peut et doit être en constante évolution.

Ces outils sont présentés ci-après afin de constituer un bagage technique utilisable par l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la gestion des paysages de la vallée de la Cère. Beaucoup d'acteurs du territoire usent d'ores et déjà de ces outils de manière récurrente et les connaissent donc très bien. Solliciter l'aide de ces derniers dans la réalisation d'actions fait partie des ressources essentielles à mobiliser.

Afin d'identifier de quelles manières les outils sont déployés, les logos de la ressourcerie apparaissent pour chaque action des 6 sites de projet.

OUTIL JURIDIQUE



PLUi

plan local d'urbanisme intercommunal

Document d'urbanisme stratégique qui fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle de plusieurs communes regroupées au sein d'un établissement public de coopération intercommunale.
Différents outils sont présents dans PLUi, pour que la collectivité récupère du foncier : droit de réserve, droit de préemption.
Différents zonages existent afin de destiner des parcelles à tel ou tel usage (excluant certains autres usages). Des changements de zonage peuvent être effectués.

De nombreux espaces sur le territoire sont soumis à des PPR, les prescriptions imposés par ce document prévalent sur le PLUi.
La révision du PLUi de la communauté de communes sera effectuée en 2027 à partir des élèments du Plan de Paysage qui seront traduits réglementairement et des grands objectifs du SCOT.

OUTIL JURIDIQUE



AFAFE

aménagement foncier agricole, forestier et environnemental

Procédure menée à l'échelle communale ou intercommunale, pilotée par les départements, visant à restructurer le parcellaire agricole, forestier et à prendre en compte les enjeux environnementaux.
Cette restructuration à pour but d'améliorer les conditions d'exploitation, préserver les espaces naturels et favoriser l'aménagement territorial durable.
Pour mettre en place un AFAFE, la commune ou l'intercommunalité initie la démarche avec la définition d'un périmètre à aménager et de thématiques à traiter. Une commission d'aménagement foncier est créée, elle regroupe les partenaires et parties prenantes. Le travail est effectué en concertation, de l'état des lieux au nouveau projet de découpage des parcelles, en prenant en compte de façon transversale les enjeux agricoles, forestiers et environnementaux. La validation se fait par la commission et les élus, puis par approbation officielle.

OUTIL JURIDIQUE



droit de passage

Servitude qui permet au public de traverser un terrain privé ou public via un sentier spécifique destiné.
Il peut être établi par accord entre propriétaires, par usage prolongé ou par décision administrative/judiciaire. Il est soumis à des règles strictes : le bénéficiaire doit respecter l'usage prévu (promenade, randonnée) sans causer de nuisances excessives ni dégrader le terrain.
La servitude de passage peut être établie par convention écrite, acte sous seing privé (simple accord écrit entre parties) ou acte notarié.
Un acte notarié a l'avantage d'être authentique, faisant l'objet d'une publicité foncière et rendant le droit de passage opposable aux tiers (futurs acquéreurs, héritiers, etc.). Il peut faciliter la préservation du droit de passage lors des successions. Sans acte notarié, la collectivité peut rencontrer des difficultés pour faire respecter le droit de passage en cas de changement de propriétaire ou de litige.

OUTIL JURIDIQUE



DUP

déclaration d'utilité publique

Procédure qui reconnaît qu'un projet est d'intérêt général au point de justifier des mesures exceptionnelles comme l'expropriation de terrains privés.

Captages d'eau : La DUP est instruite par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et vise à protéger la ressource en eau potable, notamment en créant des périmètres de protection autour du captage. Dans un périmètre éloigné, peuvent être rédigées des prescriptions pour limiter les risques (ex : bonnes pratiques agricoles, gestion des produits phytosanitaires, limitation des pollutions diffuses). La DUP peut prévoir des servitudes d'utilité publique, incluant des droits de passage nécessaires à l'accès, l'entretien, la surveillance et l'exploitation du captage.
Accès à un ENS : La DUP est un outil pour instituer une servitude de passage nécessaire à l'accès à un Espace Naturel Sensible. Ce droit de passage peut être garanti pour les gestionnaires, agents de l'environnement ou même le public, selon les besoins.

OUTIL DE NÉGOCIATION



échange parcellaire

Acte amiable qui consiste à échanger des parcelles entre différents propriétaires dans un objectif mutuellement avantageux, pour regrouper, rapprocher ou optimiser la structure du foncier. Il peut concerné deux propriétaires ou plus.
Pour mettre en place un échange parcellaire entre un bien public ou sectional et un bien privé, il faut suivre une procédure encadrée par le code rural et le code général des collectivités territoriales. L'échange prend la forme d'un acte authentique signé devant notaire. Si le bien est sectional, la délibération des ayants-droits sera nécessaire.

L'échange parcellaire peut être fait entre une collectivité et un privé afin que la collectivité puisse accéder à une parcelle lui permettant la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général. Il peut également permettre aux agriculteurs de diversifier la nature et la situation de leur foncier et donc de leurs ressources.

OUTIL DE NÉGOCIATION



service rendu aux propriétaires privés

Un service rendu entre une collectivité et un propriétaire privé désigne une prestation ou une mise à disposition par l'une des deux parties qui bénéficie à l'autre, généralement dans le cadre d'un usage, d'un aménagement ou d'une gestion liée au domaine foncier, de la gestion des ressources, etc.
Ce service rendu donne lieu à une forme de contrepartie permettant à chaque partie d'y trouver des intérêts ou bénéfices propres. Il constitue ainsi un outil de négociation pour atteindre des objectifs d'intérêt général nécessitant l'action d'acteurs individuels.

Les services rendus par les collectivités aux acteurs privés doivent concerner des pratiques dont le bénéfice est commun et pour lesquelles la collectivité bénéfice de moyens (techniques ou humains) complémentaires aux moyens de l'acteur privé. Ils ne doivent en aucun cas amener la collectivité à réaliser des actions dans le seul intérêt de l'acteur privé.

OUTIL DE NÉGOCIATION



lobbying et mobilisation

Ensemble des actions menées par des groupes, entreprises, associations ou syndicats dans le but d'influencer directement ou indirectement les décisions prises par les responsables publics, afin de défendre des intérêts particuliers, des valeurs ou une cause spécifique.

A titre d'exemple, pour le maintien de la ligne SNCF et l'abaissement des tarifs, il sera nécessaire de faire appel à des associations de défense du transport public, des usagers, et des syndicats pour amplifier la voix collective, d'utiliser les médias locaux et réseaux sociaux pour maintenir la pression publique et l'attention sur le sujet.

OUTIL ADMINISTRATIF



foncier communal et intercommunal

Terrains et biens immobiliers appartenant à une commune ou à la communauté de communes, pouvant inclure des biens inscrits au domaine privé ou au domaine public.
Le foncier peut représenter une ressource importante pour les finances locales. Il sert de support aux projets d'aménagement, d'activités et autres usages collectifs, au bénéfice des habitants.
Pour une collectivité, posséder du foncier public ou sectional présente plusieurs avantages, notamment en matière agricole, économique et environnementale. Être propriétaire foncier permet à la commune de protéger des espaces contre l'artificialisation, en préservant des surfaces pour l'agriculture, la biodiversité et des espaces naturel. Cela permet aussi à la commune d'avoir un levier d'action dans le développement territorial et d'être démonstrateur sur des projets vertueux.

OUTIL ADMINISTRATIF



diagnostic agricole

Outil d'aide à la décision central pour évaluer la situation agricole, anticiper les évolutions et planifier des actions adaptées, visant la durabilité économique et environnementale des systèmes agricoles sur une exploitation ou un territoire.
Il comporte une analyse approfondie et méthodique de la situation agricole d'un territoire, d'une exploitation ou d'une parcelle afin de mieux comprendre les forces, faiblesses, enjeux et potentialités agricoles. Le diagnostic agricole vise à connaître l'existant (pratiques culturales, qualité des sols, production, ressources humaines et économiques) et à identifier les problématiques actuelles et futures. Il sert à éclairer les décisions pour l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources agricole.

OUTIL ADMINISTRATIF



recensement

Procédure pilotée par une collectivité visant à identifier, localiser et caractériser un élément sur son territoire afin d'en améliorer la gestion ou en vue d'orienter les politiques publiques.

du bâti vacant : Démarche structurée pilotée par la commune, combinant l'analyse de données fiscales et des enquêtes de terrain, souvent aidée par des partenaires fonciers. Ce recensement permet d'identifier précisément les bâtiments vacants et d'élaborer des stratégies adaptées pour leur réhabilitation et/ou leur acquisition et gestion publique.
des chemins ruraux : Procédure officielle pilotée par le maire et le conseil municipal, comprenant une enquête publique et la réalisation d'un inventaire formel, pour protéger et valoriser les chemins ruraux. Cette démarche suspend la prescription acquisitive (l'appropriation des chemins par les riverains après 30 ans d'usage exclusif). Elle vise à protéger les chemins ruraux qui relèvent du domaine privé communal contre leur disparition ou appropriation illégale.

OUTIL ADMINISTRATIF



PIAF

pépinière d'installation agricole et fermière

Structure privée qui a pour vocation de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, en particulier ceux qui souhaitent développer des pratiques agricoles biologiques ou paysannes. La PIAF est mise en place par des collectifs associatifs ou coopératifs spécialisés en installation agricole, souvent en lien avec des partenaires institutionnels locaux. C'est un outil d'accompagnement et d'accueil pour aider les nouveaux agriculteurs à réussir leur installation en leur offrant un environnement propice à l'expérimentation et à la montée en compétences.

MOYENS HUMAINS
existant au sein du territoire



habitants de la vallée

Ils ont un rôle essentiel dans l'aménagement et l'entretien des paysages. Par leur participation à des temps collectifs dans l'espace public, ils s'approprient les aménagements, en comprennent les enjeux, les intérêts et les méthodes. En amont, ils peuvent aussi être sollicités pour que les projets imaginés soient adaptés aux réalités et tiennent compte des usages réels et des attentes habitantes. Ils constituent en effet une ressource précieuse de personnes connaissant très bien, de manière intime, le site d'action.
Cette participation citoyenne crée une dynamique collective, responsabilise les habitants vis-à-vis de l'intérêt général, et renforce le lien social en réunissant différentes générations et catégories sociales autour d'un objectif commun.

MOYENS HUMAINS
existant au sein du territoire



services techniques des 4 communes

Ils apportent un appui fondamental au bon fonctionnement, à l'entretien et au développement des infrastructures et espaces publics. Les équipes techniques sont polyvalentes et adaptent leurs compétences aux besoins locaux, garantissant ainsi une réponse de proximité aux habitants et aux élus, tout en valorisant le patrimoine communal et en améliorant le cadre de vie.
En ce sens, les agents techniques sont des éléments clés dans la vie d'une commune. Leur montée en compétence sur des travaux techniques spécifiques (mur en pierre sèches, plantation, gestion différenciée, etc.) doit être permise par des formations et valorisations.
Les 4 communes de la vallée disposent chacune de leurs outils et de leurs moyens humains. Il est envisagé, sur certains travaux d'aménagement ou de gestion des paysages, une mise en commun des outils et des agents. Cette mutualisation permet d'effectuer des travaux plus conséquents, formateur et valorisant pour les services techniques.

MOYENS HUMAINS
à créer sur le territoire



pépiniériste

Professionnel spécialisé dans la production, la culture et la vente de plantes, il élève des plantes depuis leur germination ou multiplication (par semis, bouturage, greffage, etc.) jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment développées pour être plantées ailleurs.
Il peut s'agir d'un agent de pépinière employé par la communauté de communes, ou de l'installation d'un pépiniériste privé dans le cadre d'un partenariat public-privé (ou marché de partenariat) ce qui implique que le pépiniériste bénéficie de soutien, financement, voire mise à disposition de terrains ou infrastructures par la collectivité, tout en assumant une partie des risques liés à la production et à la gestion.

Le pépiniériste de la vallée de la Cère aura pour mission de proposer différents types de plantes endémiques et adaptées pour les différents milieux de la vallée (ripisylve, haies de bocages, espaces publics, haies privés, verger, etc.), et de mettre en place un circuit cour et local en se fournissant autant que possible sur le territoire (boutures, graines, transplantation, etc).

MOYENS HUMAINS
à créer sur le territoire



maraîcher

Professionnel spécialisé dans la culture des légumes, souvent en plein champ ou sous serre, avec des connaissances en agriculture et horticulture pour planter, entretenir, récolter et vendre des fruits et légumes de saison.
Il peut s'agir d'un maraîcher employé par la communauté de communes, ou de l'installation d'un maraîcher privé dans le cadre d'un partenariat public-privé (ou marché de partenariat) ce qui implique que le maraîcher bénéficie de soutien, financement, voire mise à disposition de terrains ou infrastructures par la collectivité, tout en assumant une partie des risques liés à la production et à la gestion.

Au sein du territoire, la communauté de communes du Cère et Goul en Carladès pourrait envisager que les productions alimentent les cantines de la vallée et que des temps pédagogiques soient organisés sur place.

MOYENS HUMAINS
à créer sur le territoire



chevrier

Berger avec un cheptel de chèvres, chargé de la surveillance, l'alimentation, la santé, la gestion quotidienne, la mise en pâturage du troupeau.
Il peut s'agir d'un chevrier employé par la communauté de communes, ou de l'installation d'un chevrier privé dans le cadre d'un partenariat public-privé (ou marché de partenariat) ce qui implique que le chevrier bénéficie de soutien, financement, voire mise à disposition de terrains ou infrastructures par la collectivité, tout en assumant une partie des risques liés à la production et à la gestion.

Le chevrier de la vallée de la Cère aura pour mission de faire paître son cheptel sur des terrains privés où la composition floristique n'apportent plus de qualité nutritive au cheptel bovin. Ce service sera mis à disposition gratuitement à des agriculteurs afin qu'ils conservent leur prime à l'herbe de la PAC, en échange de services rendus à la collectivité.

MOYENS HUMAINS
à créer sur le territoire



agent gestionnaire du matériel mutualisé

Professionnel chargé d'organiser, gérer et optimiser l'utilisation d'équipements ou matériels partagés entre les communes de la communauté de communes du Cère et Goul en Carladès.
Cette mutualisation vise à renforcer la collaboration entre les communes, à limiter les investissements communaux tout en permettant aux communes d'accéder à davantage de matériel et donc d'autonomie, à réduire l'empreinte écologique.

ACTEURS PARTENAIRES



appuis technique et financier

Services décentralisés de l'Etat, selon compétences : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (CR ARA), Conseil départemental du Cantal (CD 15), Chambre d'Agriculture 15 (CA 15), dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), Communauté de Communes du Cère et Goul en Carladès (CCCGC),
Renaturation cours d'eau : CD 15, GEMAPI, Agence de l'eau
Risque inondation : service de l'Etat, CR ARA, Agence de l'eau, GEMAPI,Cerema, Ademe, Fonds de prévention des risques naturels majeurs, Fonds européens
Plantations et gestion de haies : CD 15, CA 15, Mission Haies Auvergne, Réseau Haies France, Label Haies dans le cadre de la PAC, Agence de l'eau
Installation agricole : CR ARA, CD 15, CA 15, Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), SAFER, Terres de liens, Fonds européens
Intermodalité et lignes sncf : Etat, CR ARA, SNCF, pôle économique de la CCCGC
Acquisition-rénovation bâti vacant : Etablissement Public Foncier, Cantal Habitat, OFS, PROCIVIS, opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), Agence nationale de l'habitat (ANAH), SOLIHA (solidaires pour l'habitat), Cantal Rénov'Energie, CAUE 15, Ademe, DETR, Banque des Territoires, Caisse des Dépôts, Réseau Foncier Solidaire France, Les Compagnons Bâtisseurs.
Tiers-lieu agriculturel : CR ARA, CD 15, CA 15, DETR, fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Fondations privés (Léa Nature, Fondation de France, Ekibio, etc.)
Désimperméabilisation et végétalisation : CD 15, DETR, Parc naturel des volcans d'Auvergne (PNRVA), Cerema, Agence de l'eau, Fonds vert, Contrat biodiversité
Gestion des forêts : ONF, CNPF, Communes Forestières, Fonds Fogefor, Associations syndicale autorisée (ASA), Fonds Stratégique Forêt-Bois
Diversification agricole : CR ARA, CD 15, CA 15, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des fôrets (DRAAF), Parc naturel des volcans d'Auvergne (PNRVA), Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), projet alimentaire territoriale (PAT)

LES SITES DE PROJET

Partir des sites pour définir des actions !
L'opérationnalité du Plan de Paysage prend la forme d'une multitudes d'actions regroupées au sein de 6 sites de projets. La méthode, discutée et confirmée en Comité de Pilotage, part de ce postulat : les Objectifs de Qualités Paysagères sont transversaux et entremêlés, ils doivent être traités dans une vision globale de projet. Des sites de projets émane un ensemble d'actions concrètes et réalisables, en cohérence les unes avec les autres dans une vision globale. Les actions ne répondent jamais que d'un seul objectif et le projet, assemblage d'actions sur un site, répond de la complexité des paysages et de ses problématiques.

Comment ont-été choisis les sites ?
Si chaque portion du territoire de la Vallée de la Cère peut prétendre à des actions d'aménagement ou de gestion des paysages, nous avons déterminer des critères afin de définir les sites de projet du Plan de Paysage :
- qu'ils portent différents enjeux soulevés dans le Plan de Paysage
- que leur situation soit différentes afin de se projeter sur l'ensemble des paysages : plateaux, coteaux, vallée.
- qu'ils soient en mesure d'être réalisés avec du foncier public (biens communaux, de section, ou intercommunaux)
- que les élus en place aient identifié dans le périmètre des problématiques et des besoins, voire des pistes d'actions

Ces différents critères participent à définir le périmètre du site de projet.

Comment faire du projet sur les sites sélectionnés ?
Afin que les projets répondent à la problématique générale posée par ce Plan de Paysage, *comment inciter à ralentir, à s'arrêter, à s'installer et à rester dans la Vallée de la Cère*, un diagnostic détaillé a été fait à l'échelle de chaque site au regard des 6 Objectifs de Qualités Paysagères (une eau vivante pour tous, une vallée dans les bois, des déplacements facilités, une activité économique, une vie locale déployée, une vision partagée du paysage).
Pour chaque site, des cartes de diagnostic situé sont réalisées ainsi qu'une formulation des sous-objectifs qu'aborde le projet. Pour chaque projet, les actions sont détaillées une à une. Leur mise en perspective et en relation est présentée par une axonométrie de site. Le déroulé des actions se fixe dans une échelle de temps : de 2025 à 2045. Chaque site de projet fait appel à la plupart des logiques de projet et les différentes actions explicitées mobilisent les outils de la ressourcerie.

Comment se servir des sites de projet ?
Les sites de projet présentés sous format poster sont affichables dans les 4 mairies concernées et dans la communauté de communes. Par leurs détails techniques, ils servent de guide sur la programmation des actions de gestion et d'aménagement des paysages pour ces prochaines années. Ils peuvent également être discutés en réunion de concertation avec les habitants.

La démarche utilisée pour les 6 sites de projets est transposable sur d'autres sites, dans la vallée de la Cère mais également sur des communes de la Vallée du Goul.

1 action de gestion ou d'aménagement des paysages est envisagé

1 **Déterminer un périmètre élargi de projet afin d'entrevoir des actions en interrelation**

2 **Discuter du site avec les habitants, techniciens, élus, etc.**

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :

- difficultés à mettre en place des projets dans la commune liées au faible personnel, au faible moyen financier et technique
- érosion des berges et faible diversité des milieux aquatique
-absence de boucle piétonne entre les équipements publics de part et d'autre de la Cère par l'interdiction de passage du gérant du camping municipal
- bâtiments vacants le long de la RN122

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants

- créer un parc pour les habitants de Saint-Jacques avec du mobilier
- mettre à disposition une cuisine pour les associations Saint-Jacques
- créer des jardins partagés ou mettre en place des terrains de jardinage collectif
- créer un journal local intercommunal afin de communiquer sur les différents évènements et aménagements
- changer la destination des logements vacants le long de la RN vers du commercial, services, équipements.
- augmenter les taxes sur les maisons secondaires et bloquer les loyers ou le foncier pour les locaux

3 **Lister les enjeux aux quels le projet doit répondre en lien avec les OQP**

ENEJEUX LIÉS AUX OQP

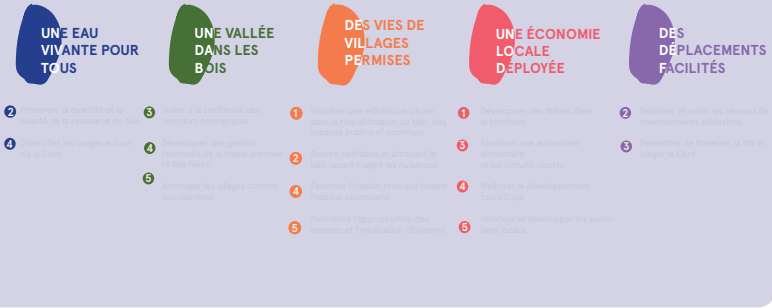

4 **Réaliser un diagnostic situé**

DIAGNOSTIC SITUÉ

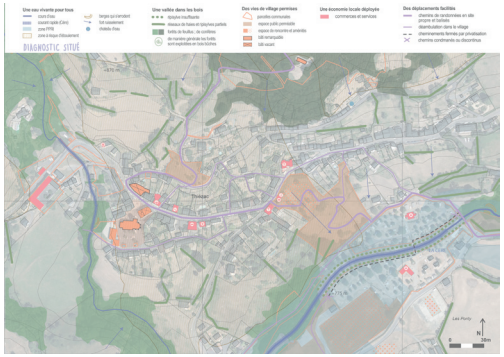

5 **Établir un projet de site**

> lister les actions précises
> utiliser un maximum de cartes logiques de projet
> lister les outils de la ressourcerie à mobiliser
> imaginer les paysages que cela produit
> imaginer le calendrier opérationnel

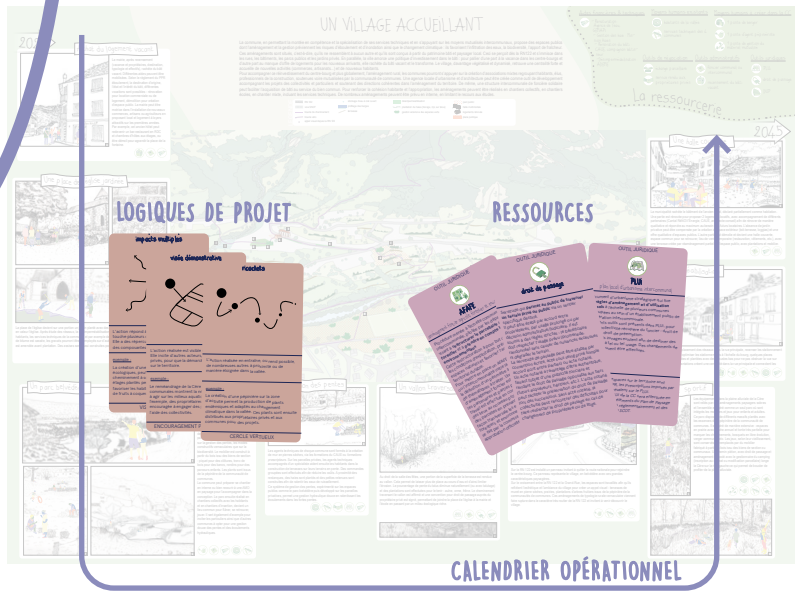

PROJET DE SITE

LES 6 SITES DE PROJET



Site 1 – un parc alluvial au cœur du village, *Saint-Jacques-des-Blats*



Site 2 – un versant productif, *bassin versant de Neyrevèze*



Site 3 – un village acceuillant, *Thiézac*



Site 4 – une plaine alluviale résiliente, *Vic-sur-Cère*



Site 5 – une zone d'activité agricole, *Comblat-le-Château*



Site 6 – une conversion progressive, *plateau du Coyan à la plaine*

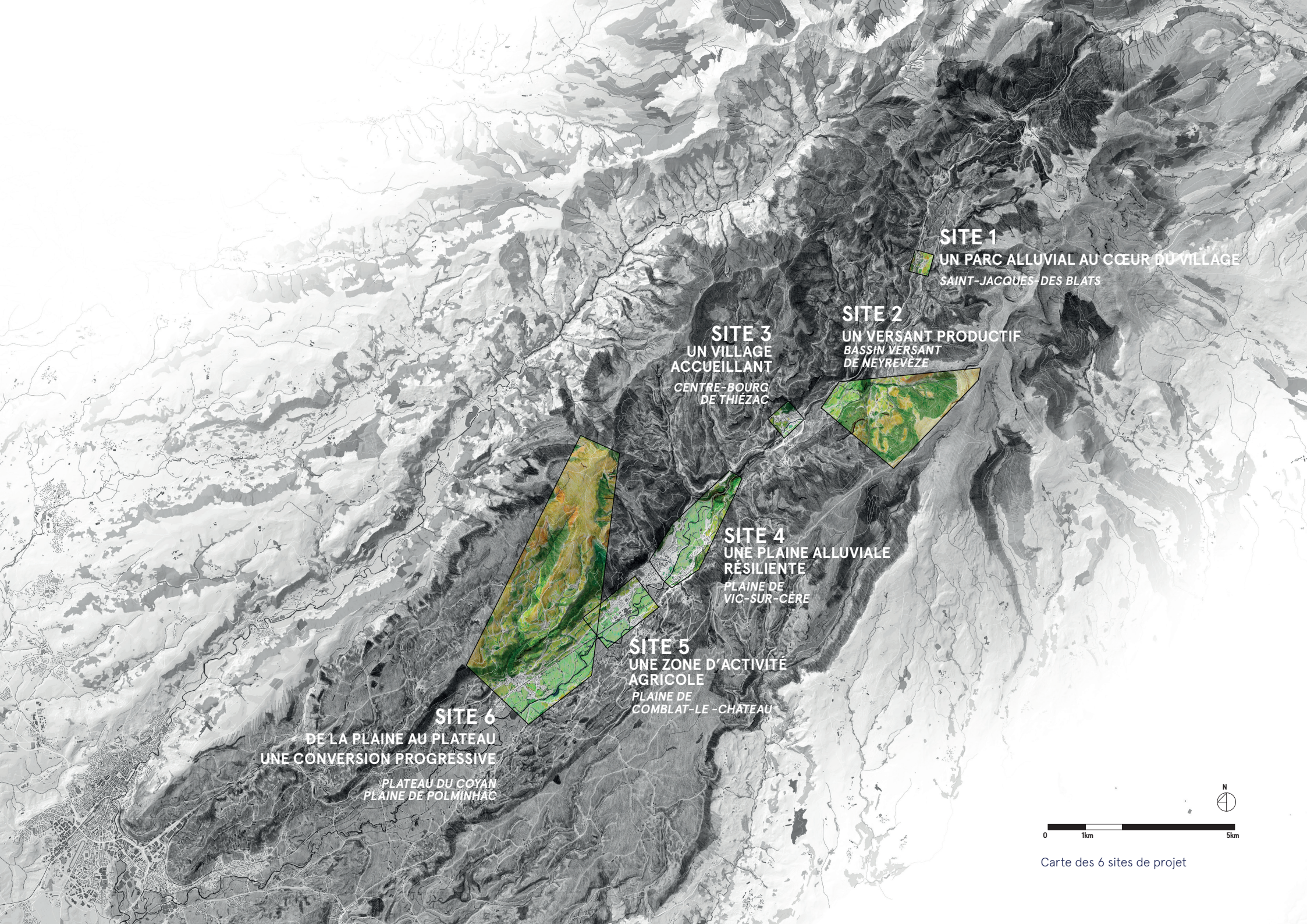

Carte des 6 sites de projet

SITE 1 : UN PARC ALLUVIAL AU CŒUR DU VILLAGE

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :
- difficultés à mettre en place des projets dans la commune liées au faible effectif du personnel, aux faibles moyens financiers et techniques
- érosion des berges et faible diversité des milieux aquatiques
-absence de boucle piétonne entre les équipements publics de part et d'autre de la Cère par l'interdiction de passage du gérant du camping municipal
- bâtiments vacants le long de la RN122

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :
- créer un parc pour les habitants de Saint-Jacques avec du mobilier
- mettre à disposition une cuisine pour les associations de Saint-Jacques
- créer des jardins partagés ou mettre en place des temps de jardinage collectif
- créer un journal local intercommunal afin de communiquer sur les différents évènements et aménagements
- changer la destination des logements vacants le long de la RN vers du commercial, services, équipements.
- augmenter les taxes sur les maisons secondaires et bloquer les loyers ou le foncier pour les locaux
- obliger les habitants à s'investir dans leurs communes en échange de services rendus
- optimiser les dépenses et les recettes sur les biens communaux (bois, bâtis, camping, etc.)

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
4. Diversifier les usages autour de la Cère

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

3. Veiller à la continuité des corridors écologiques
4. Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies
5. Aménager les villages comme des clairières

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

1. Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
2. Rendre habitable et attrayant le bâti vacant malgré les nuisances
4. Favoriser l'habitat principal devant l'habitat secondaire
5. Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

1. Développer des filières dans le territoire
3. Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
4. Maîtriser le développement touristique
5. Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

2. Déployer et relier les réseaux de cheminements pédestres
3. Permettre de traverser la RN et longer la Cère



DIAGNOSTIC SITUÉ

site de projet initial identifié par la commune

site élargi envisagé dans le PP

Une eau vivante pour tous

- cours d'eau
- confluence
- courant rapide (Cère)
- zone PPRI
- talus prononcé
- risques de pollutions

Une vallée dans les bois

- ripisylve insuffisante
- taille à l'épareuse

Une économie locale déployée

- commerces et services
- zones techniques communales (stockage déchets verts, station d'épuration...)

Des vies de village permises

- parcelles communales
- espace public imperméable ouvert
- espace public imperméable ouvert
- espace de rencontre et aménités
- bâti remarquable
- bâti vacant

Des déplacements facilités

- route nationale 122
- chemins de randonnées balisés
- cheminements piétons informels ou sur route

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- belvédère depuis la RN
- belvédère dans le village
- appel visuel depuis la RN 122
- prairies alluviales
- profilage des berges
- reméandrage
- désimperméabilisation
- plantation de haies (bocage, ripisylve, sur talus)
- gestion extensive des espaces verts
- parc public
- espaces mutualisés avec cuisine collective
- logement rénové
- magasin de producteurs, boucherie



UN PARC ALLUVIAL AU CŒUR DU VILLAGE

Saint-Jacques-des-Blats se tourne désormais vers sa rivière, la Cère, entendue par tous comme la structure paysagère et écologique du territoire de la commune. Les aménagements proposés s'inscrivent dans l'ambition générale de créer un parc alluvial pour révéler, amplifier, redonner de la valeur, regarder la Cère. Le parc alluvial s'étend sur des parcelles communales et permet de relier les équipements déjà existants et les futurs. Il propose, dans une sobriété esthétique, des parcours et des haltes pour les adultes et les enfants, pour les habitants et les touristes. S'adressant à tous, il fournit également des habitats pour l'avifaune, les amphibiens, les insectes, les invertébrés d'eau douce, les poissons, etc. La réalisation de ces actions constitue des moments de partage, de pédagogie et de formation lors de chantiers collectifs où des actions précises sont effectuées : plantation, désimperméabilisation, profilage de berge, création de mobiliers. Tant dans sa réalisation que dans sa vie future, le parc alluvial génère du vivre-ensemble dans la commune. La cohésion entre habitants et l'activation des dynamiques villageoises sont aussi permises par la mise à disposition d'un local et d'une cuisine partagée pour les associations. Pour accompagner ce mouvement, la collectivité rachète des bâtis vacants situés sur la RN 122 et les rénove en logement ou magasin de producteurs, ce qui permet de favoriser la reprise de certaines activités, la dynamisation du centre-bourg et d'offrir davantage de service aux habitants et aux automobilistes traversant le village, des raisons de s'arrêter ainsi qu'une réelle image de village. La collectivité s'appuiera sur l'Établissement Public Foncier, sur les foncières solidaires (Réseau Foncier Solidaire France), le bailleur social du Cantal, sur les services d'aides à la rénovation, etc.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

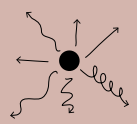

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

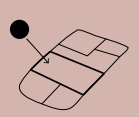

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le remeándrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

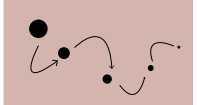

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

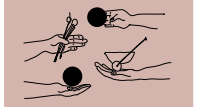

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

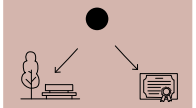

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thiézac sont réalisés avec un muraillier professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

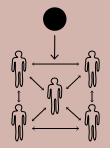

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités



L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le remeándrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

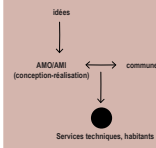

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thiézac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

Boucle piétonne de la Cère







Dans le parc alluvial, les cheminements créés au bord de la Cère permettent de relier les équipements déjà existants de Saint-Jacques-des Blats, sur la rive droite et la rive gauche avec franchissement au niveau du camping. L'usage du pont et le cheminement par le camping sont négociés avec le gérant par une servitude de passage sur la rive gauche. En échange, la commune s'engage à entretenir la ripisylve et les berges de la Cère, limitant ainsi l'érosion du terrain de camping. Au droit du terrain de foot, le chemin offre un point de vue sur le ruisseau de Ferval, affluent de la Cère, et sur le Puy Griou au loin. Par un passage en gestion différenciée, des prairies se développent dans le parc. L'ensemble des cheminements se matérialise par une tonte plus rase dans les prairies.

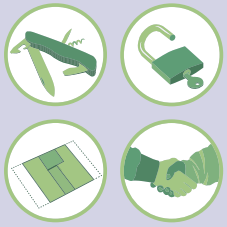

Une diversité de milieux



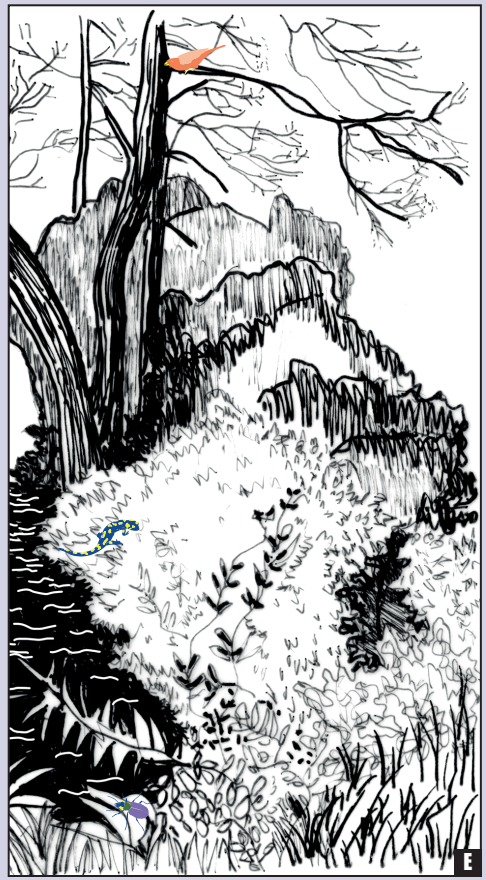

Chaque situation paysagère est mise à profit afin de diversifier la flore du parc alluvial tout en réduisant les risques d'érosion. Sur les fortes pentes entre le village et la plaine sont plantés des arbustes permettant de tenir le sol ; en rupture de pente, le verger existant est prolongé avec de nouvelles essences ; sur la plaine, les pelouses sont conduites en prairie ; près de la Cère, la ripisylve est augmentée avec la plantation de différents étages.
Ces plantations sont réalisées en chantiers collectifs réunissant habitants et services techniques de la vallée avec l'aide techniques et financières de l'Agence de l'eau, la mission Haies Auvergne, la région, les collectivités territoriales. Les plants sont fournis par la pépinière intercommunale. Sur le temps long, les services techniques de la commune sont en charge de la gestion, pour cela ils suivent des formations afin d'aiguiser leur savoir sur les bonnes pratiques du végétal et l'utilisation des matières issues de la taille, de la fauche, etc.

Renaturation des berges de la Cère



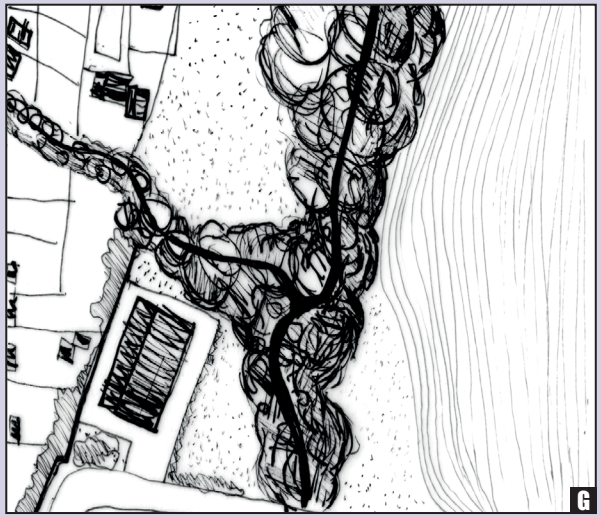

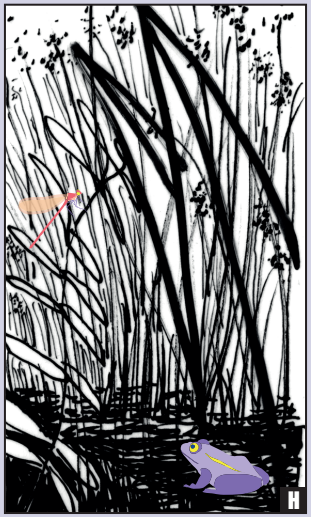

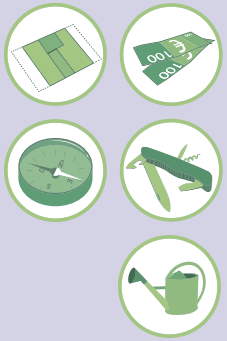

Les berges de la Cère, en amont du pont et sur les parcelles communales sont profilées afin d'autoriser les mouvements de la rivière et de diversifier les milieux aquatiques tout en offrant de l'espace pour la ripisylve. Une portion du parvis des locaux des services techniques est désimperméabilisée et ouverte à tous. Le petit affluent et sa confluence avec la Cère retrouvent une valeur écologique et paysagère par un travail des berges et de plantation. Ce travail est conduit avec le service GEMAPI et est sujet à de nombreux financements.

Mobiliers et aménités











Différents aménagements sobres et rustiques sont proposés afin d'offrir des haltes pour les habitants : une halte contemplative depuis la route sous la place de l'église, des haltes ludiques dans le parc, des haltes immersives auprès de la Cère. Pour cela différents mobiliers sont installés : belvédère, bancs, tables, parcours pour les enfants, etc. Tant que possible le mobilier est fabriqué à partir du bois issu de la gestion des biens de section ou communaux. Il est transformé in situ, par les services techniques et des professionnels, à l'aide des outils mutualisés par la communauté de communes : écorçage du bois, tronçonnage, assemblage.
Désormais situé au sein d'un grand parc, le local des services techniques est reconfiguré pour accueillir un local et une cuisine partagée pour les associations de Saint-Jacques souhaitant organiser des pique-nique, des festivités. L'ensemble de ces aménagements est réalisé avec des ressources locales dans une esthétique située et vernaculaire.

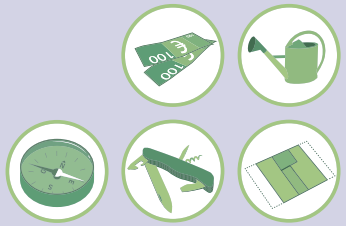

Rénovation de bâti vacant

2045

La mairie et la communauté de communes, après avoir établi un recensement du bâti vacant, initient un programme de rénovation et transformation dans le centre-bourg et de part et d'autre de la RN122. Elles rachètent du bâti ancien et se mettent en relation avec l'Établissement Public Foncier pouvant se porter acquéreur, avec les bailleurs sociaux régionaux, à qui elles pourront ensuite mettre le bâtiment à disposition, avec la caisse des dépôts susceptible de financer. Une foncière solidaire (réseau Foncier Solidaire France) achète un immeuble vacant.
Ces différents bâtiments sont rénovés par des artisans locaux ou en chantier d'insertion et deviennent des logements (location ou revente), des commerces et des espaces communs, destination choisie en cohérence avec l'offre à l'échelle de la vallée. Les nouveaux logements sont isolés phoniquement et thermiquement, rendus plus fonctionnels et offrent des espaces extérieurs bien orientés et protégés de la route. Les commerces et équipements sont mis aux normes. La végétation, utilisée comme masque, atténue le bruit. Aussi, la ville s'appuie sur la loi Echaniz et met en place une politique de taxation des résidences secondaires et des logements vacants et bloque la construction de résidences secondaires dans une volonté de limiter l'étalement urbain et favoriser la disponibilité de logements principaux.







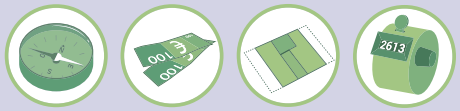

SITE 2 : UN VERSANT PRODUCTIF

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :
- risque d'inondation et d'éboulement
- diminution du nombre d'agriculteurs et augmentation de la taille des fermes
- difficulté d'accès et d'outils pour cultiver les forêts
- pollution par l'épandage de lisiers sur la neige sur les plateaux l'hiver
- élevage de veaux qui partent en Italie : peu de retombées économiques dans la vallée (manque de nourriture et l'hiver, étable trop petite)
-retrouver des vues sur le chaos de Casteltinet

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :
- créer des zones humides et des haies sur les parcelles agricoles en faisant des échanges de services
- créer des zones humides dans les biens sectionaux/communaux et expérimenter des réserves d'eau
-mettre à disposition des outils pour récolter le bois et développer une filière bois
- récupérer le foncier des anciens chemins communaux
- diversifier les forêts communales ou sectionales
- diminuer la quantité de lisier épandue : races rustiques, récolteur de lisier, diminution des cheptels
- garder les veaux dans la vallée : races rustiques qui supportent les hivers froids, agrandissement des étables, diminuer les cheptel de veau avec une diversification agricole
-développer une filière veau dans le Cantal : production, transformation, distribution

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

- 2 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
- 3 Diversifier les zones humides
- 5 Mettre en place une hydraulique douce

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

- 1 Maintenir et renforcer la dynamique de boisement
- 2 Diversifier les usages des boisements
- 3 Veiller à la continuité des corridors écologiques
- 4 Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

- 1 Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
- 5 Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

- 1 Développer des filières dans le territoire
- 2 Diversifier les modèles agricoles
- 3 Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
- 4 Maîtriser le développement touristique
- 5 Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

- 2 Déployer et relier les réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
- 3 Permettre de traverser la RN et longer la Cère

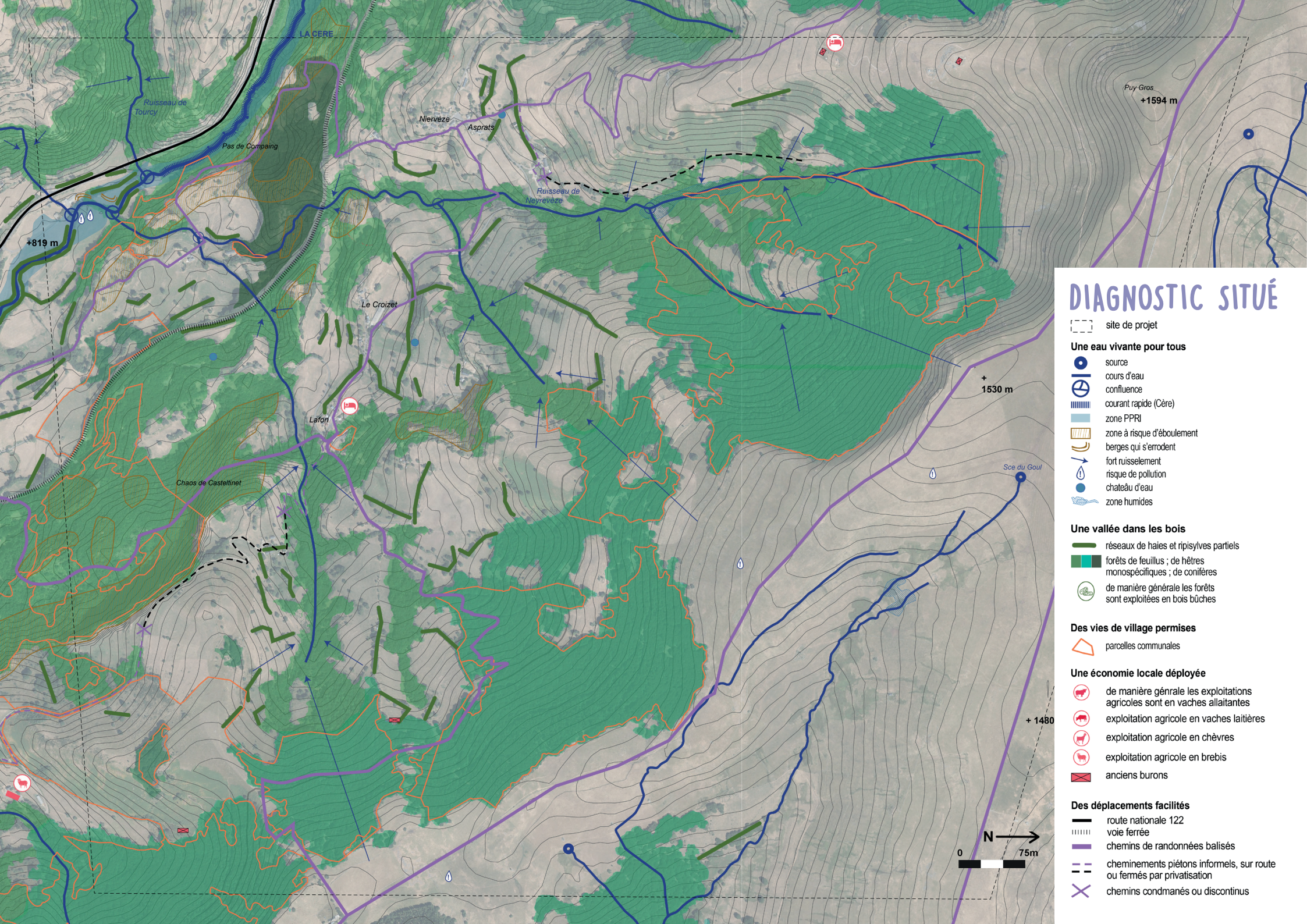

DIAGNOSTIC SITUÉ

site de projet

Une eau vivante pour tous

- source
- cours d'eau
- confluence
- courant rapide (Cère)
- zone PPRI
- zone à risque d'éboulement
- berges qui s'errodent
- fort ruisselement
- risque de pollution
- chateâu d'eau
- zone humides

Une vallée dans les bois

- réseaux de haies et ripisylves partiels
- forêts de feuillus ; de hêtres monospécifiques ; de conifères
- de manière générale les forêts sont exploitées en bois bûches

Des vies de village permises

- parcelles communales

Une économie locale déployée

- de manière génrale les exploitations agricoles sont en vaches allaitantes
- exploitation agricole en vaches laitières
- exploitation agricole en chèvres
- exploitation agricole en brebis
- anciens burons

Des déplacements facilités

- route nationale 122
- voie ferrée
- chemins de randonnées balisés
- cheminements piétons informels, sur route ou fermés par privatisation
- chemins condmanés ou discontinus

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- buron : refuge
- ZH dans les forêts
- ZH dans les champs
- stockage d'eau à ciel ouvert
- diversification des bois en priorité
- diversification des bois à terme
- plantation de haies (bocage, ripisylve, sur talus)
- diversification agricole : céréales
- diversification agricole : brebis
- diversification agricole : récolte dans les haies
- diversification agricole : récolte myrtille, gentiane
- ferme laitière: brebis
- buron : séchoir

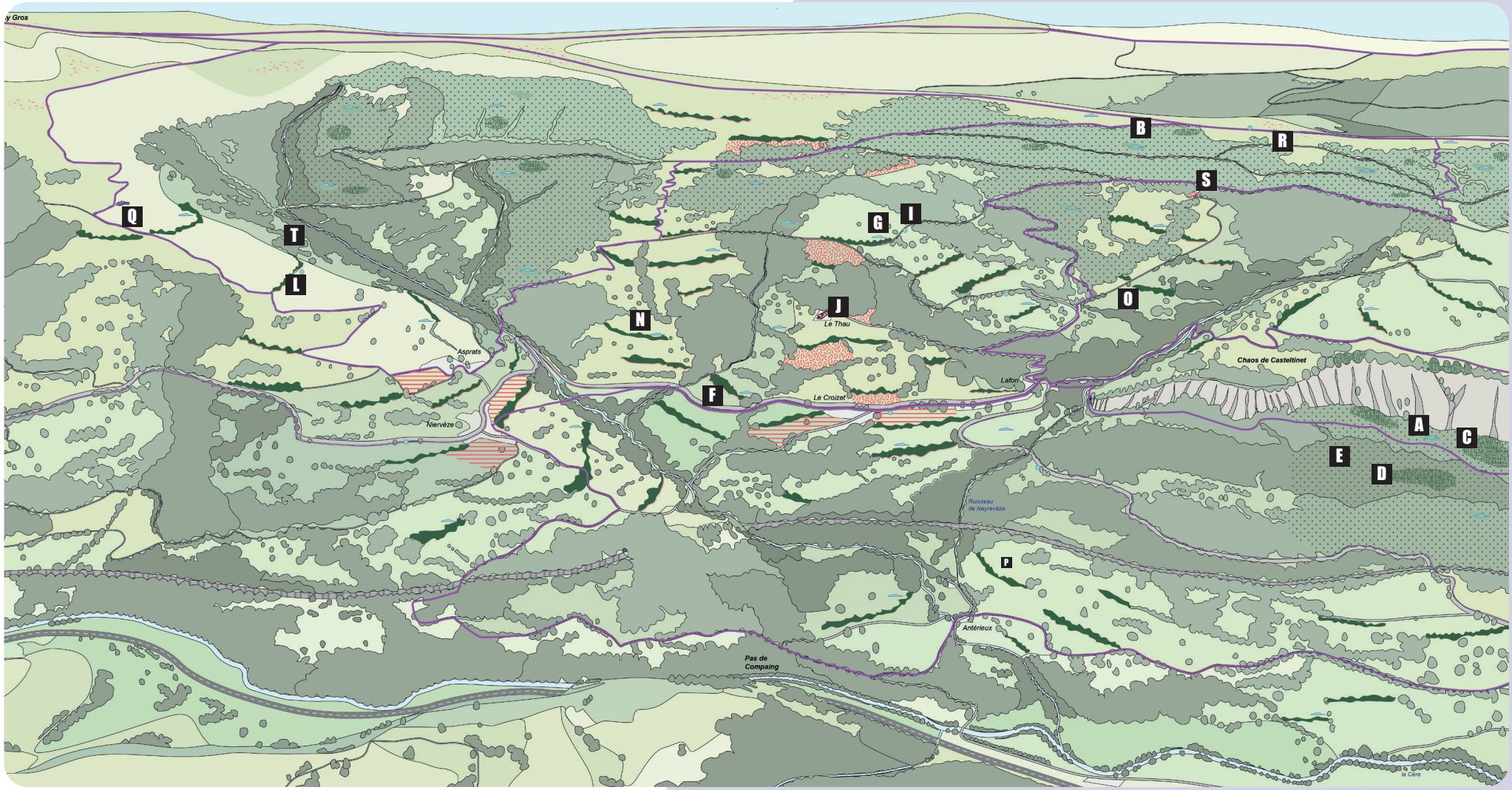

UN VERSANT PRODUCTIF

Le bassin versant de Neyrevèze recueille l'eau depuis les plateaux aux confins de la vallée. Pour maîtriser sa qualité et son infiltration un panel d'actions est engagé, en priorité dans les terrains communaux et les biens de section : création de zones humides, plantation de haies, petit stockage d'eau à ciel ouvert. Cette gestion hydraulique douce vise à limiter les risques d'inondation et d'érosion tout en préservant la qualité des sols et la biodiversité. Ces actions d'aménagements sont sobres en énergie employée et en coûts financiers (tronc de bois issus des forêts communales ou sectionales, plants issus de la pépinière intercommunale), elles s'appuient sur des synergies territoriales existantes ou à développer. Le plus grand enjeu de mise en œuvre tient dans la négociation avec les propriétaires privés afin qu'ils passent eux aussi à l'action : un échange de service est opéré entre la collectivité et les privés.
Sur les forêts communales sont expérimentées des gestions en futaie irrégulière, créant temporairement des percées. Celles-ci sont localisées à proximité des éperons rocheux afin de révéler par intermittence la richesse géologique du territoire (notamment le Chaos de Casteltinet). En parallèle, est mené un travail agricole global afin de créer une vrai filière bovine sur le territoire (production-transformation-vente) et d'en déployer de nouvelles. Par cette diversification, chaque portion de terre, selon chaque situation dans la vallée, retrouve une valeur économique tout en respectant ses particularités écologiques et paysagères, dans ce sens sont prônées les pratiques agro-écologiques. La traversée piétonne de ces paysages permet à la fois une découverte de ces pratiques et une immersion dans le massif cantalien.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

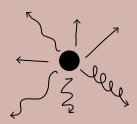

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

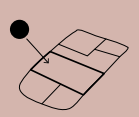

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le remeandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

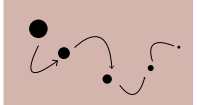

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

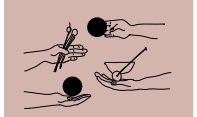

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

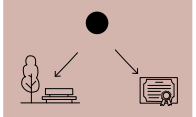

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thiézac sont réalisés avec un muraillier professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

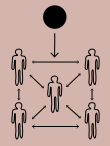

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités

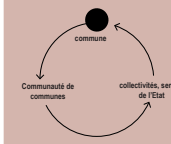

L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le remeandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés



Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thiézac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

ZH dans les forêts





Dans les forêts sectionales ou communales de feuillus mixtes ou en hêtraies, des zones humides sont créées dans les pentes en abattant certains sujets et en disposant les troncs pour retenir l'eau et/ou en nivelant légèrement. Les collectivités s'appuieront sur l'aide technique de l'ONF, les zones d'abattages et de création de retenues sont choisies en fonction de la pente et en fonction des éléments qu'ils vont révéler, notamment les éperons rocheux du chaos de Casteltinet. Ces zones humides permettent avec le temps le développement d'une biodiversité particulière.



Diversification des forêts

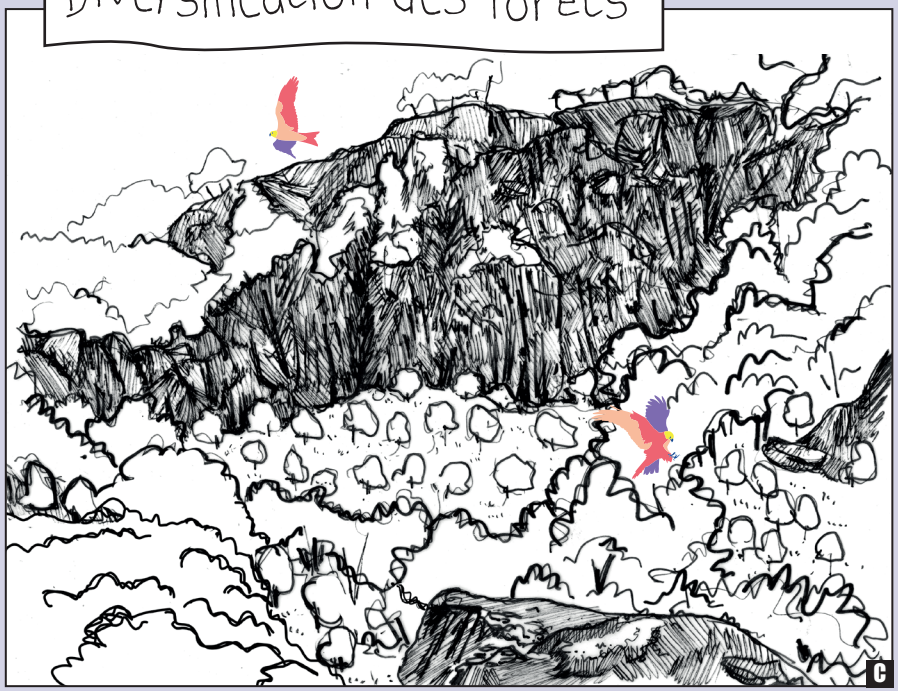





Dans les forêts sectionales ou communales, selon les besoins et évolutions des boisements, les peuplements sont éclaircis afin de planter et tester d'autres essences végétales adaptées aux enjeux climatiques. Une partie des coupes est réalisée à proximité d'éléments remarquables pour créer des vues temporaires, le temps de la reprise du végétal. Ces éclaircies peuvent en même temps permettre la création de zones humides. La mise en place d'outils mutualisés par l'intercommunalité permet aux habitants de reprendre la gestion des forêts sectionales. Ces biens communs servant d'exemple, des propriétaires privés passent également en futaie irrégulière et diversifiée, se faisant si besoin accompagnés par le CPRF.



Plantation de haies et ZH sur des parcelles privés



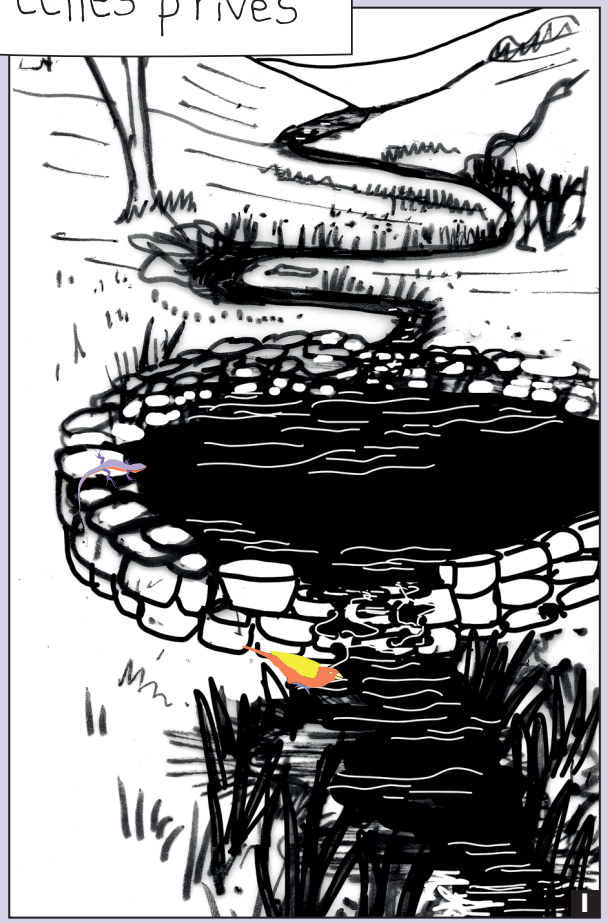



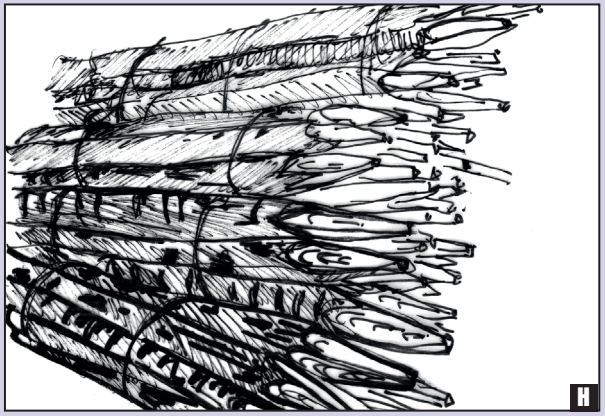

Pour favoriser l'infiltration des eaux, deux actions, ayant toutes deux des bénéfices sur la biodiversité et la production agricole, peuvent être simultanément mises en place : la plantation de haies, notamment dans les pentes, et la création de zones humides. Ces deux actions doivent être réalisées sur des terrains privés. Pour cela, la communauté de communes met à disposition plusieurs services afin d'aider les agriculteurs et propriétaires privés à agir pour le commun : aides techniques (identification et demandes de subventions, mise en lien avec d'autres services de l'Etat et associations locales, orientation vers des formations), aides matérielles (outils, piquets de bois, plants), aides humaines (chantiers collectifs de plantation, accompagnement par les services techniques, aide à la création d'une association d'agriculteurs pour mise en commun).



Valorisation filière viande

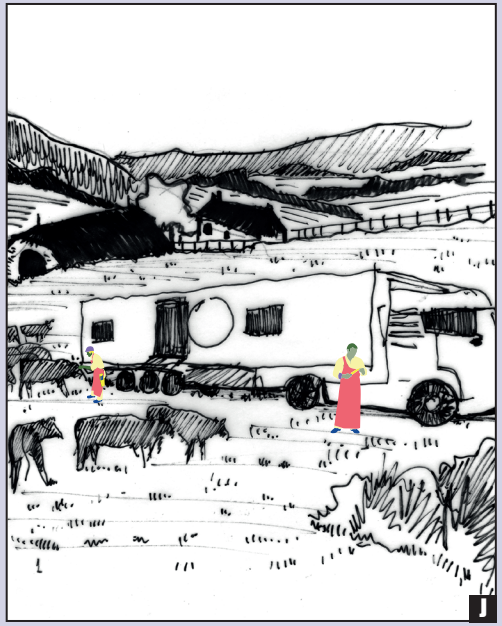
J

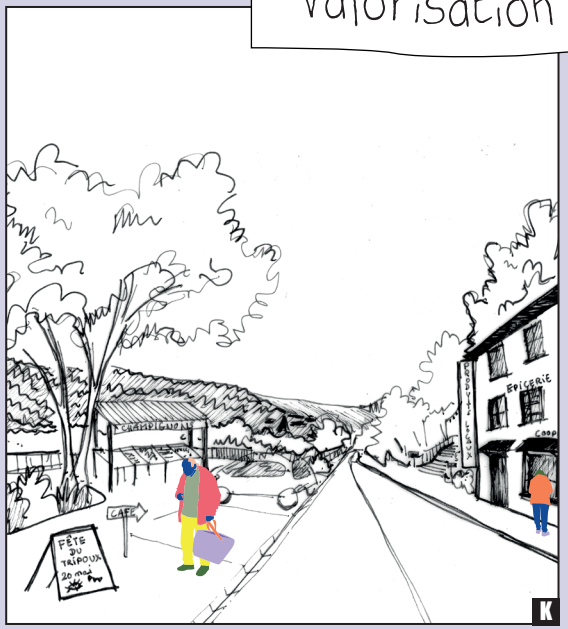

K

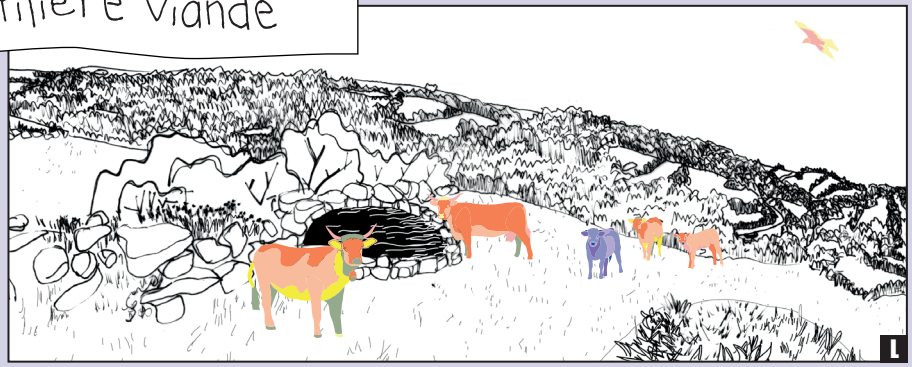
L

La communauté de communes, rachète et rénove le bâtiment vacant à l'entrée de Saint-Jacques-des Blats dans le but de créer une coopérative de produits locaux. Elle le met à disposition à des agriculteurs qui ouvrent à tour de rôle le magasin et y vendent les produits issus de leurs exploitations. Parallèlement, la communauté de communes aide à l'installation d'un abattoir mobile. Ces deux actions permettent de développer un circuit court et local et ainsi de se passer des intermédiaires et d'augmenter la valorisation financière. Les éleveurs de veaux peuvent alors se permettre de diminuer leur cheptel. Ils ont désormais assez de foin pour l'hiver et n'envoient plus les bêtes sur la plaine du Pau. Les races de vache rustiques comme les salers, aubracs, gascognes sont favorisées car elles supportent le froid et peuvent pâturer une grande partie de l'année, permettant aux agriculteurs de limiter l'importation de céréales et l'épandage de lisier près des sources d'eau potable.

Un plan de pâturage est mis en place afin d'avoir un chargement idéal sur les prairies adaptées. Des échanges de parcelles peuvent avoir lieu entre agriculteurs, ou entre agriculteur et collectivité, afin que chacun aient une variétés de prairies du plateau au fond de la vallée, avec des altitudes et des pourcentages de pentes différenciées. Ce travail nécessite de mener un plan d'action avec les agriculteurs de la vallée de la Cère pour définir les besoins et les possibles en lien avec la Chambre d'Agriculture du Cantal qui peut soutenir financièrement la démarche et l'expérimentation.

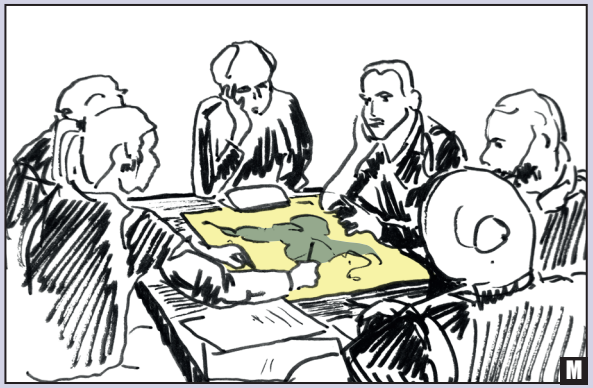
M


N

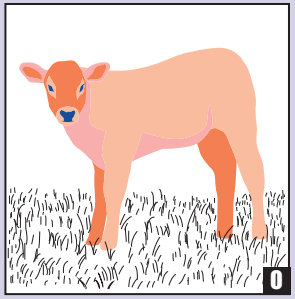
O

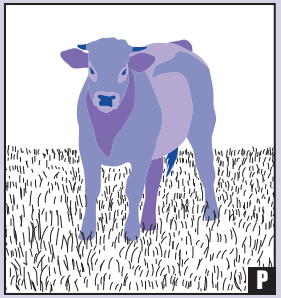
P



Diversification agricole

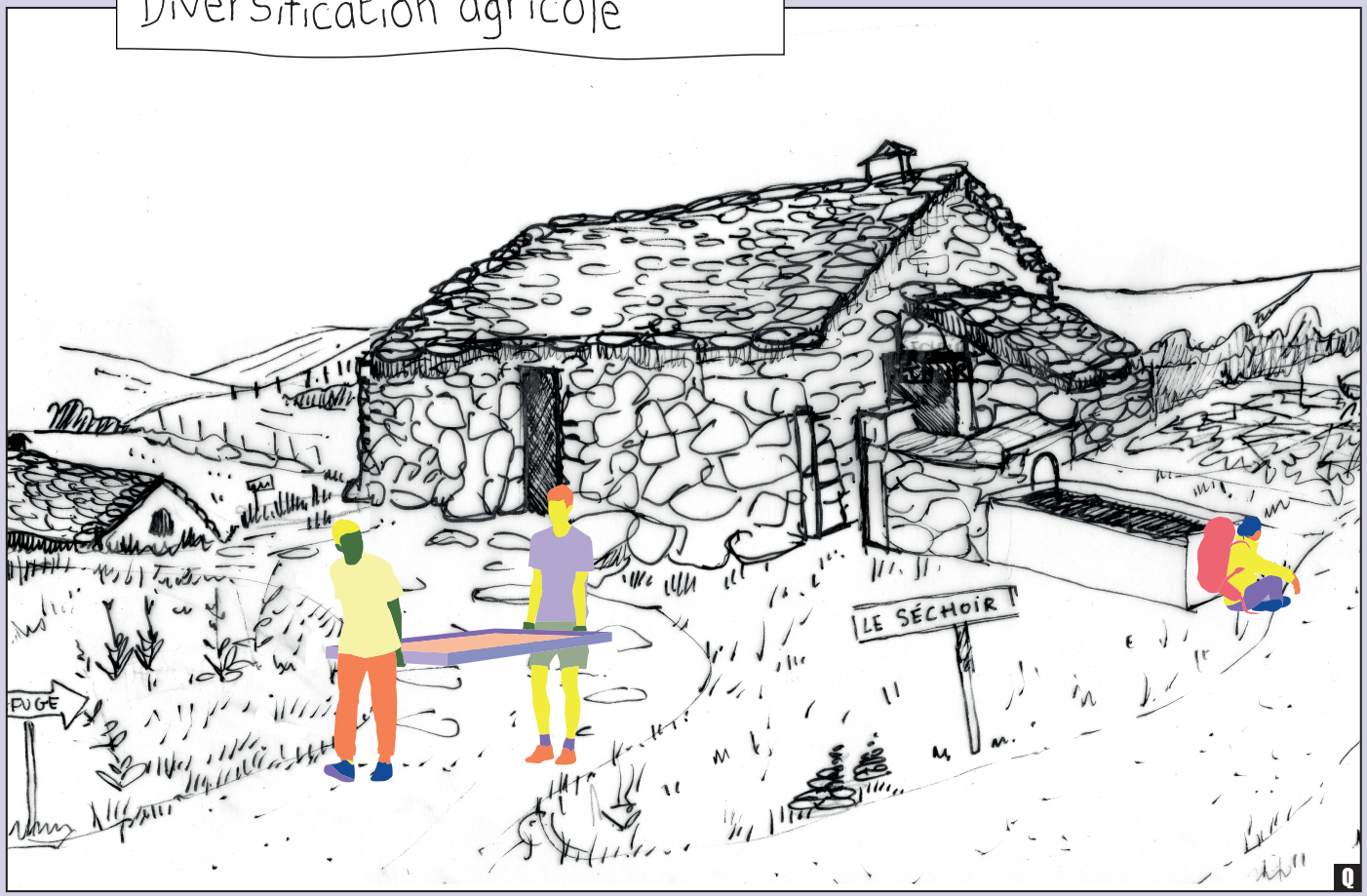

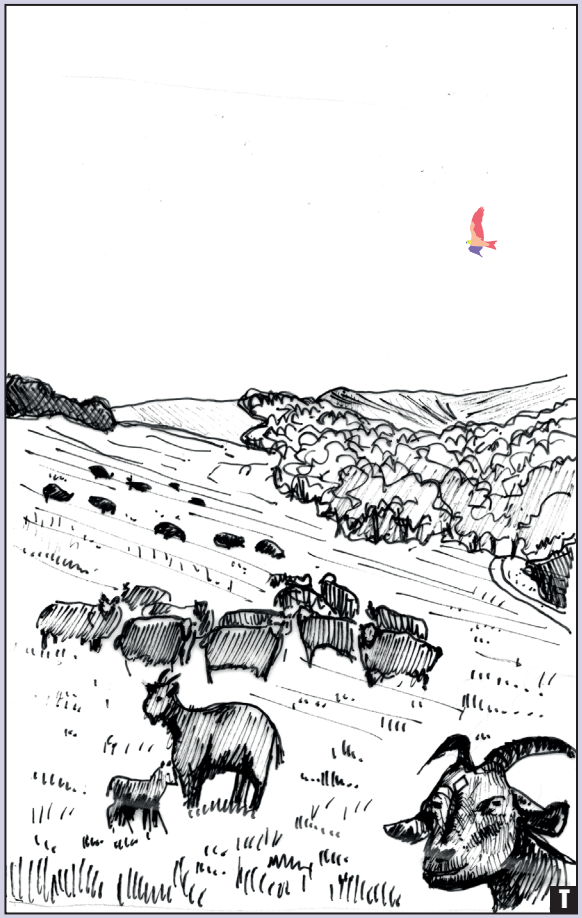

Suite au départ à la retraite d'éleveurs bovins, du foncier agricole (burons, bâtiments, prairies) est disponible. La SAFER, avec Terres de Liens et la Chambre d'Agriculture du Cantal, aident de nouveaux acteurs à s'installer sur des activités diversifiées : éleveurs de chèvres, de brebis, de porcs mais aussi des herboristes, des liquoristes, etc.



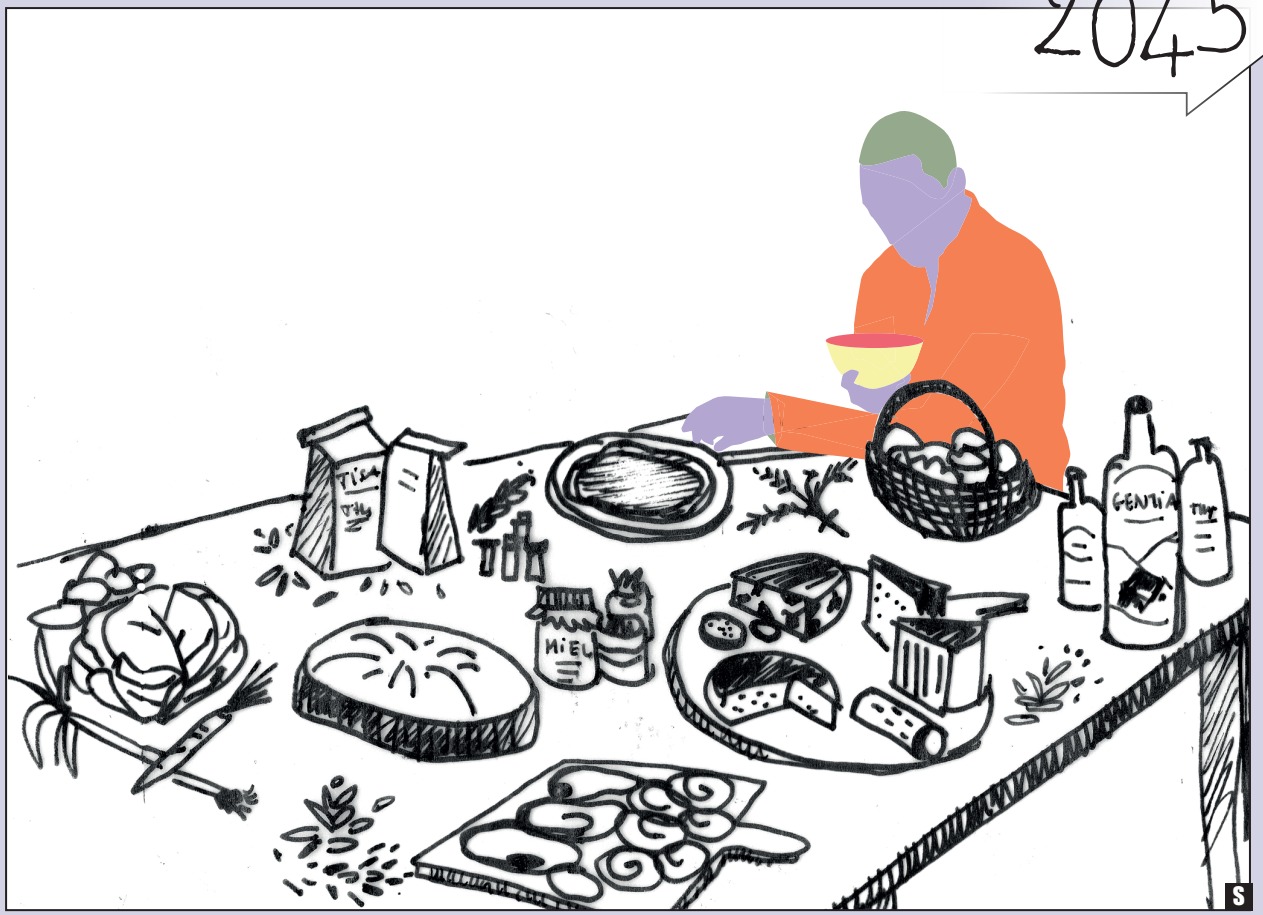

Pour cela sont envisagés l'achat de foncier et bâti par des foncières solidaires, préemption par la SAFER, etc. L'ensemble des produits du terroir sont valorisés auprès des habitants et des passants notamment par des mutualisation d'usages : par exemple, le buron est un séchoir et un refuge.

SITE 3 : UN VILLAGE ACCEUILLANT

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :
- risque d'inondation et d'éboulement
- impression de béance dans la rue principale du village liée à la large voirie
- bâti vacant le long de la rue principale car il ne correspond pas à la demande
- le stationnement occupe beaucoup de superficie de l'espace public, il est nécessaire mais pas tout le temps.
- les nappes d'enrobé gardent la chaleur et limite l'infiltration des eaux
- le parc public en belvédère sur la vallée pourrait accueillir plus d'aménités

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :
- rachat du bâti vacant par la mairie avec programmation à destination des habitants : halle couverte, ou pour démolition et création d'espaces publics
- aménager la rue principale pour réduire sa largeur
- aménager la place de l'église pour créer un jardin autour en conservant du stationnement
- réaménager le parc public afin de mieux infiltrer les eaux, diversifier les essences végétales et mettre à disposition du mobilier tout en conservant les vues sur la vallée
- réserver de l'espace pour les torrents et augmenter les pourcentages des pentes des talus
- planter les pentes pour tenir le sol

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
4. Diversifier les usages autour de la Cère

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

3. Veiller à la continuité des corridors écologiques
4. Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies
5. Aménager les villages comme des clairières

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

1. Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
2. Rendre habitable et attrayant le bâti vacant malgré les nuisances
4. Favoriser l'habitat principal devant l'habitat secondaire
5. Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

1. Développer des filières dans le territoire
3. Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
4. Maîtriser le développement touristique
5. Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

2. Déployer et relier les réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
3. Permettre de traverser la RN et longer la Cère
5. Créer des appels visuels, depuis la RN et dans les villages

DIAGNOSTIC SITUÉ

Une eau vivante pour tous

- cours d'eau
- courant rapide (Cère)
- zone PPRI
- zone à risque d'éboulement
- berges qui s'errodent
- fort ruisselement
- chateâu d'eau

Une vallée dans les bois

- ripisylve insuffisante
- réseaux de haies et ripisylves partiels
- forêts de feuillus ; de conifères
- de manière générale les forêts sont exploitées en bois bûches

Des vies de village permises

- parcelles communales
- espace public perméable
- espace de rencontre et aménités
- bâti remarquable
- bâti vacant

Une économie locale déployée

- commerces et services

Des déplacements facilités

- chemins de randonnées en site propre et balisés
- déambulation dans le village
- cheminements fermés par privatisation
- chemins condmanés ou discontinus

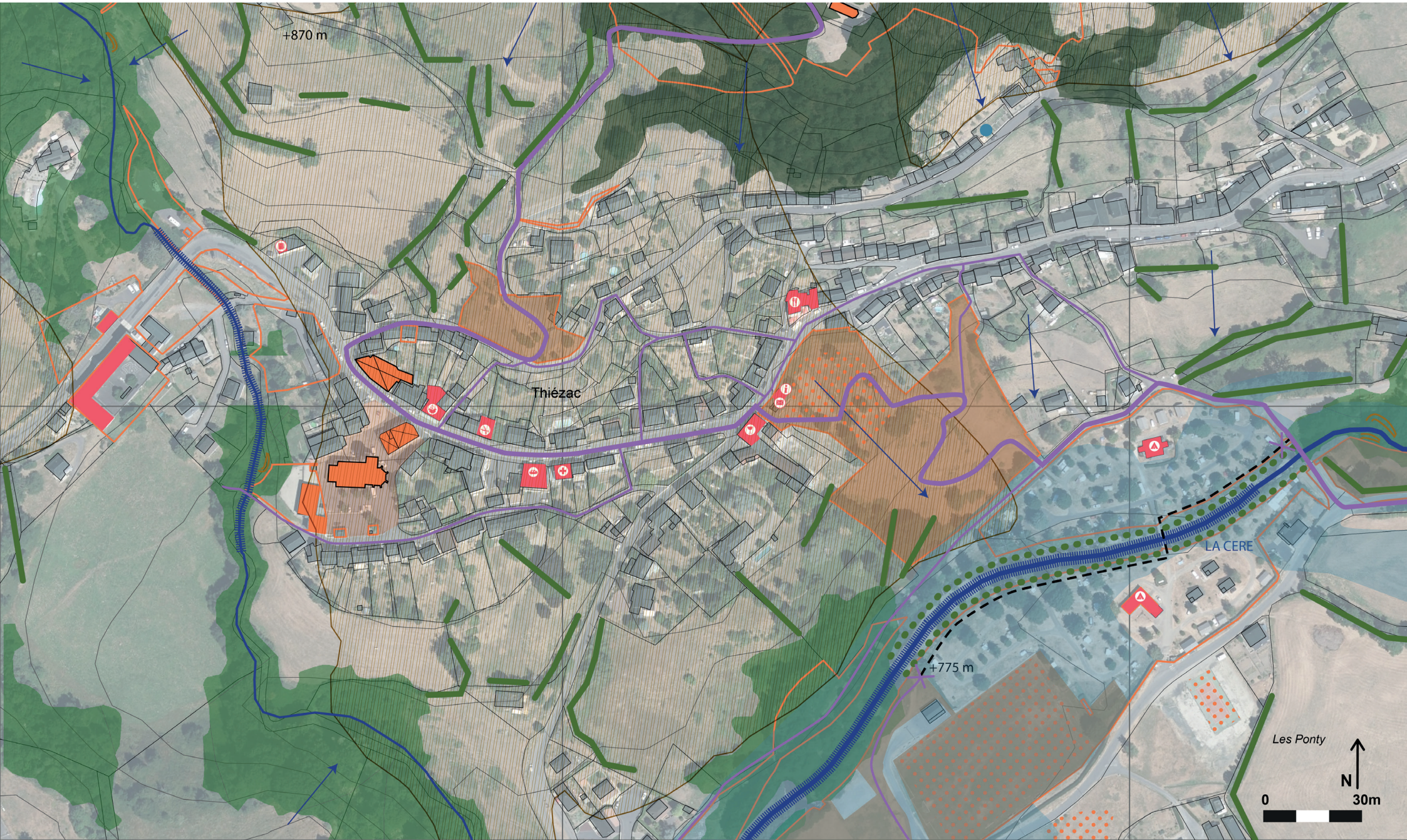

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- appel visuel depuis la RN 122
- stockage d'eau à ciel ouvert
- profilage des berges
- terrasses
- désimperméabilisation
- plantation de haies (bocage, ripisylve, sur talus)
- gestion extensive des espaces verts
- parc public
- halle multimodale
- logements rénovés
- place publique

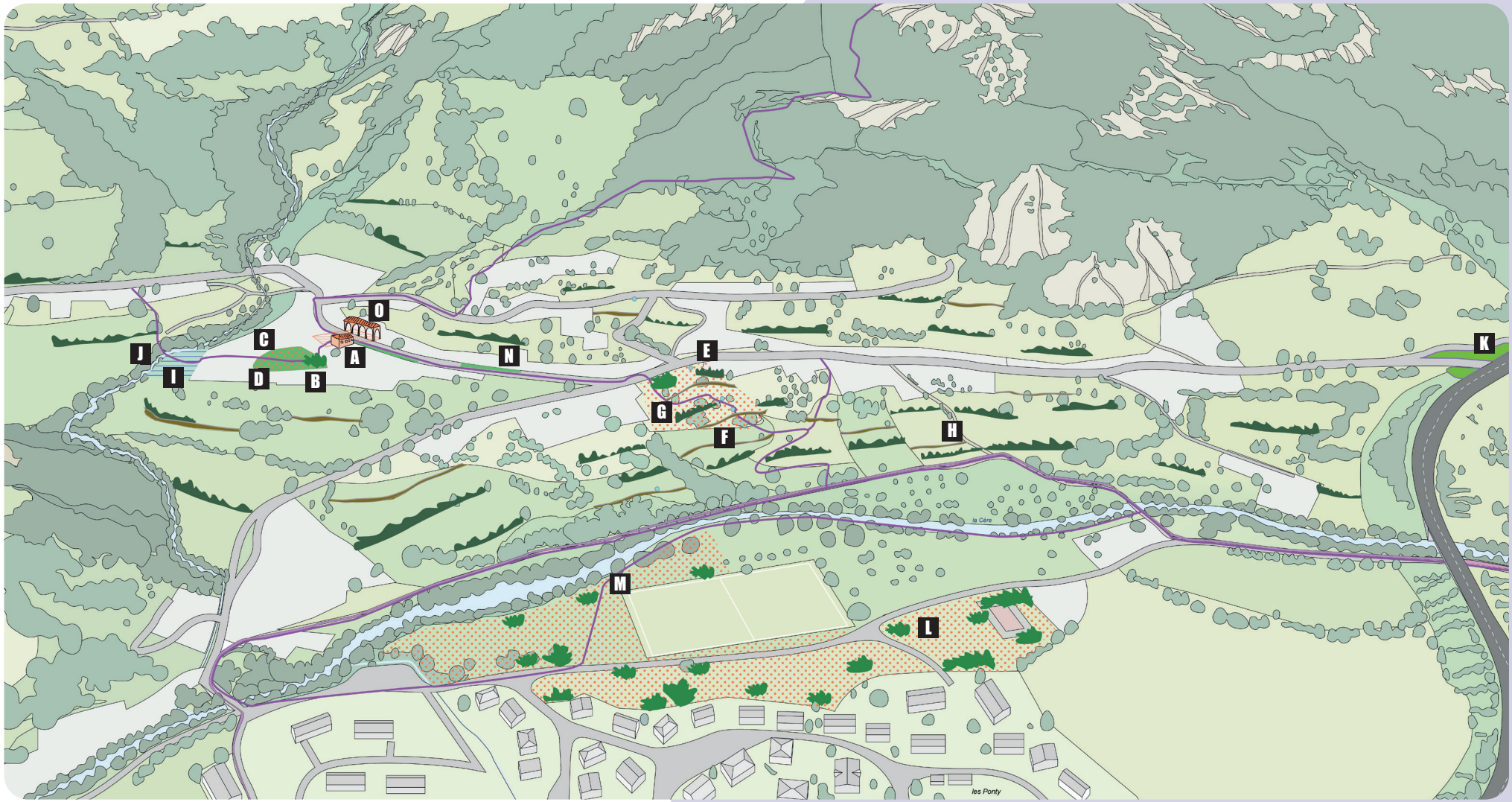

UN VILLAGE ACCEUILLANT

La commune, en permettant la montée en compétence et la spécialisation de ses services techniques et en s'appuyant sur les moyens mutualisés intercommunaux, propose des espaces publics dont l'aménagement et la gestion préviennent les risques d'éboulement et d'inondation ainsi que le changement climatique : ils favorisent l'infiltration des eaux, la biodiversité, l'apport de fraîcheur.

Ces aménagements sont situés, c'est-à-dire, qu'ils ne ressemblent à aucun autre et qu'ils sont conçus à partir du patrimoine bâti et paysager local. Ceci se perçoit dès la RN122 et s'immisce dans les rues, les bâtiments, les parcs publics et les jardins privés. En parallèle, la ville amorce une politique d'investissement dans le bâti : pour pallier d'une part à la vacance dans les centre-bourgs et d'autre part au manque d'offre de logements pour les nouveaux arrivants, elle rachète du bâti vacant et le transforme. Le village, davantage végétalisé et dynamisé, retrouve une centralité forte et accueille de nouvelles activités (commerces, artisanats...) et de nouveaux habitants.

Pour accompagner ce réinvestissement du centre-bourg et plus globalement, l'aménagement rural, les communes pourront s'appuyer sur la création d'associations mixtes regroupant habitants, élus, professionnels de la construction, soutenues voire mutualisées par la communauté de communes. Une agence locale d'urbanisme et d'architecture peut être créée comme outil de développement accompagnant les projets des collectivités et particuliers et soutenant des directions cohérentes dans l'aménagement du territoire. De même, une structure intercommunale de foncière solidaire peut faciliter l'acquisition de bâti au service du bien commun. Pour renforcer la cohésion habitante et l'appropriation, les aménagements peuvent être réalisés en chantiers collectifs, en chantiers écoles, en chantier mixte, incluant les services techniques. De nombreux aménagements peuvent être prévu en interne, en limitant le recours aux études.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

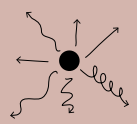

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

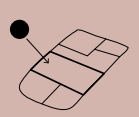

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le remeandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

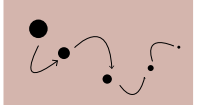

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

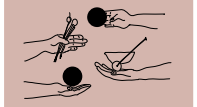

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

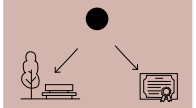

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thièzac sont réalisés avec un murailler professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

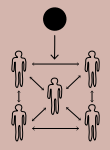

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités



L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le remeandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

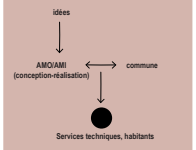

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thièzac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

Achat du logement vacant



La mairie, après recensement (vacance et propriétaires, destination, typologie et effectifs), rachète du bâti vacant. Différentes aides peuvent être mobilisées. Selon le règlement du PPR éboulement, la destination d'origine, l'état et l'intérêt du bâti, différentes vocations sont possibles : rénovation pour location commerciale ou de logement, démolition pour création d'espace public. La mairie peut être motrice dans l'installation de nouveaux commerces, artisans ou agriculteurs en proposant local et logement à loyers attractifs sur les premières années. Par exemple, cet ancien hôtel peut redevenir un bar-restaurant en RDC et chambres d'hôtes aux étages, ou être démoli pour agrandir la place de la fontaine.

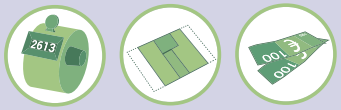

Une place de l'église jardinée



La place de l'église devient sur une portion un jardin planté avec des essences adaptées à l'ombre et mettant en valeur l'église. Après étude des réseaux, la désimperméabilisation du sol se fait en chantier mixte, avec des habitants, les services techniques de la commune, et par exemple des chantiers écoles ou le CAUE. La couche de bitume est cassée, les gravats pourront être réemployés sur d'autres chantiers. La terre, selon sa qualité, est amendée avant plantation. Des assises sont aussi construites pour proposer des temps calmes et au frais.







Un parc belvédère



Le parc en belvédère sur la vallée de la Cère est réaménagé afin d'être exemplaire sur la gestion des pentes par un nivellement en restanques, plus proche des courbes de niveau naturelles, avec talus ou muret en pierre sèche. Le fil d'eau est ralenti par des petites constructions créant des petites retenues d'eau, à l'instar des pesquiers historiques. L'ensemble crée des milieux riches en biodiversité et le parc devient un lieu de pédagogie, tant sur la gestion des pentes, les modes constructifs vernaculaires que sur la biodiversité. Le mobilier est construit à partir du bois issu des biens de section : piquet pour des clôtures, tronc de bois pour des bancs, rondins pour des parcours enfants. Les plants sont issus de la pépinière de la communauté de communes.

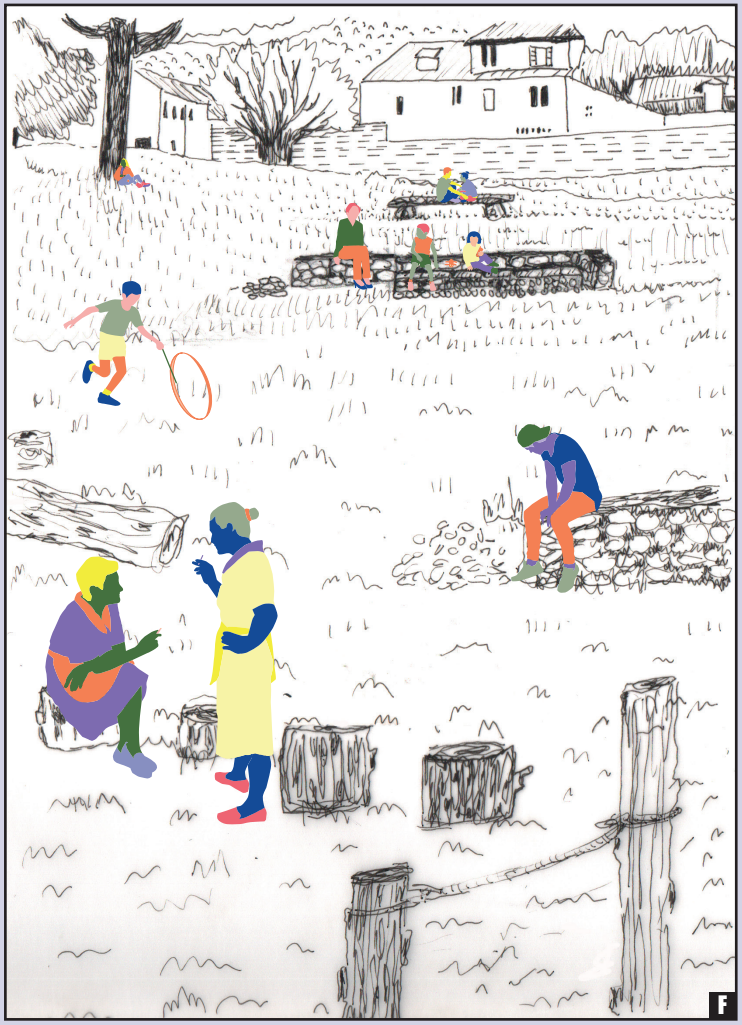

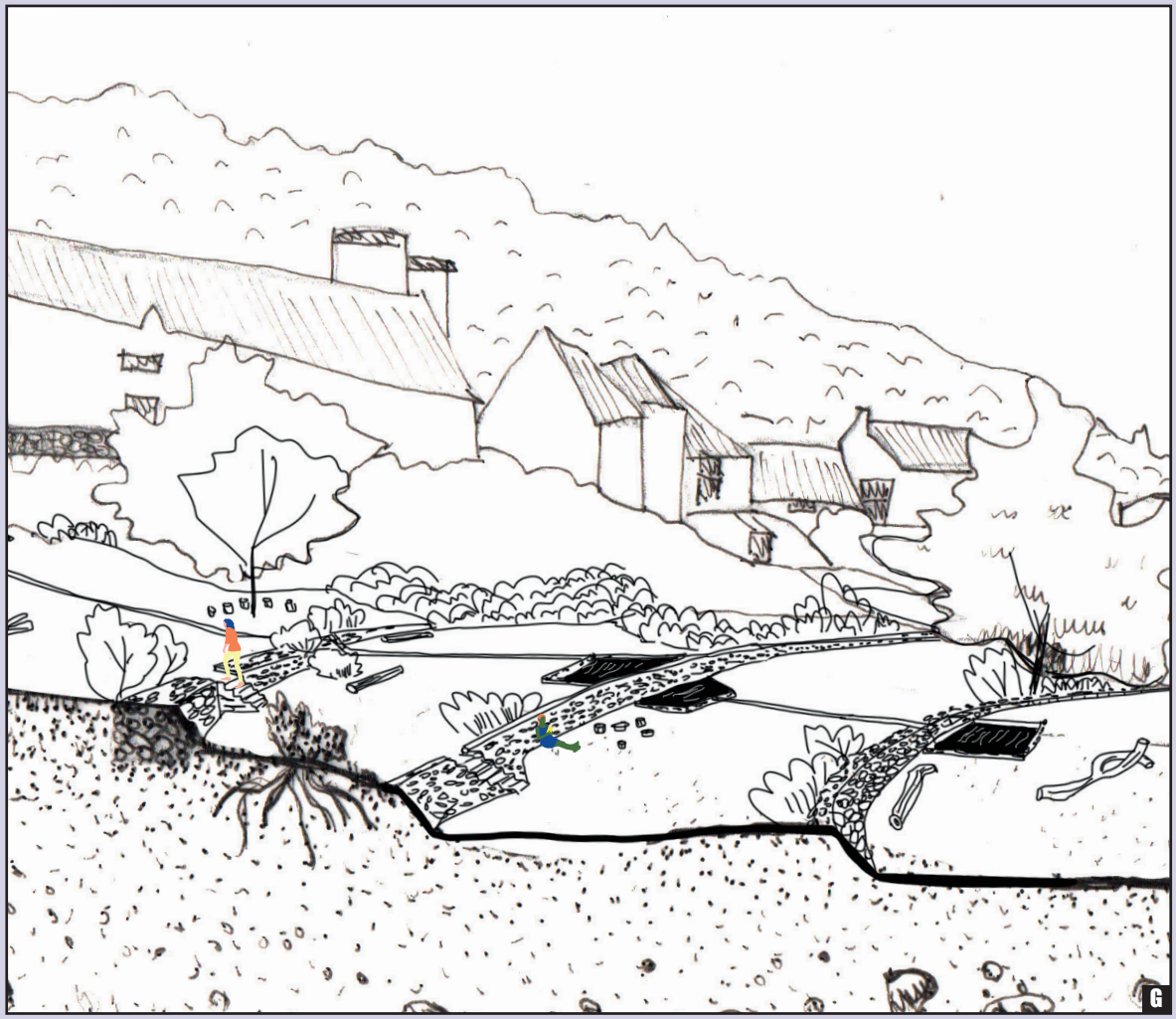

La commune peut préparer se chantier en interne ou bien recourir à une AMO en paysage pour l'accompagner dans la conception. Le parc ensuite réalisé en chantiers collectifs avec les habitants et en chantiers d'insertion, devient un lieu commun pour flâner, se retrouver, jouer. Il sert également d'exemple pour inciter les particuliers ainsi que d'autres communes à opter pour une gestion douce des pentes et des écoulements hydrauliques.

Gestion des pentes

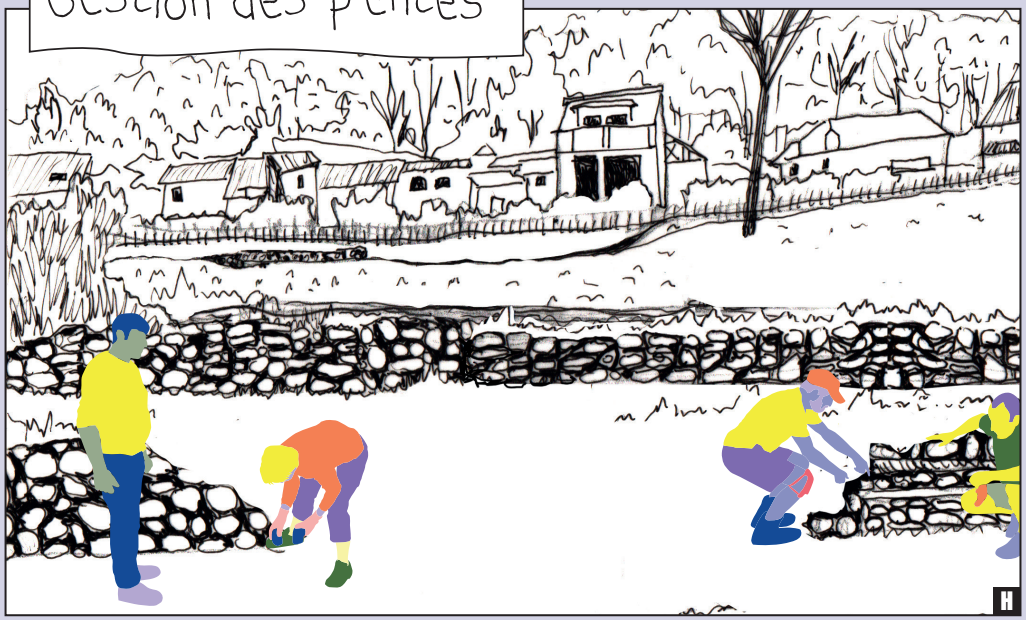

Les agents techniques de chaque commune sont formés à la création de mur en pierres sèches, via les formations du CAUE ou formations prescripteurs. Sur les parcelles privées, les agents techniques accompagnés d'un spécialiste aident ensuite les habitants dans la construction de terrasses sur leurs terrains en pente. Des commandes groupées sont effectués afin de réduire les coûts. A proximité des restanques, des haies sont plantés et des petites retenues sont construites afin de ralentir les eaux de ruissellement.
Ce système de gestion des pentes, expérimenté sur les espaces publics comme le parc belvédère puis développé sur les parcelles privatives, permet une gestion hydraulique douce en ralentissant les écoulements dans les fortes pentes.



Un vallon traversable





Au droit de la salle des fêtes, une portion de la superficie de la terrasse est rendue au vallon. Cela permet de laisser plus de place au cours d'eau et d'ainsi limiter l'érosion. Le pourcentage de pente du talus diminue naturellement (ou avec talutage) et des plantations sont effectuées pour le tenir : aulne, orme, frêne. Le cheminement traversant le vallon est affirmé et une convention pour droit de passage auprès du propriétaire privé est signé, permettant de joindre la place de l'église à la mairie et l'école en passant par un milieu écologique riche.



Entrée de ville

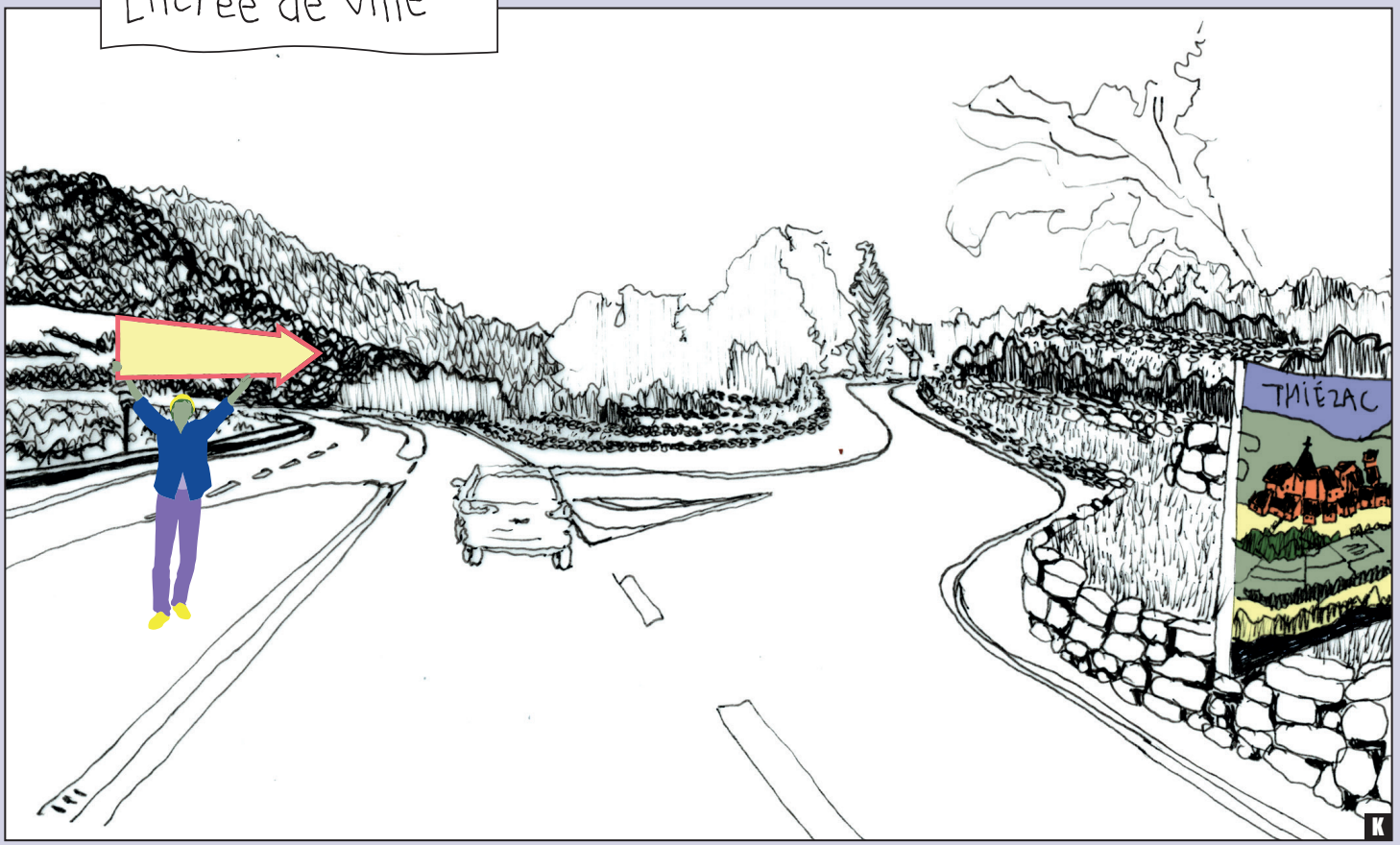

Sur la RN 122 est installé un panneau invitant à quitter la route nationale pour rejoindre le centre-bourg. Ce panneau représente le village, en belvédère avec ces grandes caractéristiques paysagères.
Sur le croisement entre la RN 122 et la Grand-Rue, les espaces sont travaillés afin qu'ils reflètent l'esthétique et l'ambiance du village pour créer un appel visuel : terrasses de muret en pierre sèches, prairies, plantations d'arbres fruitiers issus de la pépinière de la communautés de communes. Ces aménagements de typologie rurale vernaculaire viennent faire rupture dans le caractère très routier de la RN 122 et invitent à venir découvrir le village.

Parc sportif



Les équipements dans la plaine alluviale de la Cère sont reliés par des aménagements paysagers sobres et l'ensemble est géré comme un seul parc où sont intégrés les mobiliers et jeux pour enfants et adultes. Ce parc disposent de différents massifs plantés avec les essences de la pépinière de la communauté de communes. Il est géré de manière extensive : espaces en prairie avec fauche annuel et tonte très partielle pour marquer les cheminements, bosquets en libre évolution, verger communal, etc. Les jeux, selon leur vieillissement, sont conservés ou remplacés par du mobilier fabriqué à partir du bois issu des biens de section ou communaux. Un chemin piéton, avec droit de passage et aménagement négocié avec le gestionnaire du camping (inscription au contrat ou modification parcellaire) longe la Cère sur la rive gauche ce qui permet de boucler de profiter de la plage alluviale.





Désimperméabilisation



Après avoir vérifié l'emplacement des réseaux dans la rue principale, recenser les stationnement et taux d'occupation et optimiser les stationnements à l'échelle du bourg, quelques places sont désimperméabilisées et plantées avec des arbustes bas pour ne pas obstruer la vue sur les montagnes. Ces plantations créent une centralité dans la rue principale et connectent les équipements.



2045

Une halle couverte

La municipalité rachète le bâtiment de l'ancien hôtel, déclaré partiellement comme habitation. Une partie est rénovée pour proposer 2 logements locatifs, avec accompagnement de différents partenaires (Cantal RéNOV'Energie, CAUE, architecte conseil) afin de rénover de manière qualitative et répondre au maximum au besoin des futurs locataires. L'absence de jardin privative peut-être compensée par la création d'espace extérieur (toit-terrasse, loggias) et une offre qualitative d'espaces publics. L'autre partie est démolie et devient une halle couverte, espace commun pour se retrouver, lieu de vente temporaire (restauration, vêtements, etc.), avec une terrasse créée par réaménagement partiel de l'espace public, avec plantations et mobilier.





SITE 4 : UNE PLAINE ALLUVIALE RÉSILIENTE

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :

- risque d'inondation dans la plaine de Vic
- risque d'érosion des berges de la Cère
- diminution du nombre d'agriculteur et augmentation de la taille des fermes
- difficulté d'obtention des droits de passage pour boucler des chemins de randonnées
-préservation du Pas de Cère tout en le donnant à voir
-faible biodiversité aquatique
-aspect visuel dégradé de la zone de stockage de la DIR

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :

- création de sentiers de randonnées pour boucler autour du pas de Cère
- création d'une voie vélo
- modifier les parcs de Vic pour avoir plus de biodiversité et avoir une guinguette
- faire du lien entre les initiatives habitantes et associatives
- retrouver une zone de baignade à Vic
- élargir les berges de la Cère près du camping
- proposer un cheminement piéton vers la Prade
- optimiser les stationnements près des parcs

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

1. Renaturer les cours d'eau
2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
3. Diversifier les zones humides
4. Diversifier les usages autour de la Cère

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

3. Veiller à la continuité des corridors écologiques
4. Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

1. Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
5. Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

1. Développer des filières dans le territoire
2. Diversifier les modèles agricoles
3. Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
4. Maîtriser le développement touristique
5. Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

1. Favoriser les modes de déplacements doux et les intermodalités
2. Déployer et relier les réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
3. Permettre de traverser la RN et longer la Cère
5. Créer des appels visuels, depuis la RN et dans les villages

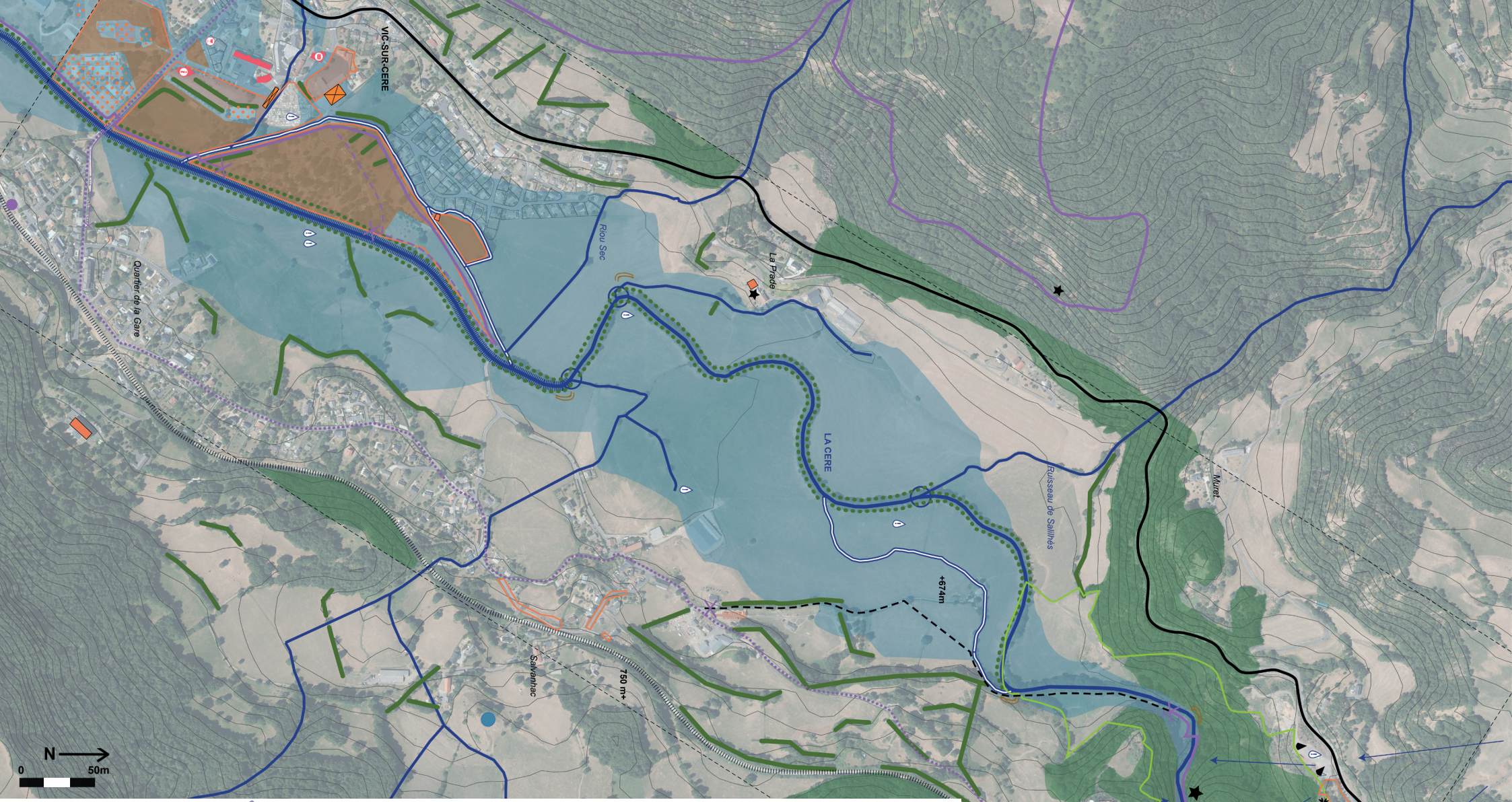

DIAGNOSTIC SITUÉ

site de projet

Une eau vivante pour tous

- cours d'eau
- confluence
- cours d'eau canalisés
- courant rapide (Cère)
- zone PPRI
- zone à risque d'éboulement
- berges qui s'erodent
- fort ruisselement
- risques de pollutions
- chateâu d'eau

Une vallée dans les bois

- ripisylve insuffisante
- réseaux de haies et ripisylves partiels
- forêts de feuillus diversifiées
- espace naturel sensible
- de manière générale les forêts sont exploitées en bois bûches

Des vies de village permises

- parcelles communales
- espace public imperméable ouvert
- espace public perméable
- espace de rencontre et aménités
- bâti remarquable
- bâti vacant
- halte et belvédère ; point de vue informels ; points d'intérêts

Des déplacements facilités

- route nationale 122
- voie ferrée
- chemins de randonnées balisés
- cheminements piétons informels, sur route ou fermés par privatisation
- chemins condmanés ou discontinus
- projet de voie vélo
- gare SNCF

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- appel visuel depuis la RN 122
- gare multimodale
- belvédère depuis la RN
- stockage d'eau à ciel ouvert
- talus-casier hydraulique
- reméandrage
- profilage des berges
- prairies alluviales
- désimperméabilisation
- plantation de haies (bocage, ripi, sur talus)
- gestion extensive des espaces verts
- diversification agricole : récolte dans les haies
- parc public
- halle multimodale

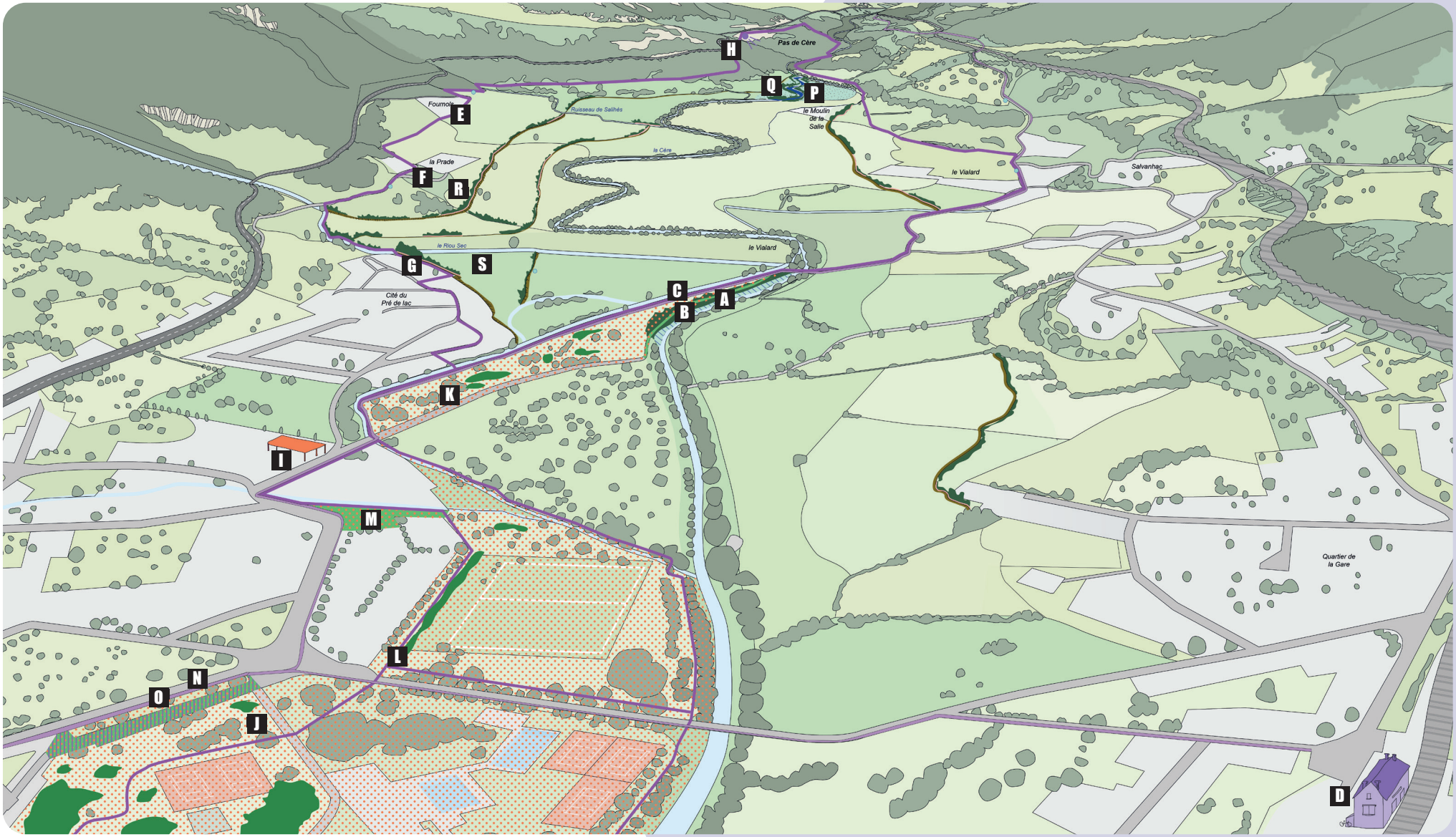

UNE PLAINE ALLUVIALE RÉSILIENTE

Le fond de vallée entre Vic-sur-Cère et le Pas de Cère devient l'espace d'expérimentation d'une gestion du risque inondation. Ce risque devient une opportunité pour revoir de manière fondamentale les déplacements véhiculés, piétons et cyclables, les corridors écologiques, la gestion des eaux et du risque de pollution. En effet, le projet déploie une multitudes d'actions afin de protéger les biens et les personnes tout en offrant des parcours pour tous les êtres vivants : talus plantés, réseaux de haies, chemins en creux, prairies inondables, route désimperméabilisée, reméandrage de la Cère, profilage des berges, création de sentiers, etc. Désormais tournée vers sa rivière, Vic-sur-Cère offre un ensemble d'aménités et d'immersions paysagères pour ses habitants et ses visiteurs, rendant lisible le parcours de l'eau et les paysages mouvants d'une plaine alluviale. Depuis la gare SNCF transformée en gare intermodale au Pas de Cère, en passant par le grand parc en gestion différenciée et par la halle d'activité, le cadre de vie proposé s'attelle à répondre aux besoins identifiés : santé et sport, nature et culture, rappelant le souvenir d'une ville thermale.

Les collectivités développent ces aménagements sur le foncier communal, intercommunal ou de bien de section et mobilisent des ressources communes ou mutualisées et des outils juridiques afin d'élargir et faire essaimer cette démarche chez les propriétaires privés.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

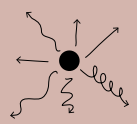

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

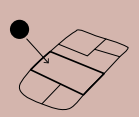

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le reméandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

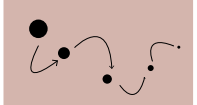

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

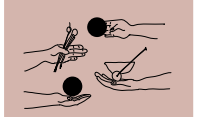

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

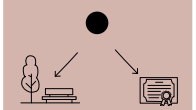

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thiézac sont réalisés avec un muraillier professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

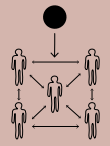

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités



L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le reméandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

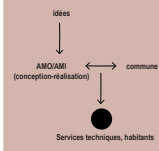

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thiézac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

Des berges vivantes





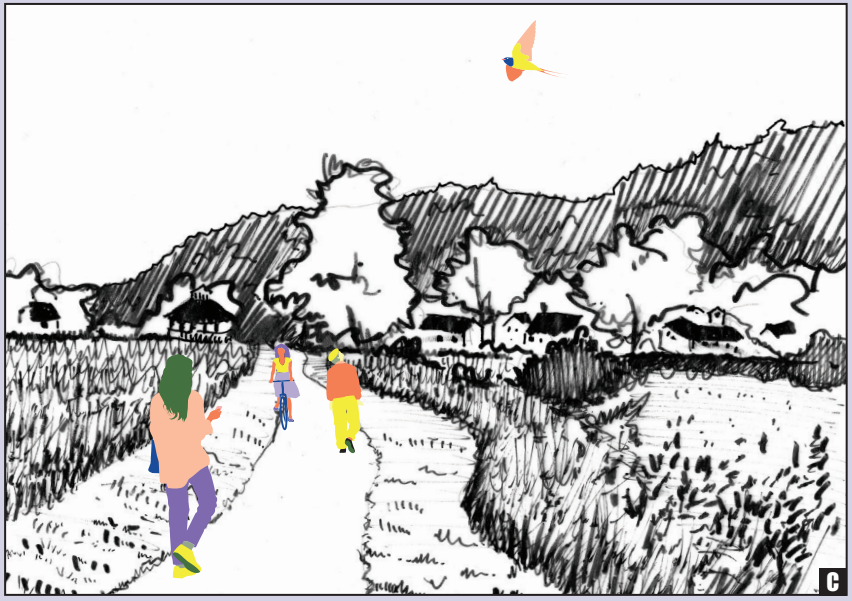

La portion de route reliant le camping à Salvanhac est désimperméabilisée depuis la fin du camping jusqu'au pont pour laisser à la Cère plus de place : la rivière méandre légèrement, ses berges deviennent plus douce avec une ripisylve étagée et épaisse. Le chemin piéton existant est élargi afin d'en faire une voie partagée avec les vélos. Un plan de gestion de la ripisylve est mis en place en partenariat avec la GEMAPI et est réalisé par les services techniques de la commune.

Une gare intermodale

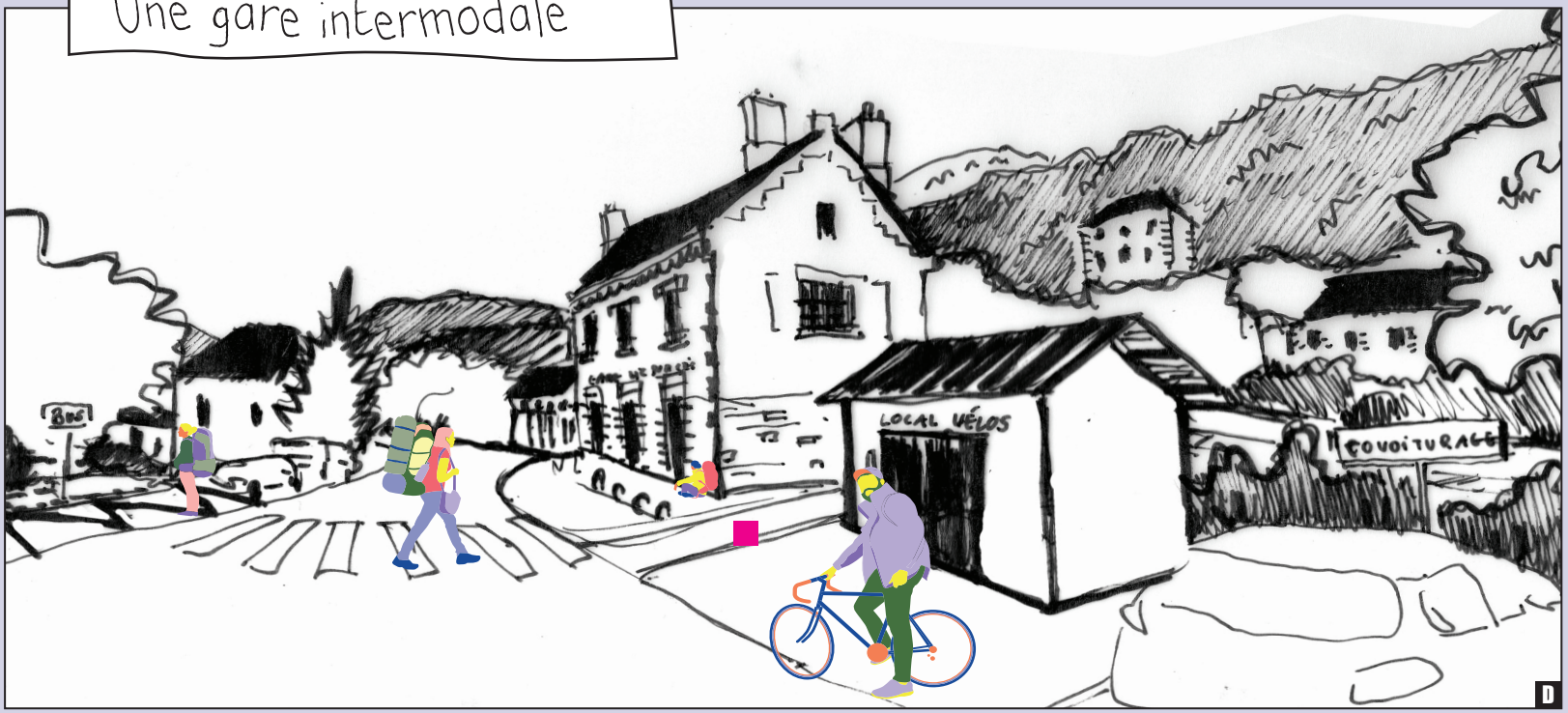

La gare de Vic-sur-Cère réunit une diversité de moyen de transport : départ de voie douce, casiers à vélo dans les locaux existants avec bornes électriques, service de location de vélos intercommunal, aire de covoiturage et arrêt de bus pour relier le centre-bourg et les localités voisines. Les habitants se mobilisent pour obtenir auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes une baisse des tarifs et des horaires amplifiées. Une partie de la gare peut-être réaménagée pour accueillir des activités communales, associatives, commerciales ou professionnelles.

Boucle piétonne du Pas de Cère

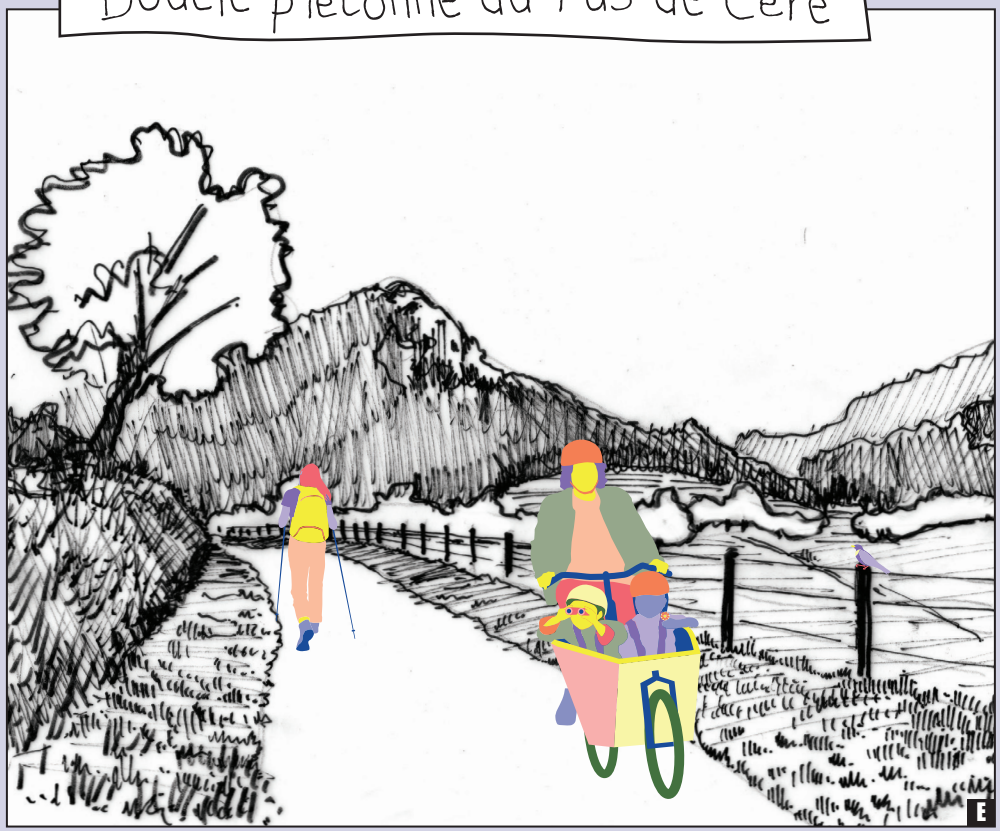



Avec la création d'une boucle piétonne, le Pas de Cère est visible sous tous ses prismes, de l'intérieur, depuis ses hauteurs, d'un peu plus loin. La boucle passe par des éléments clés du paysage : cascade, pigeonnier. Pour cela des droits de passage sont demandés aux propriétaires privés en échange de plantation de haies sur talus pour limiter le risque d'inondation sur leurs terrains. Les plants sont issus de la pépinière de la communauté de communes. Quand ce système de troc n'est pas possible, des





échanges de portions de parcelles, l'inscription d'emplacement réservé au PLUi peuvent être envisagé. Le phasage de l'action sera adapté aux temporalités d'accès au foncier. Aussi, un belvédère est sobrement aménagé sur le lieu de la zone de stockage de la DIR.



Transformation du bâti vacant

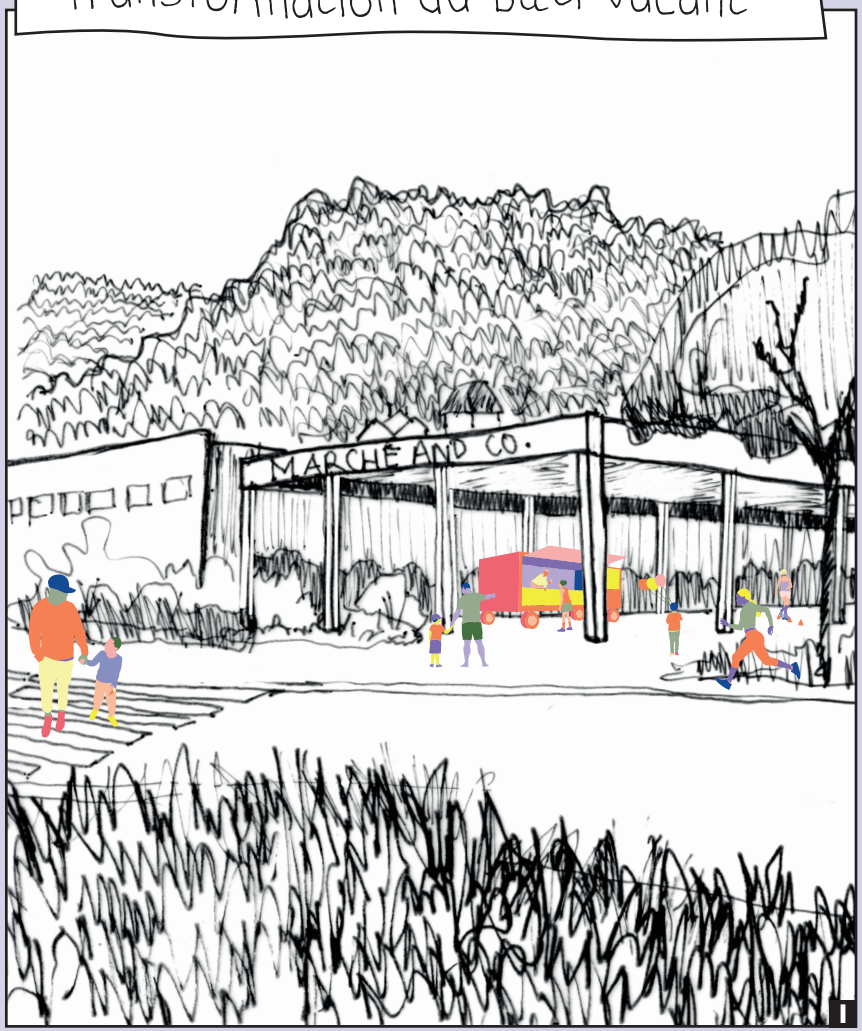

Situé en zone inondable, le bâtiment de l'ancien Intermarché est racheté par la commune et démantelé. Une portion de la structure est conservé et transformé en grand préau où les habitantes peuvent se retrouver. Des marchés ponctuels, des foodtrucks ou buvettes itinérantes s'y installent et propose une halte dans les promenades de la plaine alluviale ou lors d'événements.



Le parc des équipements



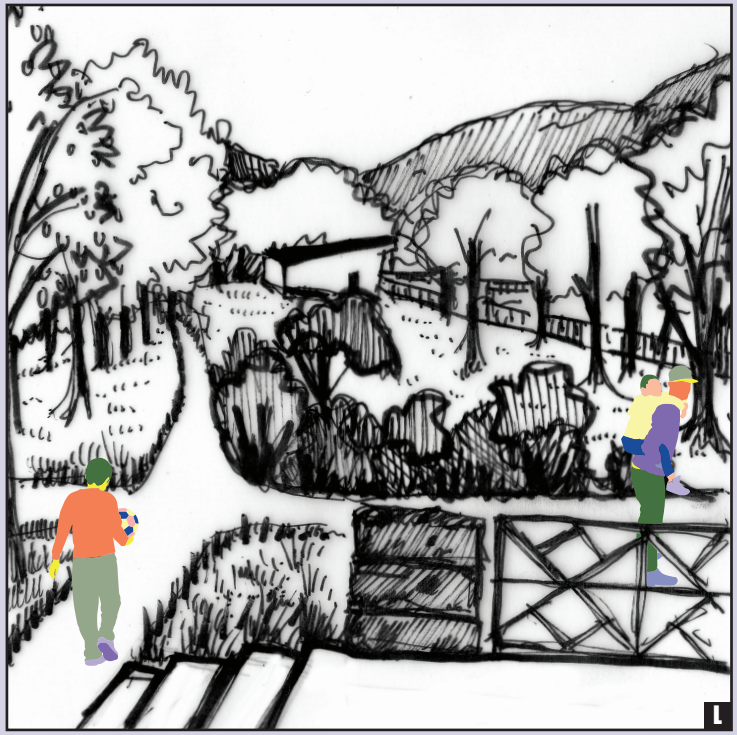



Les équipements publics (piscine, terrain de foot, city-stade, skate-parc) sont reliés par un grand parc jalonné de promenades piétonnes et cyclables. Déjà existant, il est rendu plus agréable et accueillant par la création d'ambiances variées et situées. Des plantations issues de la pépinière de la communauté de communes viennent l'enrichir et l'ensemble du parc passe en gestion différenciée : prairies fauchées annuellement, taille des arbustes une fois par an, taille des arbres si nécessaire, etc. Cela permet de limiter le travail des services techniques tout en favorisant la biodiversité.



Désimperméabilisation





Dans la plaine de Vic-sur-Cère, les espaces dédiés au stationnement sont vastes mais utilisés sur des faibles temporalités. Ainsi une rationalisation des stationnements est effectuée et les classes en deux catégories : imperméable pour les stationnements à l'année, perméable pour les stationnements temporaires (évènement ou affluence estivale). Une partie des parkings est donc désimperméabilisée et conduite en prairies pouvant être fauchées au grès des besoins en stationnement. De la même manière de grandes emprises en enrobé sans usages permanents sont désimperméabilisées ou réaménagées.





Méandrer le lit alluviale

La suppression du bief et le reméandrage à la sortie du Pas de Cère ont pour objectif de limiter l'érosion des berges. Le périmètre de l'ENS (espace naturel sensible) est augmenté et les accès sont régis par une DUP. Pour lever le frein d'acceptation du reméandrage par les propriétaires privés, à savoir la perte de superficie de terrain, un échange entre propriétaire est effectué et/ou des emplacements réservés sont anticipés par la communauté de communes en vue des cessions de foncier. Le reméandrage peut-être dessiné à certains endroits clefs identifié par GEMAPI, ou laissé en libre évolution après effacement du bief. La Cère et ses milieux écologiques gagnent ainsi en biodiversité et en qualité.

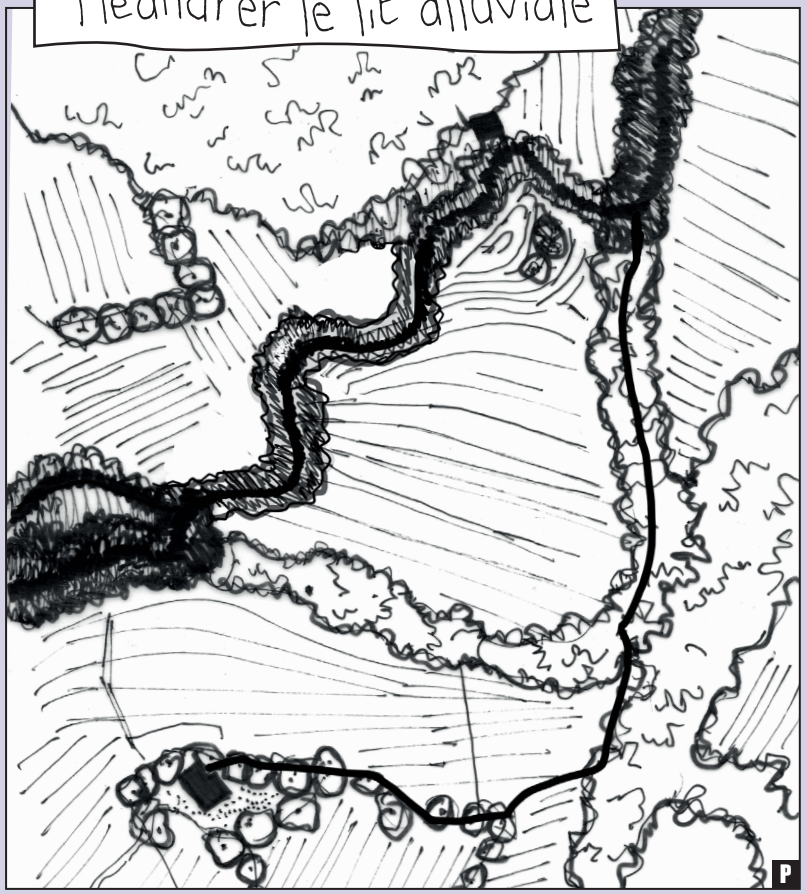



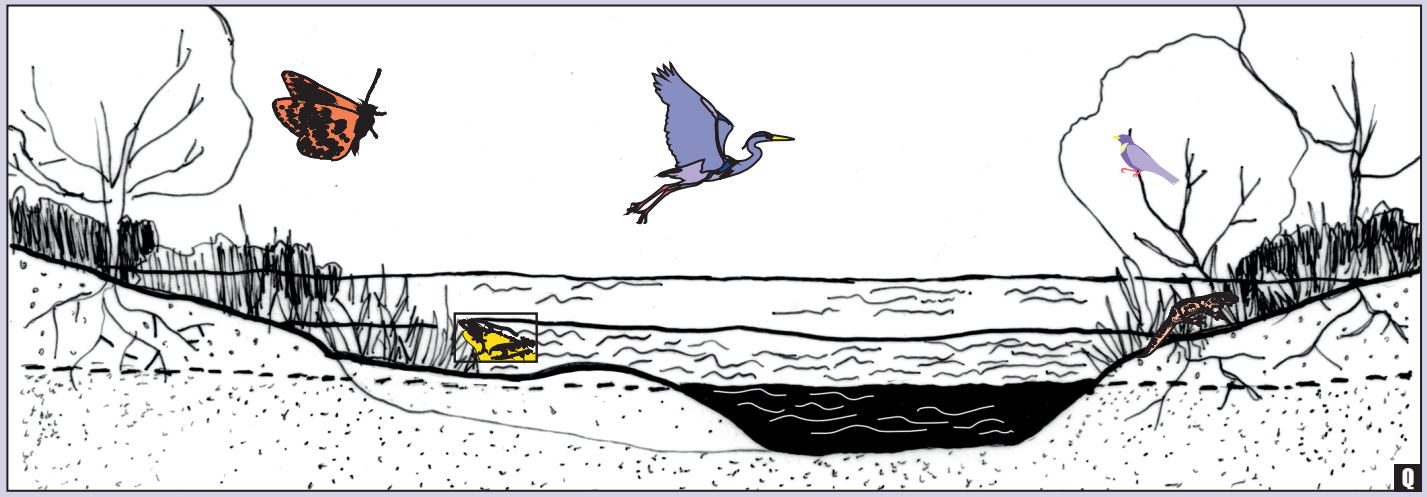

Bocage sur talus

2045



L'aménagement de petits talus, à proximité des habitations sur les parcelles situées en zone inondable, sont imposés dans le PLUi révisé. L'implantation de ces « diguettes» est défini afin de protéger les zones inondables, identifiée grâce à une étude hydraulique révélant les espaces soumis aux crues décenales ou centenales. Ces petits talus permettent également de renforcer le maillage de haies existant tout en maintenant le sol et favorisant l'infiltration d'eau. La communauté de communes aide les propriétaires par la fourniture de plants depuis la pépinière. Ces haies participent à l'amélioration de la qualité nutritive des prairies permanentes qui les jouxtent. Les MAEC valorisent ces pratiques agricoles.





SITE 5 : LA ZONE D'ACTIVITÉ AGRICOLE

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :
- risques d'inondation dans la ZA
- grande imperméabilisation des sols avec chaleur ressentie en période estivale
- vacance de terrains privés et d'autres intercommunaux
- éloignement du centre-bourg de Vic avec une difficulté d'accès en mobilité douce
- espace vécu en horaires pendulaires
- fragilité économique de certaines entreprises de la zone
- proximité de la Cère mais invisible et imperceptible

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :
- planter une micro-forêt sur le parking des Granges
- créer un espace de convivialité au sein du tiers lieu
- accueillir dans la ZA les aménités intercommunales
- trouver une valeur économique aux terrains intercommunaux restants et racheter les privés
- relier la ZA à la future voie vélo Polminhac-Vic et un chemin piéton

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
3. Diversifier les zones humides
4. Diversifier les usages autour de la Cère

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

3. Veiller à la continuité des corridors écologiques
4. Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

1. Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
3. Limiter les constructions neuves et tenir compte des méthodes de constructions vernaculaires.
5. Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

1. Développer des filières dans le territoire
2. Diversifier les modèles agricoles
3. Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
5. Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

1. Favoriser les modes de déplacements doux et les intermodalités
2. Déployer et relier les réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
4. Ménager et organiser les stationnements
5. Créer des appels visuels, depuis la RN et dans les villages

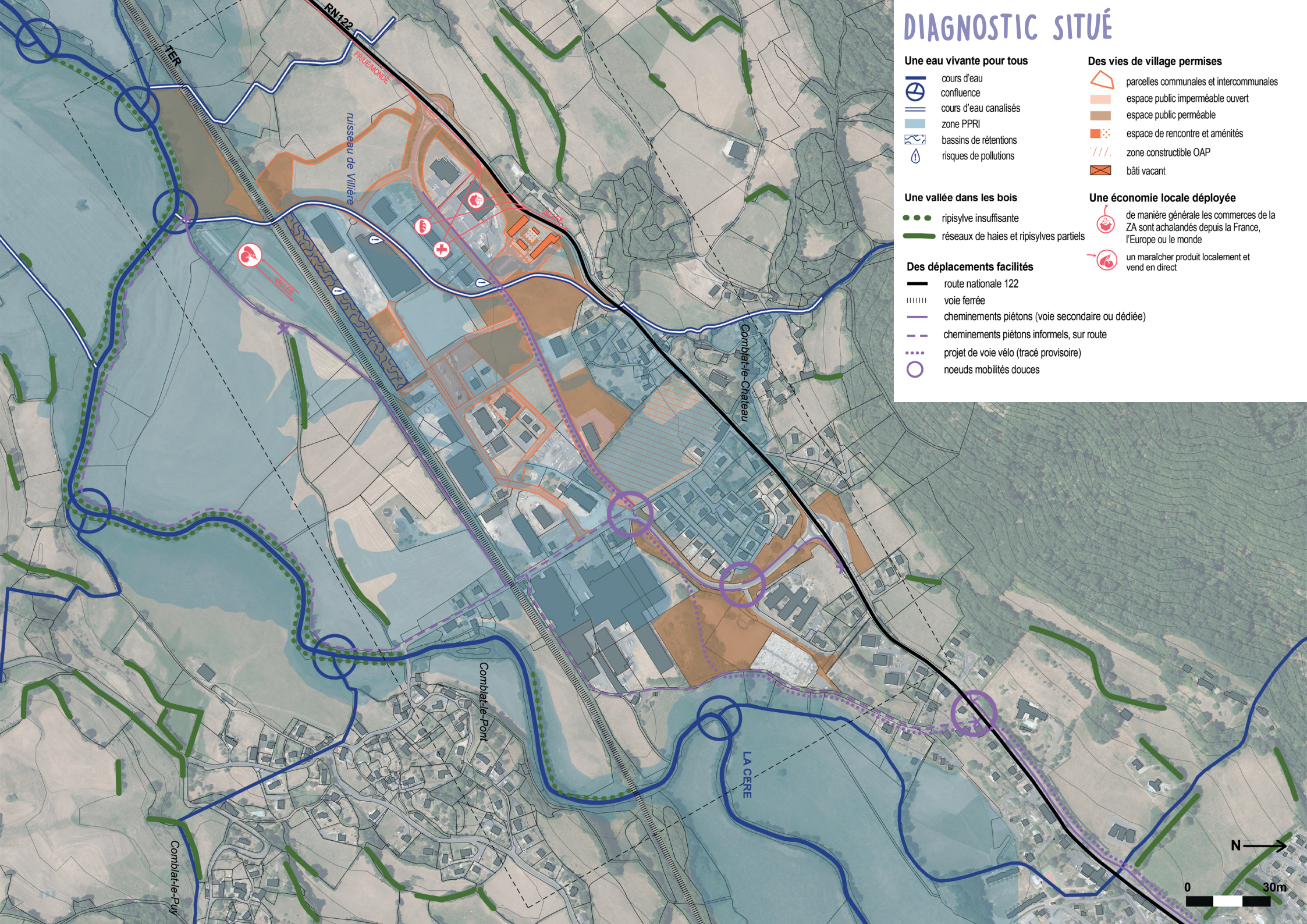
DIAGNOSTIC SITUÉ
Une eau vivante pour tous
cours d'eau
confluence
cours d'eau canalisés
zone PPRI
bassins de rétentions
risques de pollutions
Des vies de village permises
parcelles communales et intercommunales
espace public imperméable ouvert
espace public perméable
espace de rencontre et aménités
zone constructible OAP
bâti vacant
Une vallée dans les bois
ripisylve insuffisante
réseaux de haies et ripisylves partiels
Une économie locale déployée
de manière générale les commerces de la ZA sont achalandés depuis la France, l'Europe ou le monde
un maraîcher produit localement et vend en direct
Des déplacements facilités
route nationale 122
voie ferrée
cheminements piétons (voie secondaire ou dédiée)
cheminements piétons informels, sur route
projet de voie vélo (tracé provisoire)
noeuds mobilités douces
RN122
TER
FRUEJMONDE
ruisseau de Villière
VALLÉE
Combiat-le-Château
Combiat-le-Pont
Combiat-le-Puy
LA CÈRE
N
0
30m

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- mutualisation des parkings
- profilage des berges
- désimperméabilisation
- plantation de haies (bocage, ripisylve, sur talus)
- travail du sol
- diversification agricole : chèvre
- diversification agricole : céréales
- diversification agricole : récolte dans les haies
- diversification agricole : maraîchage
- scierie
- laiterie
- parc public



UNE ZONE D'ACTIVITÉ AGRICOLE

La zone d'activité entame une nouvelle ère en développant des activités agricoles. Elle s'appelle désormais la «ZAA» - Zone d'Activités Agricoles et reprend des caractéristiques de plaine alluviale agricole et fertile, ainsi que des fonctions vivrières. La ZAA raconte une nouvelle histoire : il ne s'agit plus d'aménagements génériques comme dans toutes les zones d'activités, les usages et les nouveaux aménagements sont ancrés dans le contexte paysager de la plaine. Le cours d'eau de la Villière prend plus d'ampleur et constitue l'armature paysagère du site, à la fois un support pour la promenade et une gestion des risques d'inondation. Le maillage de haies qui se déploient dans la ZAA ainsi que la désimperméabilisation de certains parking répond également à ces objectifs. Cette ambiance paysagère est visible depuis la RN122 qui invite à s'arrêter. La Zone d'Activité Agricole accueille de nouveaux projets liés à l'agriculture portés par des structures privés, publiques ou mixte. Le tiers-lieu des Granges revêt quant à lui une dimensions agriculturelle et pédagogique. Tout ceci permet de mettre en valeur, ainsi qu'en réseaux, les filières de production locale et de créer ainsi une synergie territoriale. Ces projets sont le point de départ d'une logique de mutualisation et d'échanges. Ils rayonnent sur l'ensemble de la vallée et permettent d'essaimer d'autres projets.

La Communauté de Communes - CC - dispose de foncier disponible sur la zone et est responsable de son fonctionnement. Elle portera ces projets directement ou les incitera via de la mise à disposition d'espace, de moyen humain, matériel, technique ou financier ; via l'installation de nouveaux acteurs (mise en réseaux avec foncière solidaire et autres organismes). Elle initiera également une révision du règlement de la zone d'activité permettant l'intégration de ces nouvelles orientations paysagères, agricoles et pédagogiques. Une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) transversale pourra également être établie à l'échelle globale de la ZAA.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

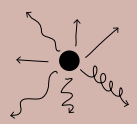

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

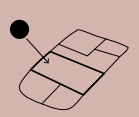

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le remeandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

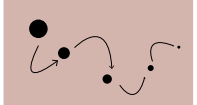

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

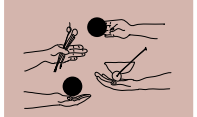

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

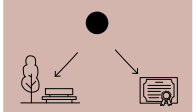

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thiézac sont réalisés avec un muraillier professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

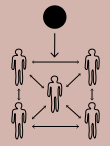

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités



L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le remeandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

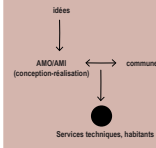

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thiézac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

Parc d'accueil



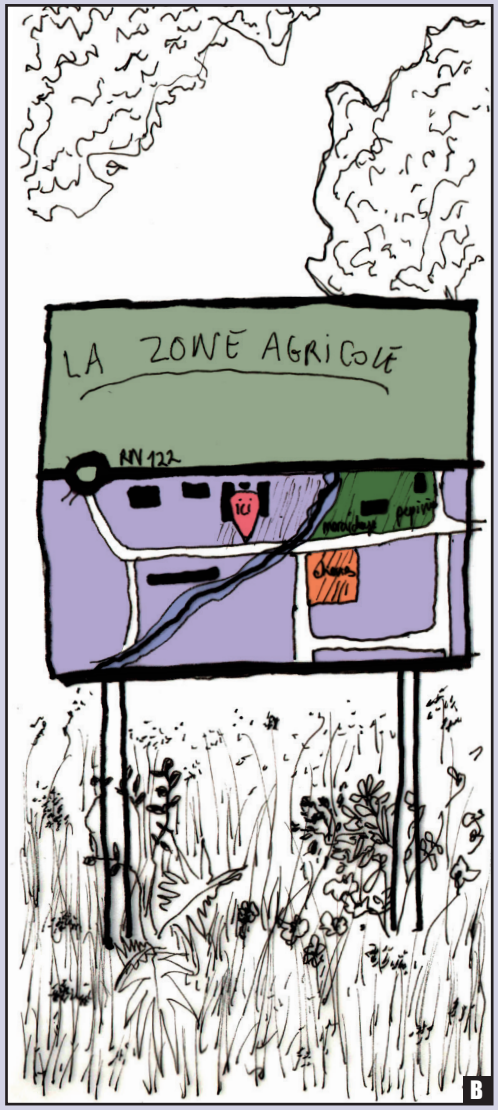

L'aménagement de petits talus, à proximité des habitations sur les parcelles situées en zone inondable, sont imposés dans le PLUi révisé. L'implantation de ces « diguettes» est défini afin de protéger les zones inondables, identifiée grâce à une étude hydraulique révélant les espaces soumis aux crues décennales ou centennales. Ces petits talus permettent également de renforcer le maillage de haies existant tout en maintenant le sol et favorisant l'infiltration d'eau. La communauté de communes aide les propriétaires par la fourniture de plants depuis la pépinière. Ces haies participent à l'amélioration de la qualité nutritive des prairies permanentes qui les jouxtent. Les MAEC valorisent ces pratiques agricoles.

Renaturation et cheminement


C


D

Le cours d'eau de la Villière, traversant la ZAA, est renaturé avec l'élargissement et la végétalisation des berges dont les pentes sont refaçonnées, limitant ainsi le risque d'inondation. Un cheminement piéton, à distance du ruisseau, relie la ZAA à la Cère. Pour se faire des échanges de section de parcelles ou droit de passages sont obtenus, et/ou des droits de réserve sont inscrits dans le PLUi.



Maraîchage

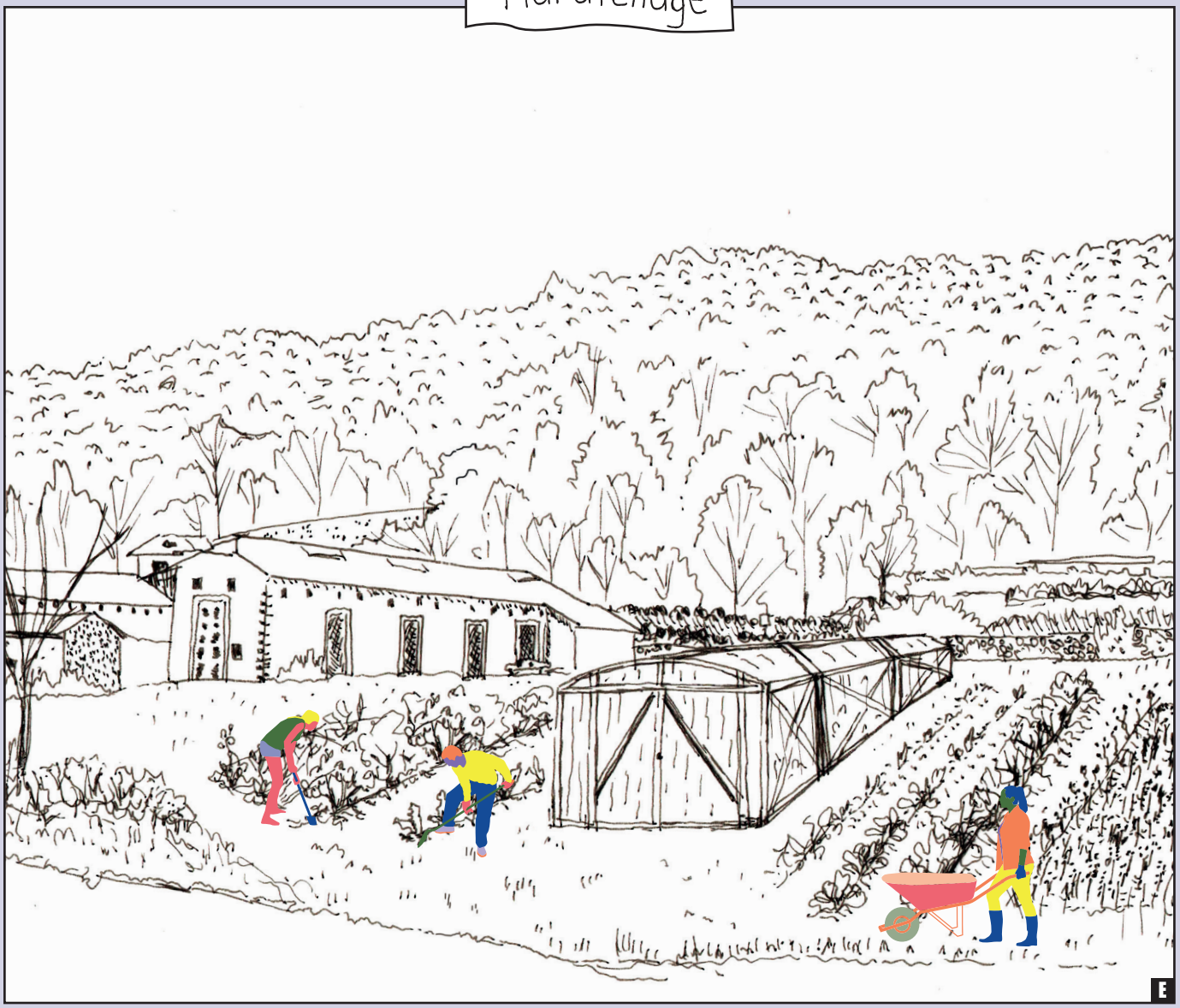

E

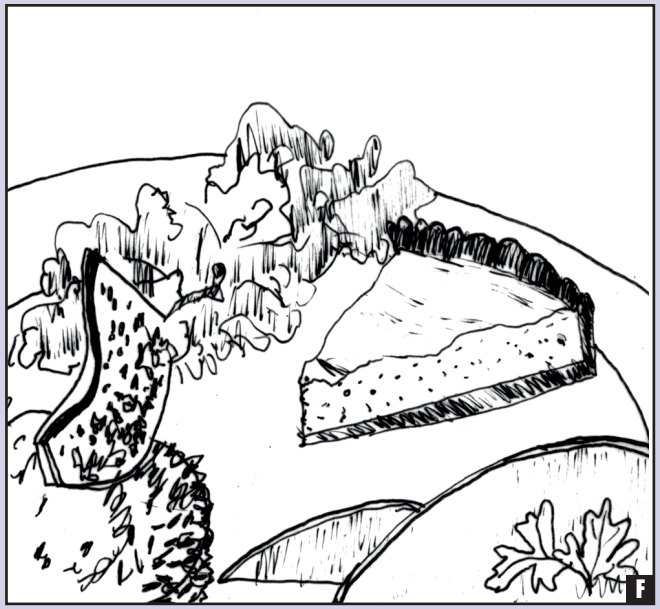

F

Une parcelle intercommunale accueille une activité maraîchère afin entre autre d'alimenter les cantines de la vallée. Cet espace géré par la collectivité (agent maraîcher) ou un partenaire externe est également un support de pédagogie autour de l'alimentation. Il est complété par la mise en place d'une légumerie, voire d'une conserverie.

Bergerie pédagogique

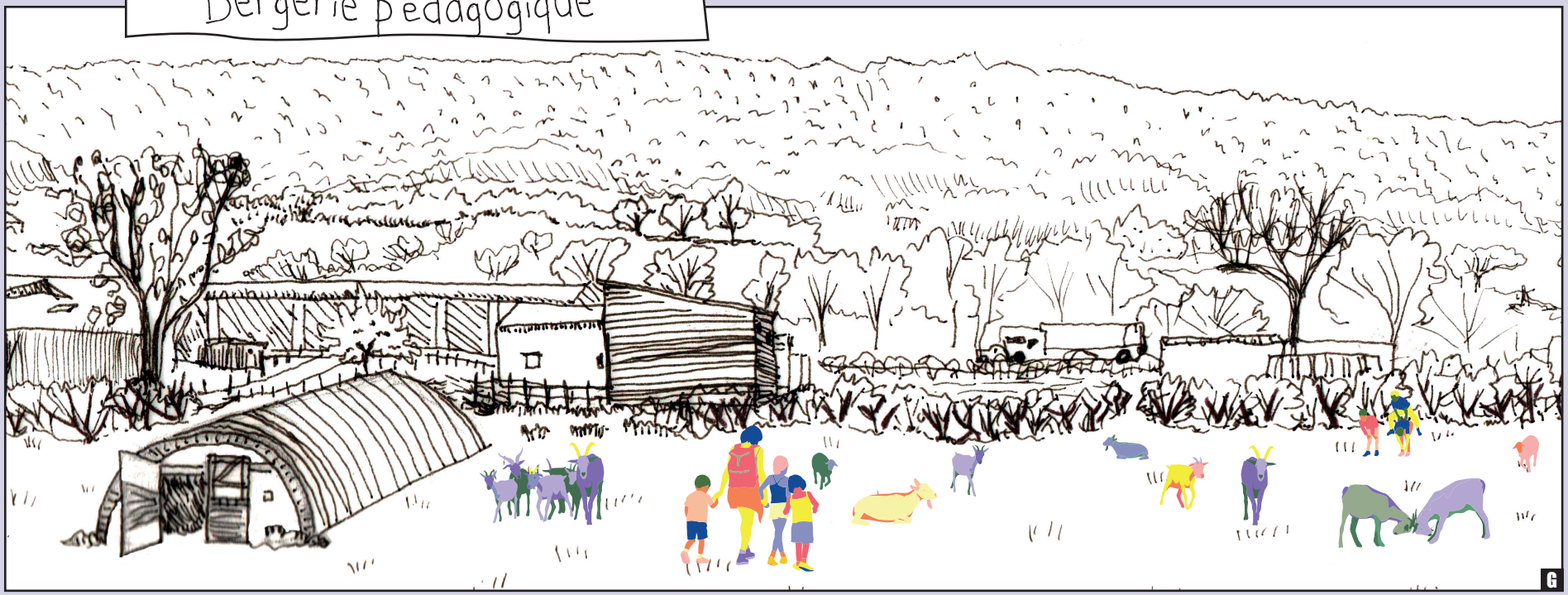

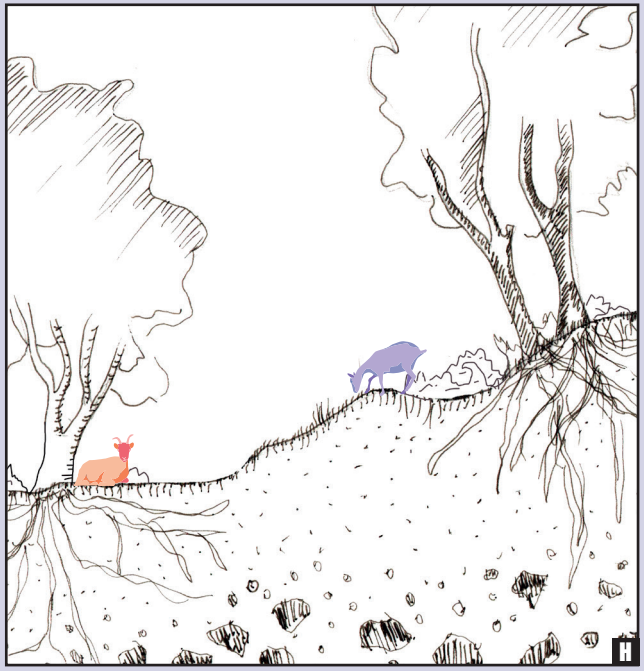

Une bergerie avec un cheptel de chèvres est installé par la communauté de communes (ou un partenaire externe) sur une parcelle intercommunale (si nécessaire, changement de destination). Cet espace dispose d'un pré et d'un tunnel pour abriter les chèvres en hiver. En saison, elles pâturent les terrains en pente des propriétaires privés dans la vallée ne pouvant plus faire paître leurs bovins. Cette activité participe à l'offre pédagogique de la ZAA.

Pépinière

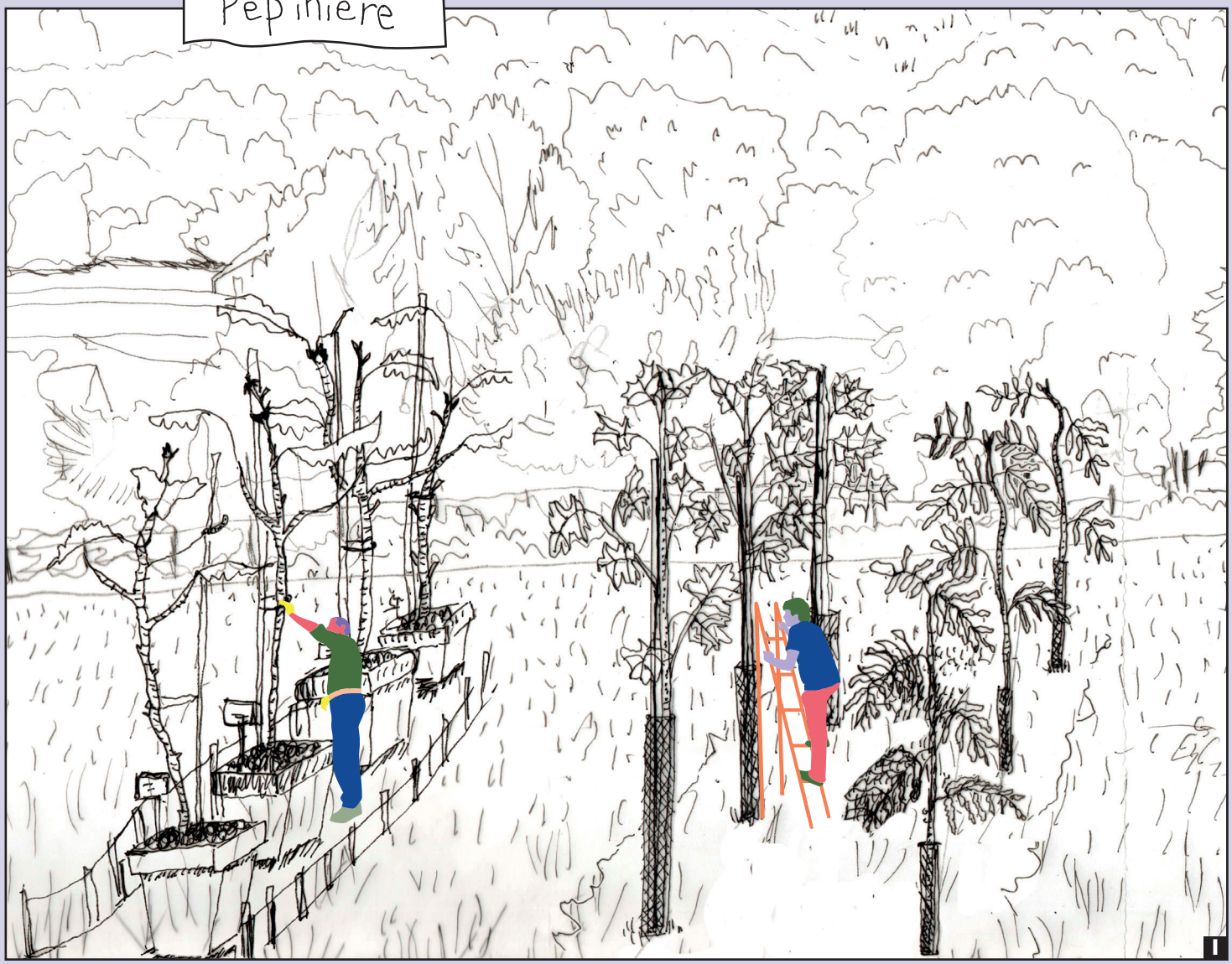

Une pépinière en gestion intercommunale est installée dans la ZAA afin d'alimenter en plants d'essences locales tous les projets de végétalisation des collectivités de la vallée ainsi que les projets privés. Pour cela, soit un agent technique intercommunal est formé soit un poste de pépiniériste est créé, au sein de la communauté de communes ou en partenariat public/privé. Des ateliers pédagogiques sont proposés autour de cette activité,
une serre est également installée.

Maillage de haies dans la ZAA



J

La plantation de haies dans la ZAA et sur les coteaux permet des continuités écologiques et de retrouver l'ambiance paysagère de plaine agricole. Visible depuis la RN, l'entrée de Vic-sur-Cère est plus accueillante et invite à s'arrêter.



K

Réseau bocager

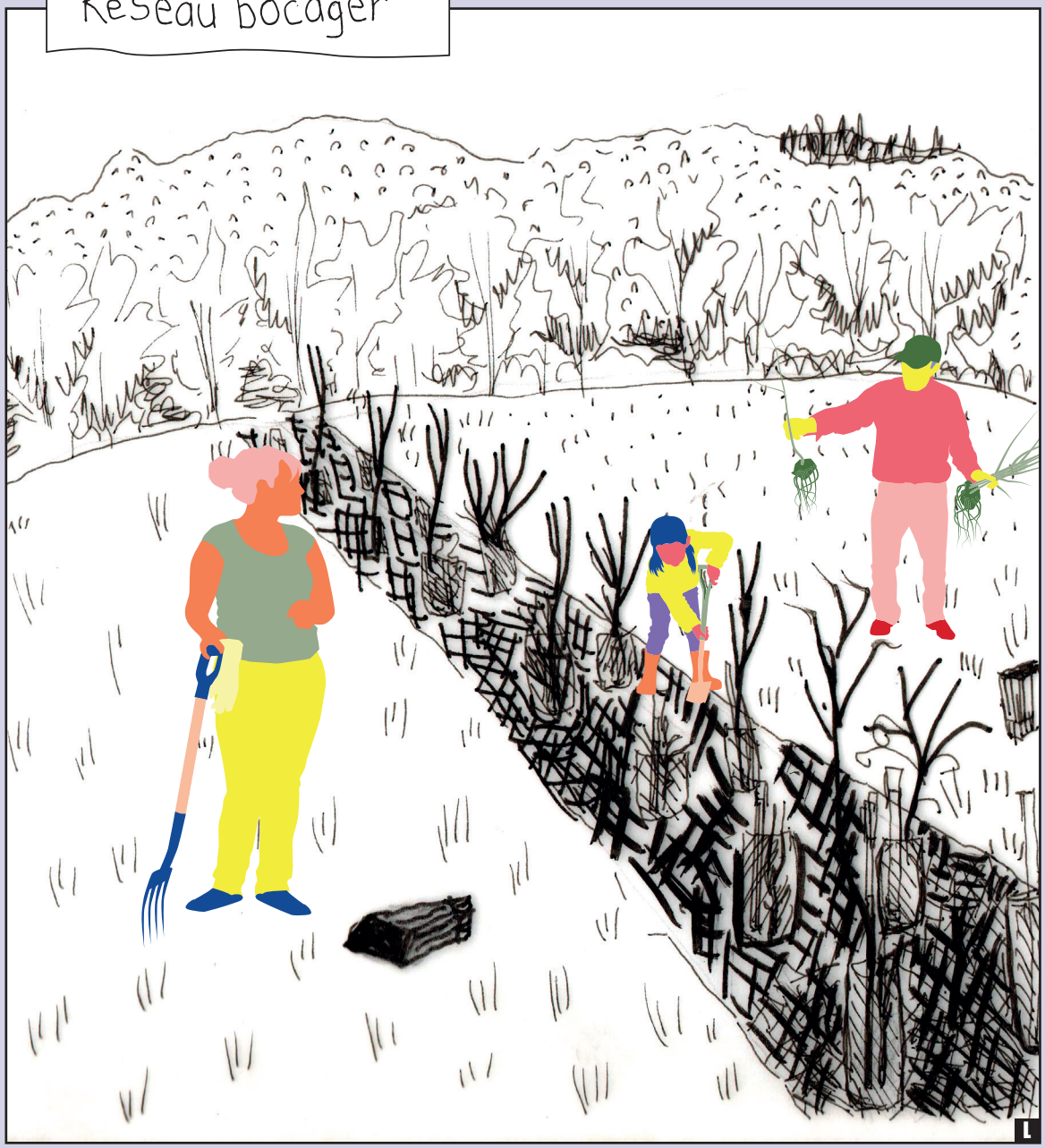

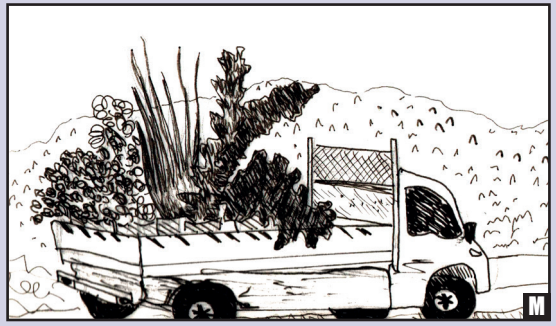

Les agriculteurs s'initient et se forment à la plantation et la gestion des haies (création d'association si nécessaire). Des plants de la pépinière intercommunale leur sont livrés afin de constituer un réseau bocager retenant le sol, favorisant l'infiltration des eaux, limitant les ravageurs. Les haies produisent du bois de chauffage, des fruits & coques, etc (utilisation des moyens mutualisés de la collectivité).

Tiers lieux agri-culturel



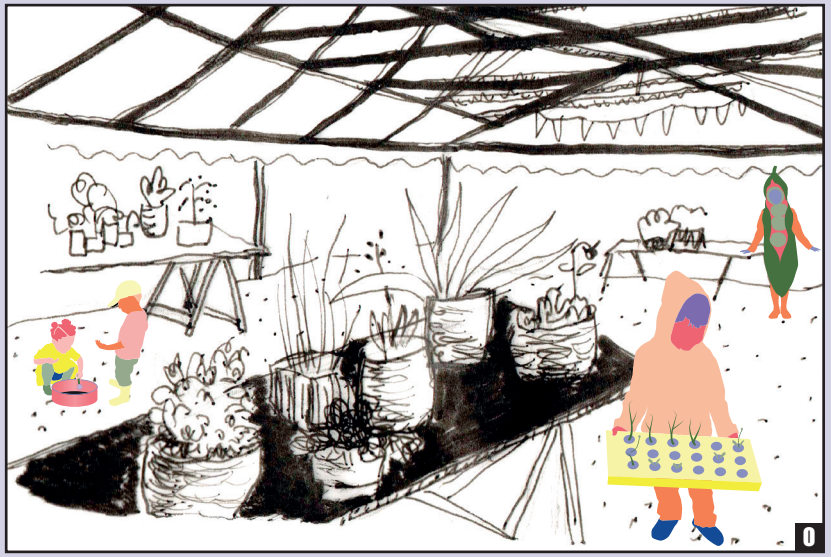

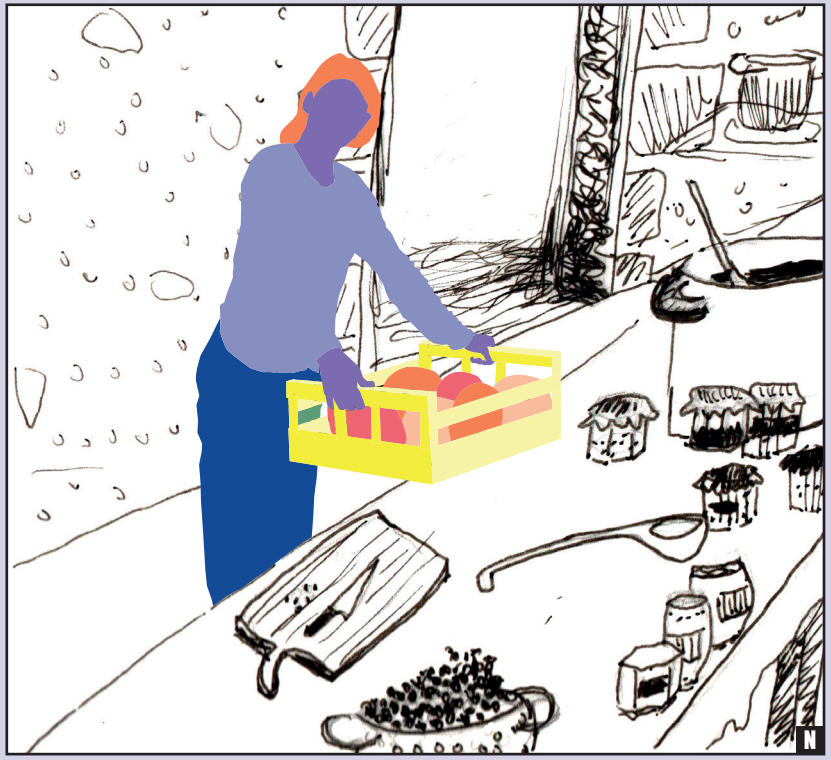

Les Granges, avec l'ensemble des activités proposées dans la ZAA, centralisent une dynamique de tiers lieu agri-culturel. Ce qui permet de mobiliser des aides financières. Le bâtiment central est transformé en serre, en lien avec le parc et la pépinière. La cour reste ouverte pour des réceptions et évènements, et quelques arbres sont plantés.

Une laiterie et une scierie



2040

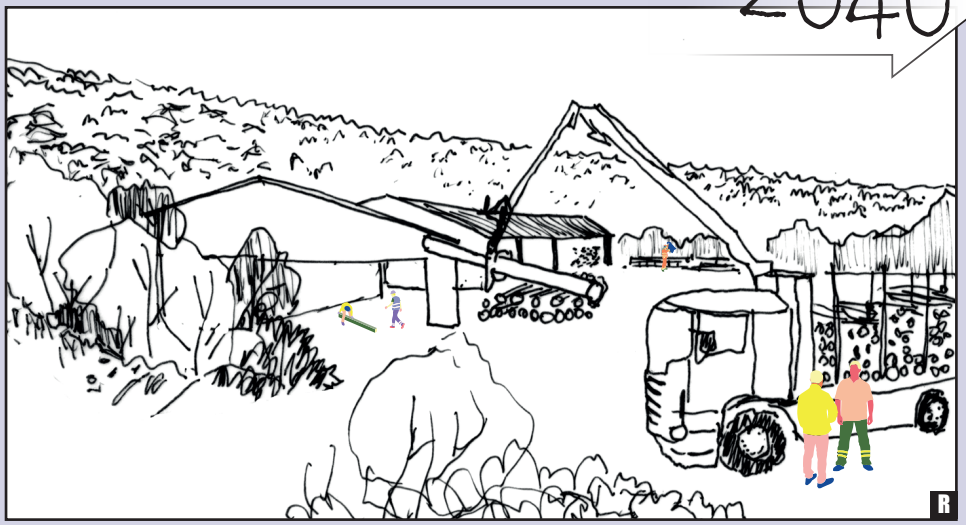

Développant son attractivité sur le volet agricole, la ZAA accueille des entreprises de transformation de matières premières produites sur le territoire (bois et lait) tout en mettant en place des circuits courts. L'installation de ces entreprises participent à la mutualisation des moyens sur le territoire. Ainsi une coopérative laitière et une scierie se fournissant auprès des agriculteurs et propriétaires privés ou communaux ouvrent leurs portes et proposent des emplois.

SITE 6 : LE PLATEAU DU COYAN

PAROLES HABITANTES

Problématiques rencontrées :
- risques d'inondation
- diminution du nombre d'agriculteur et augmentation de la taille des fermes
- difficulté d'obtention des droits de passage pour des chemins de randonnées
-pollution des sols et des eaux liées aux activités humaines
- élevage de veaux qui partent en Italie : peu de retombées économiques dans la vallée
-terrains qui se boisent dans les pentes trop abruptes
-difficulté de temps/d'argent pour les agriculteurs d'entretenir leurs haies

Pistes énoncées par les élus, les techniciens, les habitants :
- créer de sentiers de randonnées dans le village et sur les plateaux
- ouvrir un magasin de producteurs locaux
- reméandrer la Cère
- créer des zones humides et des haies sur les parcelles agricoles
- diminuer la quantité de lisier épandu : races rustiques, récolteur de lisier, diminution des cheptels
- garder les veaux dans la vallée : races rustiques qui supportent les hivers froids en développant une filière veau (production, transformation, distribution)
- retrouver une valeur économique autre que la prime à l'herbe de la PAC sur les terrains abruptes
-proposer un service de gestion des haies agricoles par une association ou structure intercommunale récupérant pouvant récupérer le bois et mettre en place une filière

ENJEUX LIÉS AUX OQP

UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

1. Renaturer les cours d'eau
2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
3. Diversifier les zones humides
4. Diversifier les usages autour de la Cère
5. Mettre en place une hydraulique douce

UNE VALLÉE DANS LES BOIS

1. Maintenir et renforcer la dynamique de boisement
2. Diversifier les usages des boisements
3. Veiller à la continuité des corridors écologiques
4. Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies

DES VIES DE VILLAGES PERMISES

3. Limiter les constructions neuves et tenir compte des méthodes de constructions vernaculaires.
5. Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

UNE ÉCONOMIE LOCALE DÉPLOYÉE

1. Développer des filières dans le territoire
2. Diversifier les modèles agricoles
3. Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
5. Valoriser et développer les savoir-faire locaux

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

2. Déployer et relier les réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
3. Permettre de traverser la RN et longer la Cère
5. Créer des appels visuels, depuis la RN et dans les villages

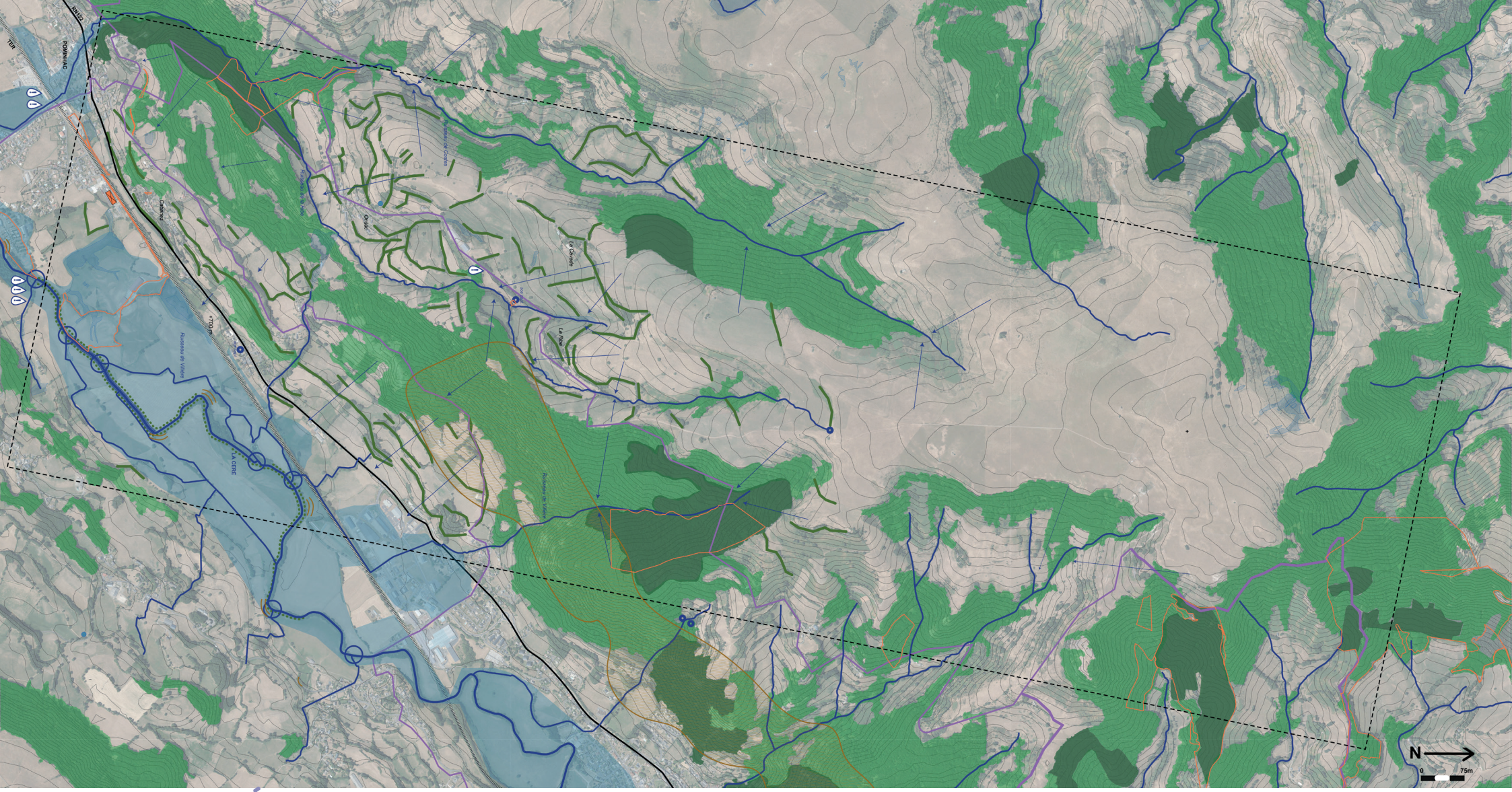

DIAGNOSTIC SITUÉ

site de projet

Une eau vivante pour tous

- source
- cours d'eau
- confluence
- courant rapide (Cère)
- zone PPRI
- zone à risque d'éboulement
- berges qui s'errodent
- fort ruisselement
- risques de pollutions
- chateâu d'eau
- zone humides

Une vallée dans les bois

- ripisylve insuffisante
- réseaux de haies et ripisylves partiels
- forêts de feuillus ; de conifères
- de manière générale les forêts sont exploitées en bois bûches

Des vies de village permises

- parcelles communales
- bâti vacant

Une économie locale déployée

- de manière génrale les exploitations sont en vaches allaitantes
- exploitation agricole en vaches laitières
- exploitation agricole en chèvres
- exploitation agricole en brebis
- anciens burons

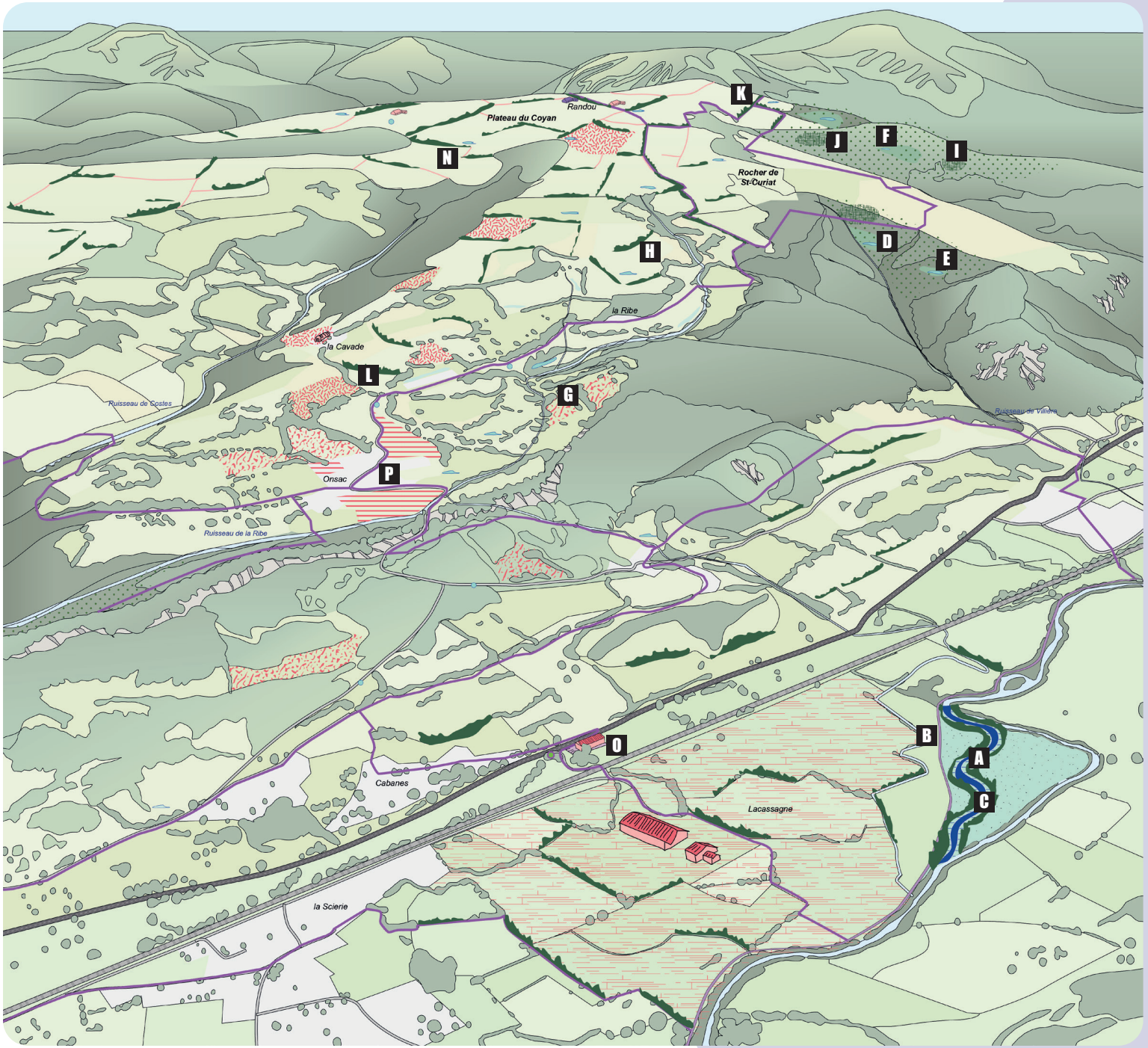

LEGENDE

- RN 122
- voie SNCF
- boucle de cheminement
- boucle vélo
- buron : refuge
- appel jardiné depuis la RN
- parking interface avec la RN
- ZH dans les forets
- ZH dans les champs
- gestion hydraulique par petite bassine
- reméandrage
- prairies alluviales
- profilage des berges
- diversification des bois en priorité
- diversification des bois à terme
- plantation de haies (bocage, ripisylve, sur talus)
- diversification agricole : chèvre
- diversification agricole : céréales
- diversification agricole : brebis
- diversification agricole : récolte dans les haies
- diversification agricole : récolte myrtille- gentiane
- remembrement agricole
- ferme laitière - vache
- ferme laitière-brebis
- magasin de producteurs
- buron : séchoir

DE LA PLAINE AU PLATEAU, UNE CONVERSION PROGRESSIVE

Des actions simultanées, depuis le plateau du Coyan jusqu'au fond de vallée, participent à la création de paysages résilient au changement climatique et à la volatilité du marché agricole. Ces actions relèvent de la gestion hydraulique, des mobilités, de la gestion forestière et de l'activité agricole.
Dans ce sens, une procédure d'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole et Forestier et Environnemental) portant sur les thématiques de l'environnement, les mobilités, la ressources en eau, la gestion des forêts, est mis en place rapidement afin d'améliorer les conditions d'exploitation, valoriser les espaces naturels et intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion du territoire. Par cet outil départemental, un groupe d'acteurs définissent une réorganisation des parcelles agricoles, forestières et naturelles dans un objectif commun de préservation et de valorisation du territoire, de ses ressources et sa biodiversité, de ses productions.
L'AFAFE permet également d'assurer la préservation et la protection des sources et captages d'eau et de recréer des chemins ruraux donnant accès, entre autre, à ces points d'eaux et aux forêts pour exploitation. Ils appuient la nécessité de la transversalité entre ces thématiques. Ainsi l'ensemble créé un paysage où les dynamiques humaines et environnementales entrent en relation depuis le plateau au versant et à la vallée : les matières s'échangent ; l'eau ruisselle, s'infiltre et gagne en qualité ; les terrains en pente sont exploités; les parcours piétons traversent l'entièreté des paysages et donnent à voir sa complexité et ses richesses.

LOGIQUES DE PROJET

impacts multiples

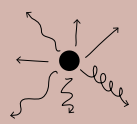

L'action répond à différents enjeux du site et touche plusieurs Objectifs de Qualité Paysagère. Elle a des répercussions sur différents champs des composantes du paysage.

exemple :

La création d'une haie, au delà des continuités écologiques, peut intégrer la définition d'un cheminement à son droit. Les essences et les étages plantés peuvent être choisis afin de favoriser les habitats de biodiversité et la récolte de fruits à coques.

VISION GLOBALE

visée démonstrative

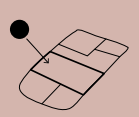

L'action réalisée est visible et exemplaire. Elle incite d'autres acteurs, notamment privés, pour que la démarche soit déployée sur le territoire.

exemple :

Le remeandrage de la Cère sur des terrain publics montre la nécessité et l'intérêt à agir sur les milieux aquatiques. En donnant l'exemple, des propriétaires privés sont encouragés à engager des projets similaires avec l'aide des collectivités.

ENCOURAGEMENT POUR LES PRIVÉS

ricochets

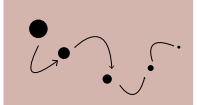

L'action réalisée en entraîne, ou rend possible, de nombreuses autres à proximité directe ou de manière plus éloignée dans la vallée.

exemple :

La création d'une pépinière sur la zone d'activité permet la production de plants endémiques et adaptés au changement climatique dans la vallée. Ces plants sont ensuite distribués aux propriétaires privés et aux communes pour des projets.

CERCLE VERTUEUX

système de troc

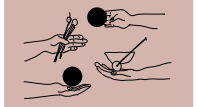

L'action est réalisée par un échange de biens et/ou de services entre la collectivité et un propriétaire privé, chaque entité en tire des bénéfices.

exemple :

La collectivité convainc les agriculteurs de créer des zones humides sur leurs parcelles privées en échange d'un service rendu : l'entretien des terrains en pente par un cheptel de chèvres, aidant ainsi les agriculteurs à garder leur aides à la surface de la PAC.

BÉNÉFICES COMMUNS

chantiers-formations

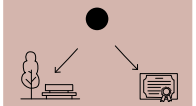

L'action est réalisée en chantier collectif encadré par des formateurs spécialisés dans les travaux à effectuer avec un public à former (habitants, services techniques, etc.)

exemple :

Les murs en pierres sèches pour le parc de Thièzac sont réalisés avec un murailler professionnel dans le cadre d'une formation CAUE 15. Les habitants sont invités à participer au chantier afin de réaliser l'aménagement mais aussi d'apprendre ces savoirs traditionnels et pouvoir les reproduire.

SAVOIRS-FAIRE PARTAGÉS

création de liens sociaux

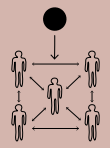

L'action, dans sa finalité et/ou sa mise en œuvre, engendre des rencontres entre habitants et acteurs du territoire.

exemple :

Le mobilier créé pour le parc de Saint-Jacques-des-Blats est réalisé en chantier collectif. Les habitants, élus, services techniques se retrouvent pour tronçonner, écorcer et assembler les bois issus des biens de section.

COHÉSION SOCIALE

partenariat avec les collectivités



L'action est permise ou facilitée par la mise en commun des compétences présentes dans la communauté de communes, qui à son tour peut faire appel aux collectivités ou service de l'Etat.

exemple :

Le remeandrage de la Cère nécessite la validation de dossiers dans le cadre de la loi sur l'eau. Les communes peuvent solliciter la communauté de communes qui pourra les aiguiller sur ce sujet. L'Agence de l'eau et d'autres institutions apporteront un soutien technique et financier.

MUTUALISATION DES COMPÉTENCES

marchés publics adaptés

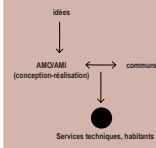

Si l'action nécessite les conseils de spécialistes extérieurs, leur mission est définie selon ce qui peut être directement porté par les services techniques, les habitants et autres acteurs locaux.

exemple :

La désimperméabilisation et l'aménagement de la place de l'église de Thièzac est possible avec les conseils en conception-réalisation d'un paysagiste en marché AMI ou AMO, moins lourds qu'une mission de MOE, avec l'appui et l'aide des services techniques ou des habitants.

ÉCONOMIE DE MOYENS

documentation et références



L'action s'inspire d'actions similaires déjà réalisées et approuvées sur d'autres territoires et profite de ces retours d'expériences qu'elle nourrit ensuite à son tour.

exemple :

La mise en place d'une ferme intercommunale sur le site de la ZA peut s'appuyer sur des projets similaires sur d'autres territoires. Afin de mener un projet viable, il est possible de se rapprocher de ces porteurs de projet pour bénéficier de leur expérience.

EFFICACITÉ APPROUVÉE

2025

Méandrage et voie vélo



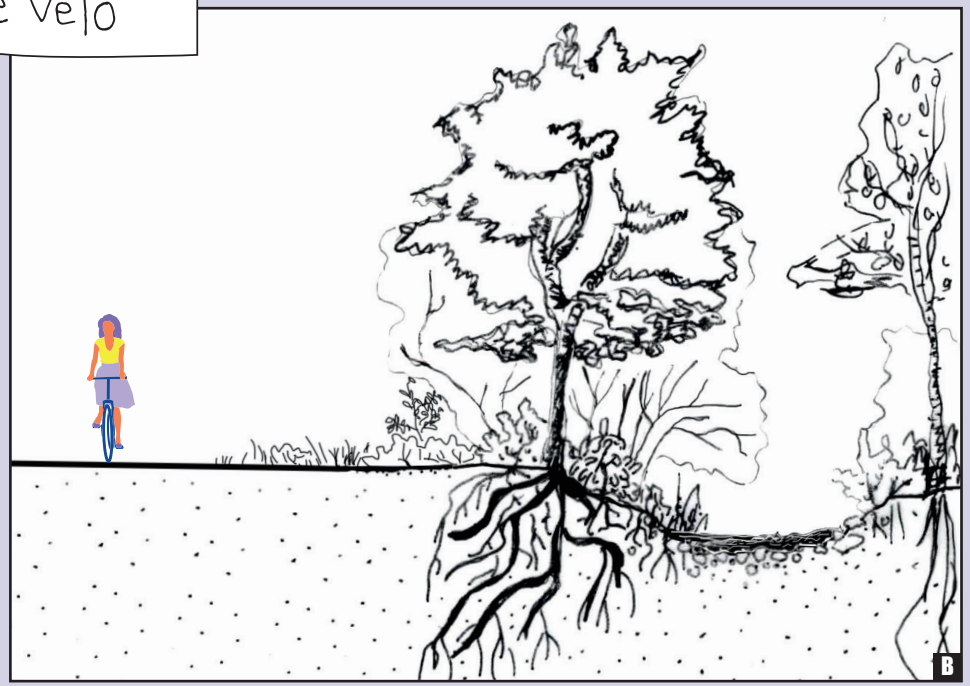



Grâce à un échange de parcelle entre un bien de section et une parcelle privée, la Cère est reméandrée. Sur sa rive gauche, la voie vélo est aménagée et rejoint la zone d'activité agricole de Comblat jusqu'au camping de Polminhac. Un droit de passage est obtenue auprès de deux agriculteurs et la communauté de communes devient le gestionnaire de la ripisylve sur cette portion. Les agriculteurs y gagnent en travail d'entretien. Les berges de la Cère sont plus larges, ce qui permet d'avoir un pourcentage de pente plus doux aux abords de la rivière, adéquat pour que les ormes, les frênes stabilisent les berges au gré des fluctuations de Cère. Une diversité de milieux aquatiques renaît, permettant à une faune et une flore spécifique de se réinstaller.



ZH dans les bois communaux



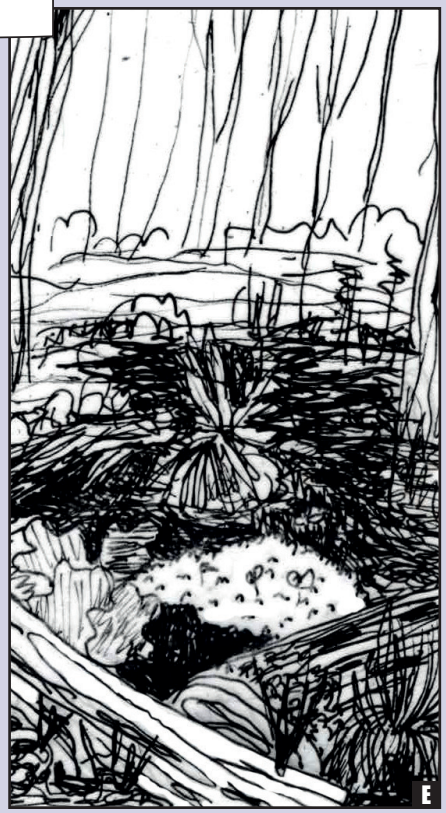

Dans les forêts sectionales ou communales aux fortes pentes, des troncs sont disposés perpendiculairement à la pente pour ralentir l'eau. Progressivement, l'eau s'infiltre et stagne créant une zone humide forestière. S'y installent les stellaires des bois, de la valériane, etc. Ces zones humides peuvent être plus travaillées en certain lieu avec l'arrachage de quelques hêtres et un léger terrassement.

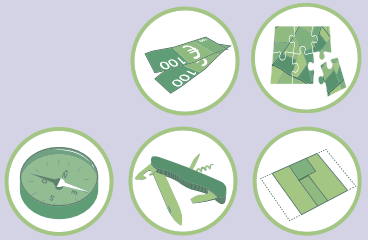



Pâturage des pentes & zone humides dans les champs



La communauté de communes détient d'un cheptel de chèvre avec un berger mis à disposition auprès d'agriculteurs afin que le pâturage caprin limite la dynamique de boisement de leurs terrains en pente. Actuellement, la flore de ces parcelles n'est plus adapté aux bovins. Ce service rendu par la communauté de commune, permet aux agriculteurs de maintenir leur prime à l'herbe de la PAC. En échange, la collectivité les incite à créer des zones humides dans d'autres de leurs parcelles. Un accompagnement par la GEMAPI aide à la localisation des points d'abreuvement propres, à la mise en défens des zones humides et captages d'eau. Les captages d'eau potable peuvent être régi par une DUP intégrant des périmètres larges visant à limiter la pollution (épandage du lisier, abreuvement) et des obligations d'accès à la source pour sa gestion. Accès potentiellement mutualisable avec des cheminements piétons.

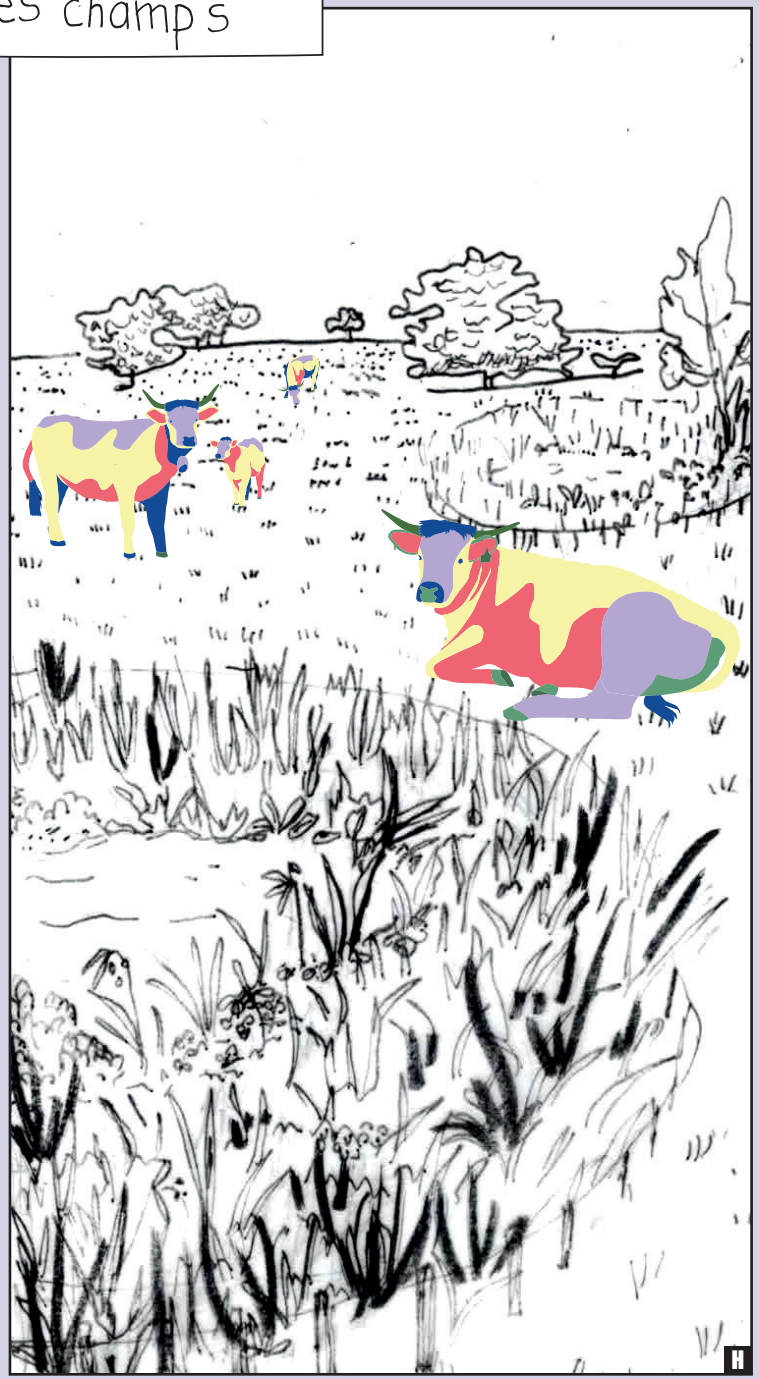

Diversification des bois avec mutualisation des outils



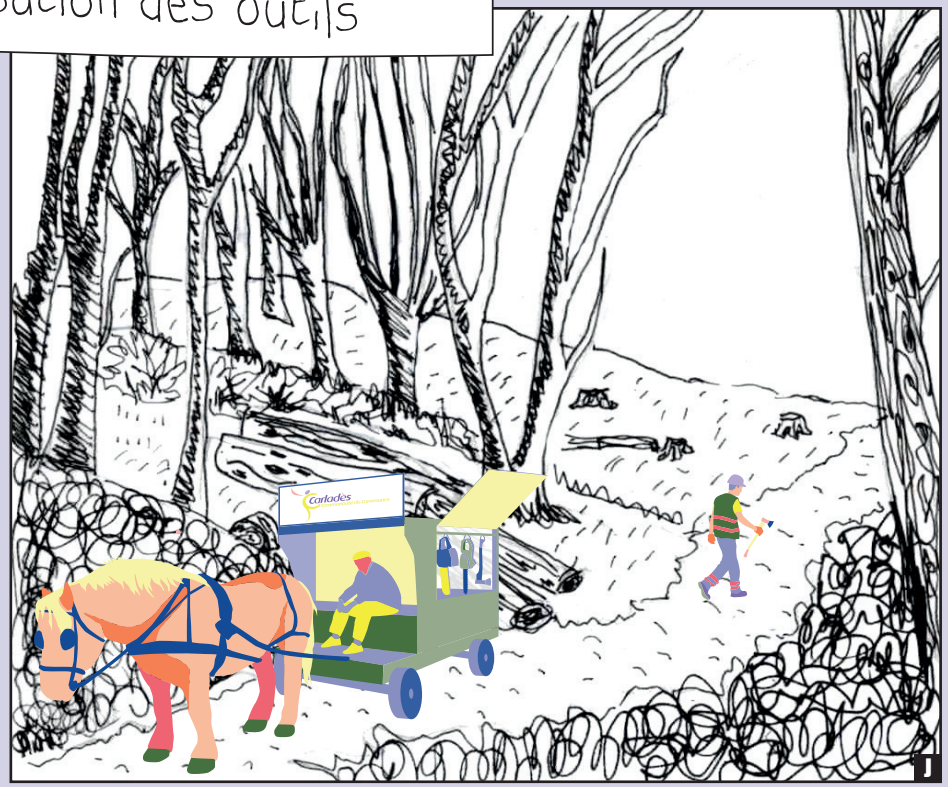

Dans les forêts sectionales ou communales, avec l'aide de l'ONF et de la fédération des communes forestières, une gestion en futaie irrégulière se met en place : pratique de coupes jardinatoires régulières pour créer un brunissage diversifié et permettre la régénération de multiples essences en différents stades, éventuellement un apport de jeunes semis et plantation grâce à un dosage réfléchi de la lumière au sol. Ces forêts étant souvent situées dans des pentes raides peu accessibles, cette coupe par trouée de petite amplitude nécessite des outils mécaniques et motorisés de faible poids (scies, haches, tronçonneuses) et des chevaux de traies pour le transport.
Ces outils appartiennent à la communauté de communes et sont mutualisés à l'échelle de la vallée pour faciliter la reprise de l'exploitation des forêts sectionales. Le bois est ensuite donné aux habitants. Cette démarche peut s'étendre aux propriétaires privés qui peuvent solliciter l'aide du CNPD et se former auprès de l'association FOGEFOR.



Maillage de haies



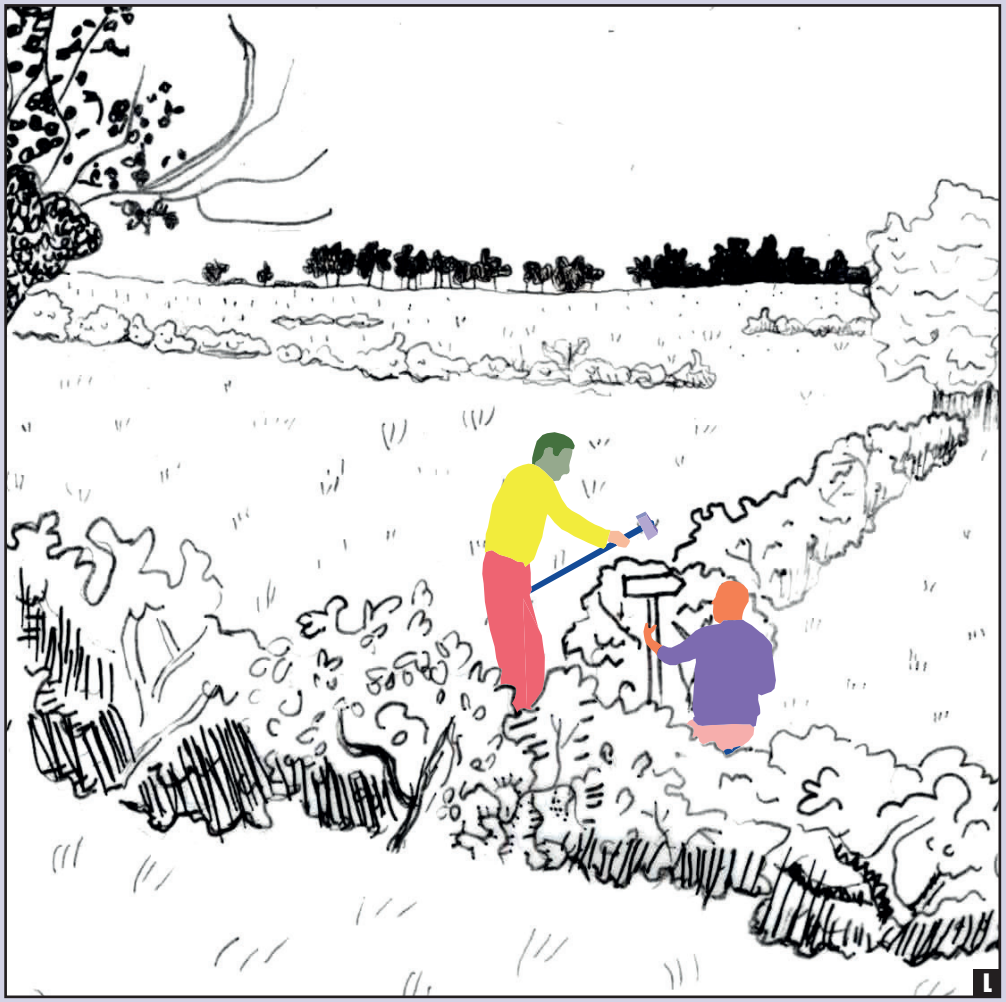

Depuis les plateaux à la plaine en passant par les versants, les agriculteurs sont incités à planter des haies, celles-ci deviennent nécessaires pour apporter de l'ombre aux cheptels en période estivale. La communauté de commune propose des formations, favorise la création d'associations d'agriculteurs et autres propriétaires pour la plantation et la gestion des haies, fournit des plants issus de la pépinière intercommunale adaptés à chaque situation et chaque besoin.
En échange de ce service rendu, la communauté de communes négocie un droit de passage au droit des haies afin de créer un cheminement sur le plateau du Coyan.
Les essences sont différenciées selon l'altitude et l'exposition au vent : du chêne sessile, de l'érable, du sorbier sur les plateaux et du chêne pédonculé, du charme, du frêne, du noisetier dans la vallée. Ces haies de hauts jets nécessitent une taille de formation à 5 ans et un élagage tous les 15 ans. Une formation, centralisée par la communauté de commune, pourra être donnée par les services de la Mission Haies Auvergne, la chambre d'agriculture du Cantal. Les plantations et premières sessions d'entretien peuvent être faites en chantier collectif réunissant habitants de la vallées, professionnels, agriculteurs, etc.

Diversification agricole



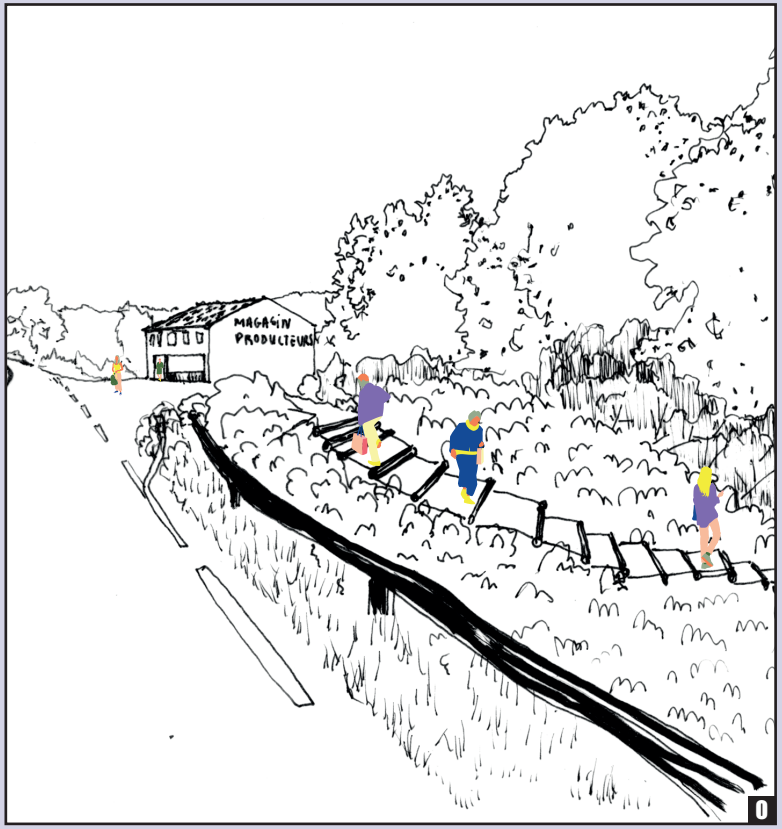

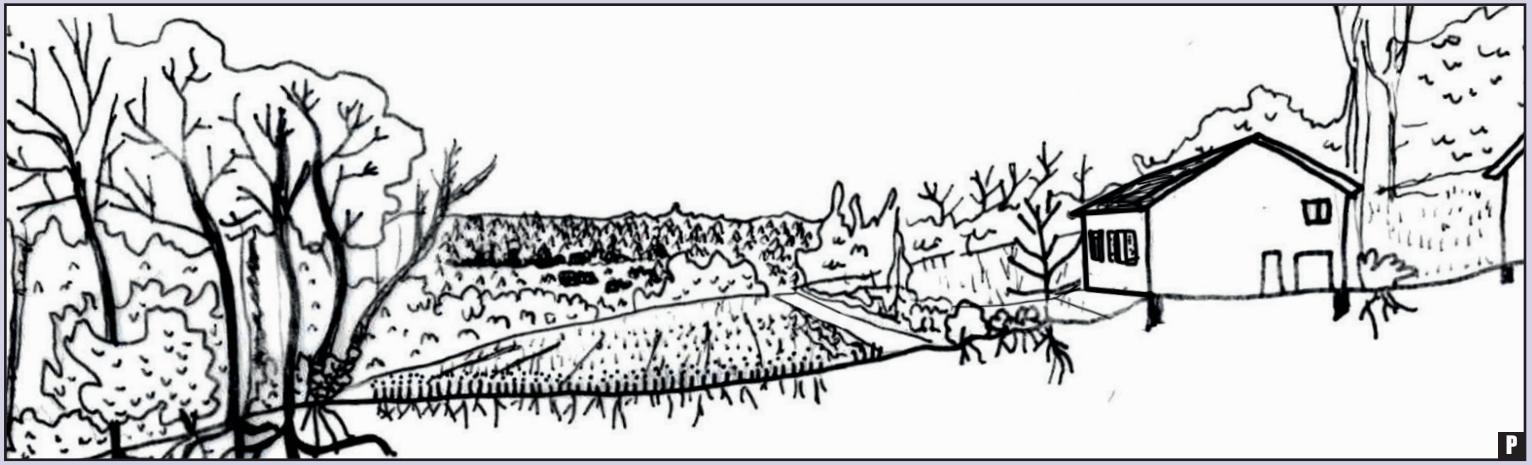

Afin d'anticiper les départs à la retraite des agriculteurs, un diagnostic agricole est lancé sur le territoire. Une veille foncière est réalisée en partenariat avec la SAFER et Terres de Liens avec pour objet de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs avec des projets agricoles diversifiés dans l'objectif général d'augmenter la résilience économique et écologique du territoire : maraîchage, agro-foresterie, cheptels de chèvre, de brebis, de vaches laitières, de porcs, de volailles, etc. Selon les situations, une nouvelle distribution parcellaire pourrait avoir lieu localement, étant inclus dans la procédure d'AFAFE. Dans les vallons, les terrains en pente à proximité des hameaux peuvent accueillir des expérimentations de céréales de variétés anciennes sans intrants. Certain bâtis vacant le long de la route nationale peuvent être achetés (établissement public foncier, foncière solidaire ou budget des collectivités) et réhabilité en magasin de producteurs locaux afin de mettre en avant et rendre accessibles les produits locaux. D'autres équipements ou commerces peuvent être imaginés dans ce bâti très accessible mais peu attractif pour du logement.



ACTIONS !

Lorsqu'un site de projet a été identifié, dans le cadre du Plan de Paysage ou ultérieurement, les enjeux et objectifs déterminés, se pose la question de la manière de mettre en œuvre les actions constituant le projet.

Dans le cadre du Plan de Paysage, un échantillon des actions du Programme de Projets sont développées et mises en œuvre. Au delà de l'amorce de la concrétisation du Plan de Paysage, cela à l'intérêt d'éprouver la démarche de projet proposée et de l'expliciter afin qu'elle puisse être déployée par les acteurs locaux.

En vallée de la Cère, nous avons défini avec la communauté de communes et les élus que le site de projet de la Zone d'Activité Agricole ferait office de lieu pilote avec la mise en œuvre d'actions autour des espaces extérieurs des Granges. Par cet exercice, nous développons une démarche applicable sur d'autres actions issues des sites de projet du Plan de Paysage ou émanant de nouveaux projet :

-> la mise en œuvre d'une action est engagée par une entité administrative, qui est souvent la commune ou la communauté de commune, elle devient **la Maitrise d'Ouvrage (MOA)**.

->la maitrise d'ouvrage **s'accompagne de professionnels** de l'aménagement, paysagistes, architectes ou autres. Au regard des préconisations effectués dans le Plan de Paysage, nous recommandons d'avoir recours à ces professionnels pour des missions laissant un maximum de responsabilités aux services internes des collectivités et aux acteurs locaux, permettant l'implication citoyenne, le recours aux ressources locales, etc. (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) par exemple) et de recourir à des procédures de passation de marché relativement libre (Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par exemple). Ceci permet en effet d'avoir davantage de marge de manoeuvre pour mettre place une démarche de fabrique des territoires innovantes et collectives.

-> **les professionnels de l'aménagement** ont plusieurs missions en relation étroite avec la MOA:
1- établir un diagnostic et une analyse détaillée du site
2- dessiner et détailler le projet à l'échelle adéquate
3- définir le calendrier opérationnel et les différents acteurs à solliciter
4- établir un montage financier
5- organiser le chantier et encadrer le chantier (si l'action nécessite la mise en place de travaux)

-> Si des travaux de grandes envergures sont envisagés, ne pouvant être réalisés dans le cadre de chantier collectif, chantier-formation, chantier-école, chantier interne avec les services techniques, il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à une mission de **Maitrise d'œuvre (MOE).**

Afin d'illustrer cette démarche, nous détaillons la mise en œuvre des actions envisagées sur le site des Granges pour lesquelles nous occupons un rôle pouvant s'apparenter à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

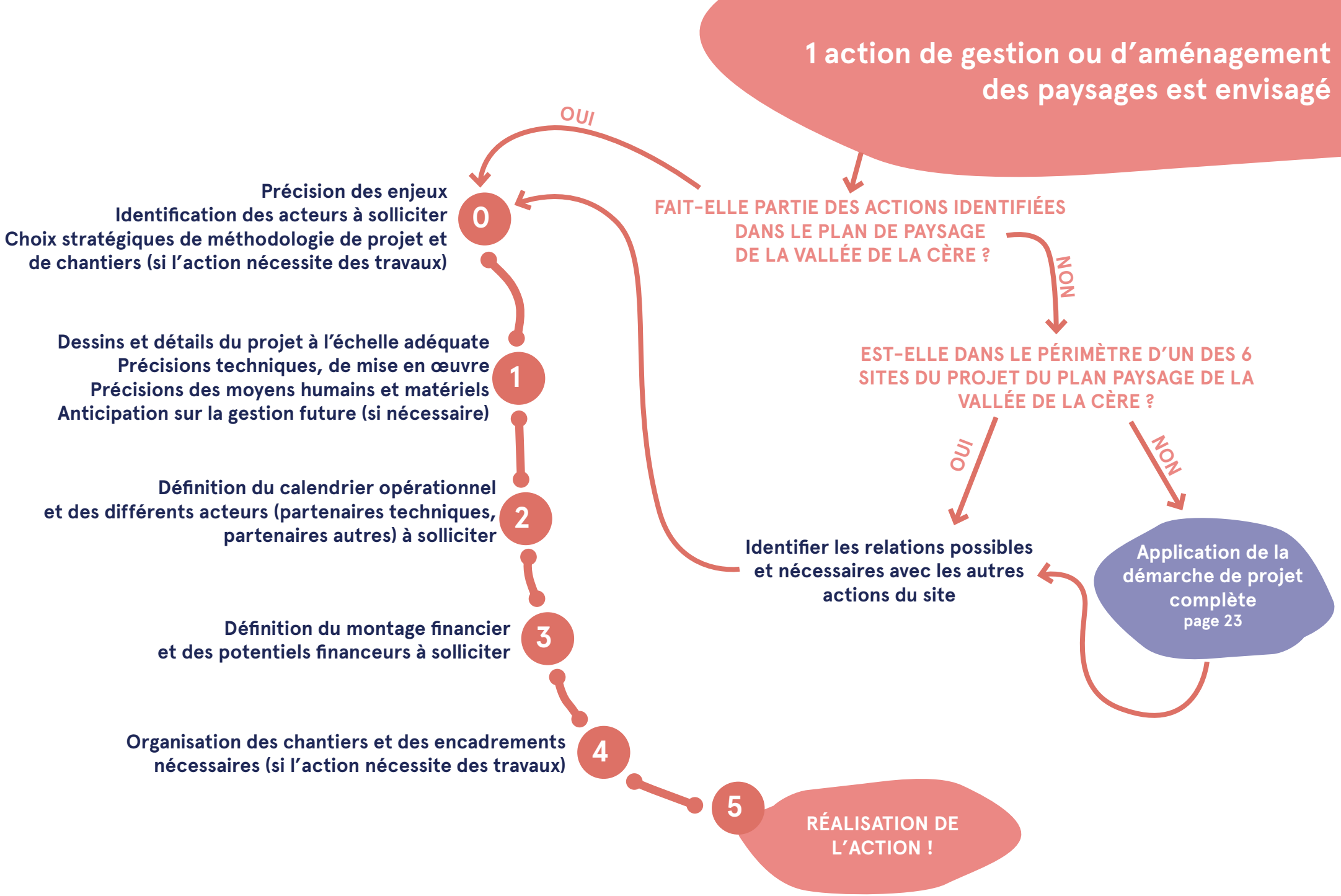
1 action de gestion ou d'aménagement des paysages est envisagé
FAIT-ELLE PARTIE DES ACTIONS IDENTIFIÉES DANS LE PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CÈRE ?
OUI
NON
EST-ELLE DANS LE PÉRIMÈTRE D'UN DES 6 SITES DU PROJET DU PLAN PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CÈRE ?
OUI
NON
Application de la démarche de projet complète
page 23
Identifier les relations possibles et nécessaires avec les autres actions du site
0
Précision des enjeux
Identification des acteurs à solliciter
Choix stratégiques de méthodologie de projet et de chantiers (si l'action nécessite des travaux)
1
Dessins et détails du projet à l'échelle adéquate
Précisions techniques, de mise en œuvre
Précisions des moyens humains et matériels
Anticipation sur la gestion future (si nécessaire)
2
Définition du calendrier opérationnel et des différents acteurs (partenaires techniques, partenaires autres) à solliciter
3
Définition du montage financier et des potentiels financeurs à solliciter
4
Organisation des chantiers et des encadrements nécessaires (si l'action nécessite des travaux)
5
RÉALISATION DE L'ACTION !

DIAGNOSCTIC ET ANALYSE DÉTAILLÉS

A chaque «zoom» dans le projet, de la vallée de la Cère au site de projet, puis du site de projet à la réalisation de l'action, il est nécessaire de réaliser un diagnostic, c'est-à-dire qui prend en compte et décortique les problématiques et enjeux propres au périmètre concerné.
A cette échelle de travail, le diagnostic comprend, selon les besoins : plan d'état des lieux ; plans techniques de l'existant (réseaux, structures, relevé botanique, etc) ; une liste des enjeux précisés en lien avec les OQP.

PLAN D'ÉTAT DES LIEUX

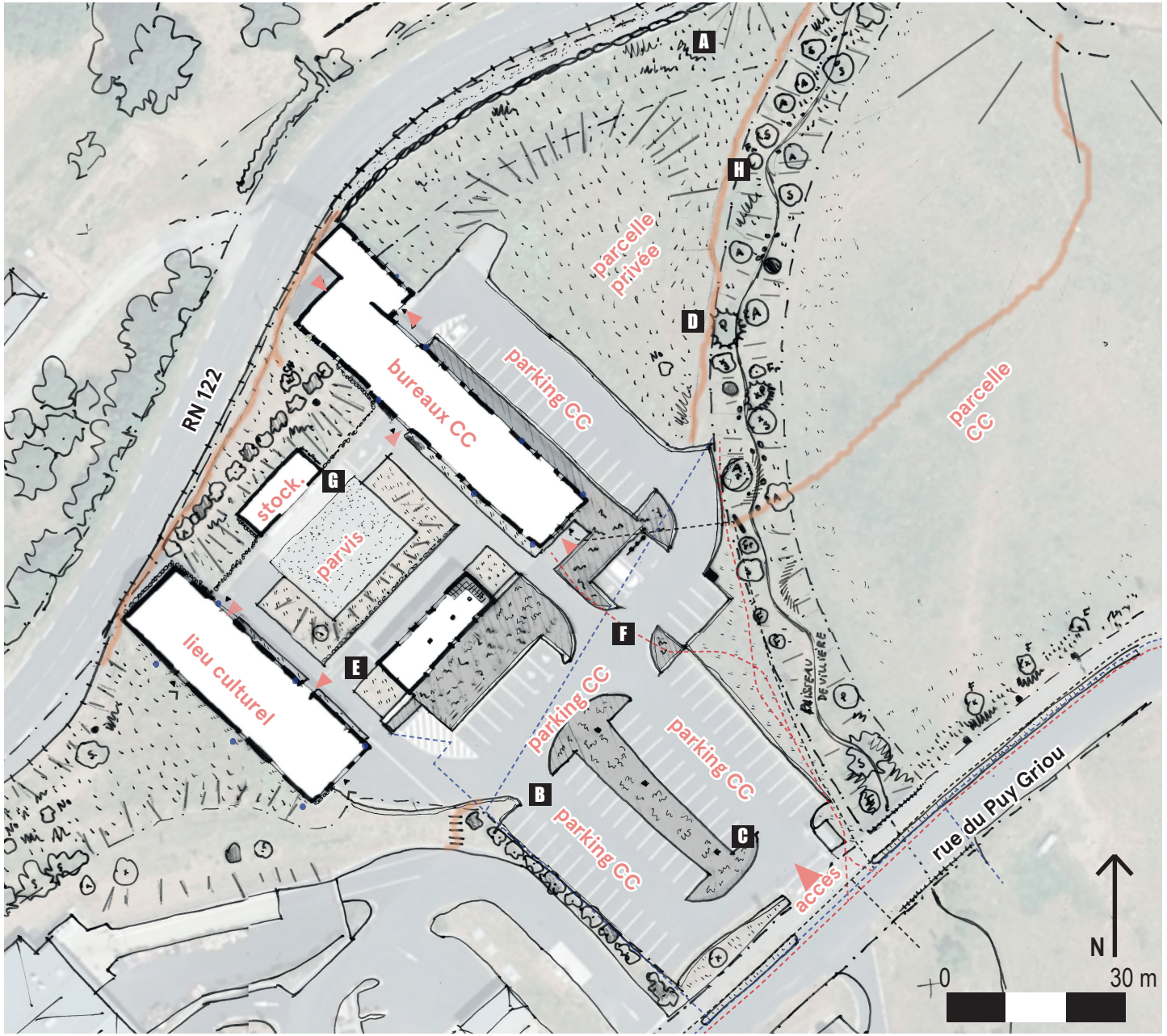

Légende

- Pelouse
- Prairie
- Friche pionnière
- Couvre sol
- Arbustes
- Arbres
- Muret
- Enrochement
- Cailloux
- Gravier
- Bâche
- Barrière
- Buses
- Lampadaires
- Fossés
- Talus
- Limites parcellaires
- Entrées Granges
- Chemins informels
- Encoche d'érosion de la berge
- Réseau électrique (prof.60cm et 1m)
- Réseau chaleur urb. (prof. 80cm et 1,2m)
- Réseau d'eau (prof. 1,2m)
- Gouttières (EP prof. 1 à 2m)

ENJEUX ILLUSTRÉS LIÉS AUX OQP



Relier les cheminements exitants



Réduire l'îlot de chaleur et améliorer l'infiltration des eaux de pluies



Augmenter la biodiversité et améliorer l'infiltration des eaux de pluie (bâche)



Limiter les nuisances de la RN122



Créer des espaces communs conviviaux et acceuillants



Offrir des espaces (parcours et pause) qualitatifs pour les personnes utilisant les mobilités douces



Améliorer les conditions d'accueil du public pour les représentations



Augmenter la ripisylve en diversifiant les étages

DESSINS ET DÉTAILS DE L'ACTION

Afin de toujours mettre les actions en perspective d'une vision globale, un plan projet «à long-terme» doit être formalisée (+20 ans). Cela permet de s'assurer que les actions projetés à l'instant présent s'inscrivent dans les objectifs plus lointains et plus globaux et d'ainsi, éviter de faire pour défaire ou refaire quelques années plus tard.

PLAN DE PROJET À LONG -TERME // 2045



Légende

- Pelouse
- Prairie
- Friche pionnière
- Couvre sol
- Arbustes
- Arbres
- Muret
- Enrochement
- Cailloux
- Gravier
- Bâche
- Barrière
- Buses
- Lampadaires
- Fossés
- Talus
- Limites parcellaires
- Entrées Granges
- Chemins formels

PLAN DE PROJET IMMÉDIAT // 2026

Le plan de projet «immédiat» cible les actions mises en œuvre rapidement pour amorcer le chemin vers le plan «long-terme».
Chacune de ces actions est ensuite détaillées techniquement et spatialement par espace en suivant des logiques de projet énoncés dans le Plan de Paysage.

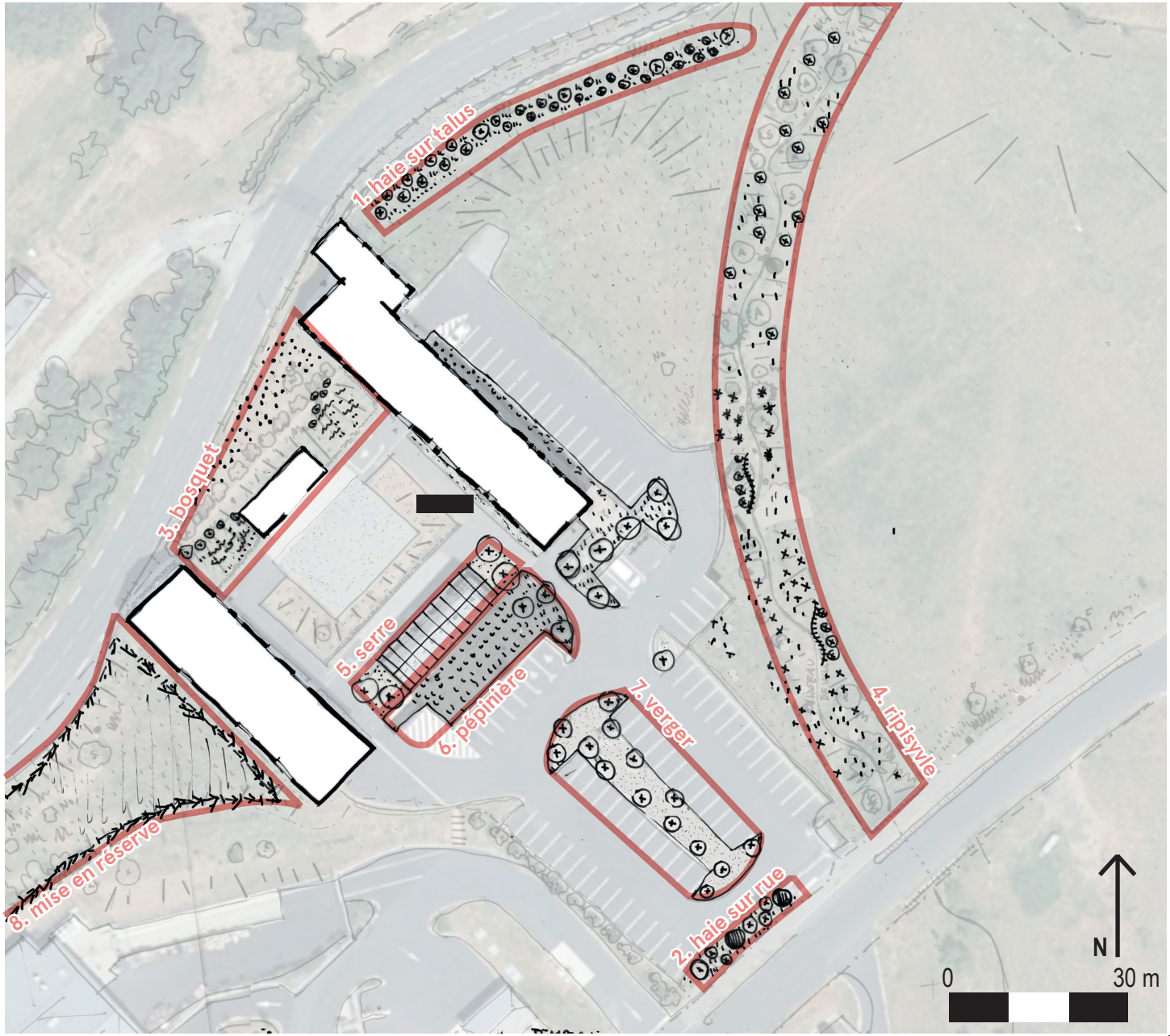

Légende

- Plantation d'arbres
- Boutures
- Plants forestiers
- Fascinage ou plessage
- Prairies
- Clôture en ramée

1. Haie sur talus



Haie basse (<2m) pour laisser la vue sur le versant, ponctuée de grands arbres visibles depuis la R, typique du bassin d'Aurillac.
Arbres de fruits à coque.

Mise en place et gestion

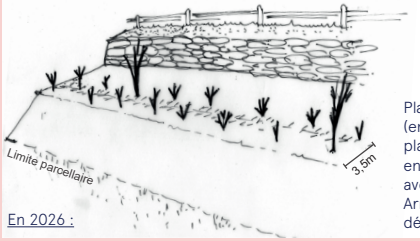

En 2026 :

Plantation de jeunes scions (entre 40cm et 1m de haut) et de plants forestiers, en quinconce en double rang espacé de 1,50 m, avec des protections.
Arrosage premières années et désherbage à la marge.



Haie en 2045

Alternance d'arbres de haut jet et de haie basse.
Ourlet herbeux de part et d'autre de la haie.

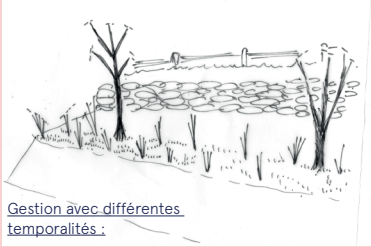

Gestion avec différentes temporalités :

Arbres de hauts jets : taille en cépée ou sur les branches, tous les 10-20 ans.
-> transformation en bois d'œuvre, bille de bois, piquets ou bois de chauffage.

Haies basses : renouvellement régulier et taille bisannuelle à la scie à main ou tronçonneuse.
-> transformation en fagots ou paillage.

Palette végétale

Haie basse — Arbre de haut jet


Prunellier


Frêne


Hêtre


Noyer

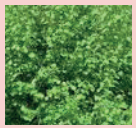
Noisetier


Chêne pédonculé


Charme


Châtaignier

2. Haie sur rue



Grande haie pluristratifiée.
Mélange d'arbres et d'arbustes en croissance libre.
Ces haies avoisinent les 10m de haut.

Mise en place et gestion

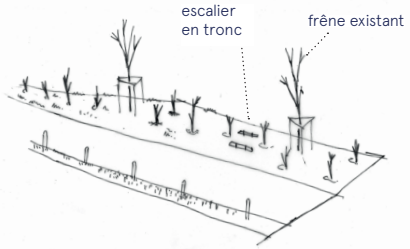

En 2026 : Plants forestiers plantés en rang double ou simple selon largeur du massif avec protections et création d'escalier

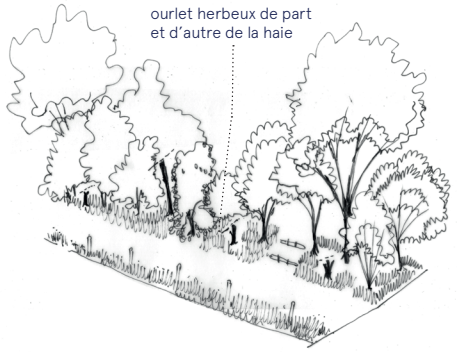

Gestion avec différentes temporalités :
Élagage des gros sujets (tous les 5 ans) > bois d'œuvre
Recépage des haies basses(tous les 10-30an)s selon essences -> bois de chauffage.

Palette végétale


Viornes


Érable champêtre


Sorbier


Alisier blanc


Sureau


Aubépine

3. Bosquet



Des plants forestiers sont plantés sur le talus afin de créer un fond de scène végétal et limiter les nuisances de la RN 122.Le bosquet ne demande que très peu de gestion.

Mise en place et gestion

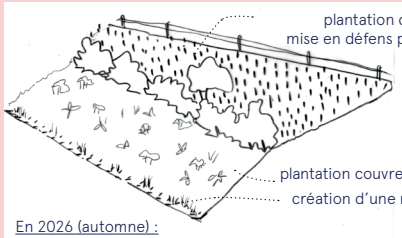

En 2026 (automne) :



Gestion 2030 :

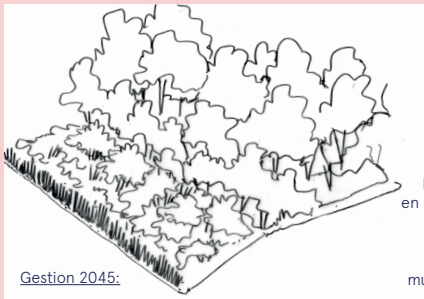

Gestion 2045:

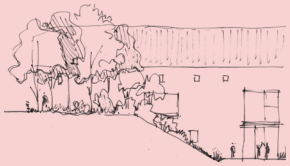

Palette végétale

Couvre sol	Abres	Arbustes
 Genévrier	 Frêne	 Prunellier
 Genêt	 Noyer	 Noisetier
 Thym serpolet	 Chêne	 Aubépine
 Helianthemum	 Châtaigner	 Noisetier

4. Ripisylve

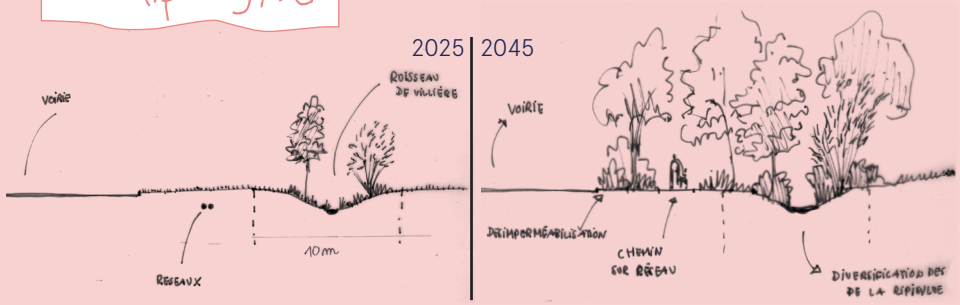

Diversification des strates de la ripisylve et des essences pour améliorer le maintien des berges, limiter le dépôt de sédiment et favoriser l'infiltration, apporter de l'ombre. L'acteur partenaire technique GEMAPI ayant déjà fait une étude sur le ruisseau de la Villière, il semble pertinent de s'appuyer sur ses recommandations tant en terme d'action d'aménagement que de gestion.

Mise en place et gestion

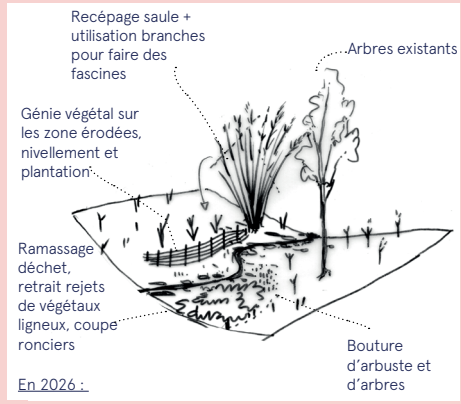

En 2026 :

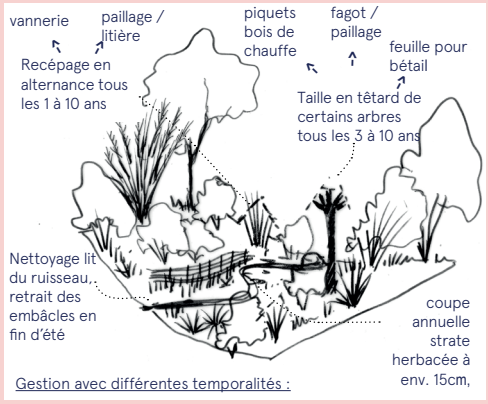

Gestion avec différentes temporalités :

Palette végétale

Arbustes	 Cornouillier sanguin	 Sureau noir	 Saule cinéraire	 Bourdaine	 Saule à oreillettes	 Viorne obier
Arbres	 Aulne glutineux	 Saule marsault	 Aulne blanc	 Peuplier noir	 Frêne	 Saule des Lapons

5. Serre-Cère





Construction d'une serre par réhabilitation-transformation du petit bâtiment central des Granges (ancienne soue à cochon). Une nouvelle enveloppe translucide vient s'insérer dans le bâti existant et met en valeur les murs de pierre partiellement conservés et la charpente (conservée ou reprise dans l'esprit d'origine) visible en transparence, tout en permettant à la serre de prendre la lumière et accumuler de la chaleur.
La construction fait appel à des matériaux de réemplois (menuiserie, charpente) et en matériaux issus de filières locales. Les matériaux déposés (ardoises, pierres, bois) sont conservées pour être réutilisées directement sur site (aménagement intérieure ou des abords) ou à proximité (autres aménagement dans la vallée).
La serre est ensuite gérée en interne et permet de proposer des ateliers pédagogiques (partenariats possibles).

Mise en place et gestion

Principes constructifs
Enveloppe en mur pierre apparente existant + façades et toitures vitrées (menuiserie réemploi ou polycarbonate) pour favoriser les apports lumineux.
Isolation intérieure terre-paille pour conserver la chaleur et produire de l'inertie.
Installation d'un système de récupération des eaux pluviales (gouttières raccordées).

Démarche de réemploi
Accompagnement possible par prestataires externe (AMO).
Charpente existante conservée et consolidée. Elle ne sera déposée que si son état l'exige.
Recherche de matériaux de réemploi pour : ossature bois complémentaire, façades vitrées, portes vitrées.
Ardoises, pierres et bois déposés à conserver pour aménagements paysagers à proximité directe (plantation pleine terre dans la serre, écriteau plants, aménagement parvis, pépinière ou verger ...) ou plus lointains (dans la vallée).

Vie de la serre après 2026
Après formation, le jardinier de la communauté de communes gère et entretien la serre (semis, bouture, arrosage régulier, maintenance).
La serre acceuille des temps pédagogiques organisés par la communauté de communes, les écoles de la vallée, Carladès en Transition ...

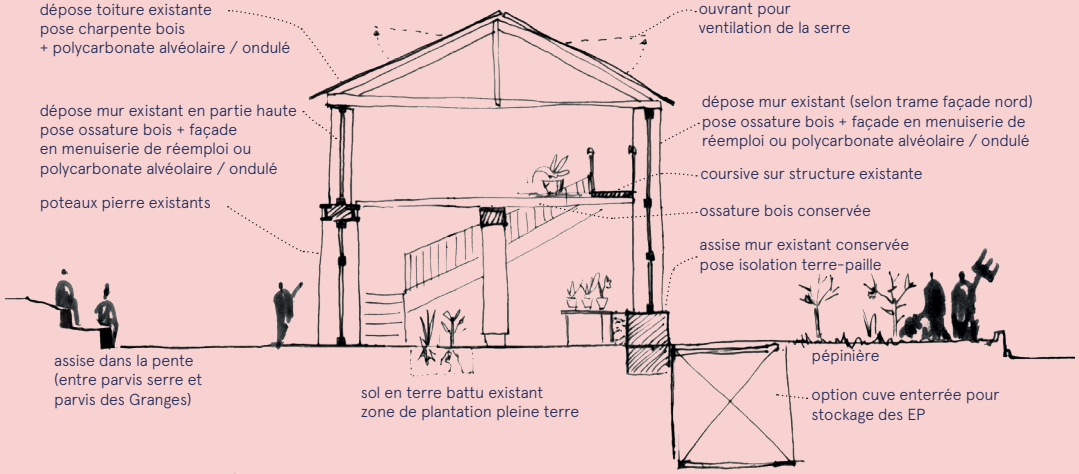

Palette de matériaux


mur pierre apparente


charpente bois

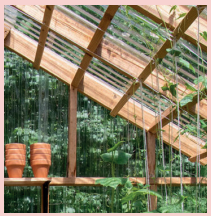
polycarbonate


menuiserie de réemploi

plan de masse

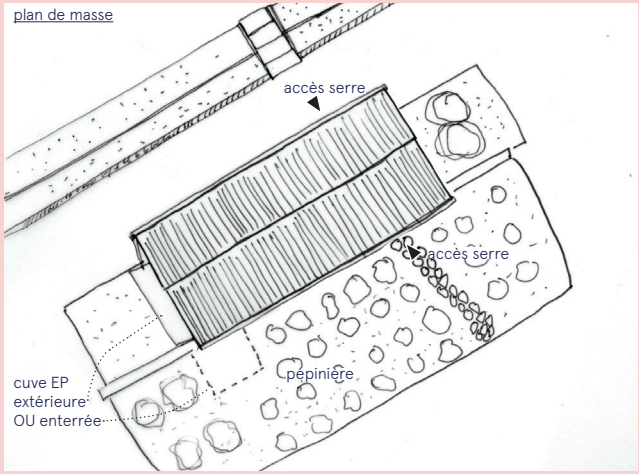

plan de RDC

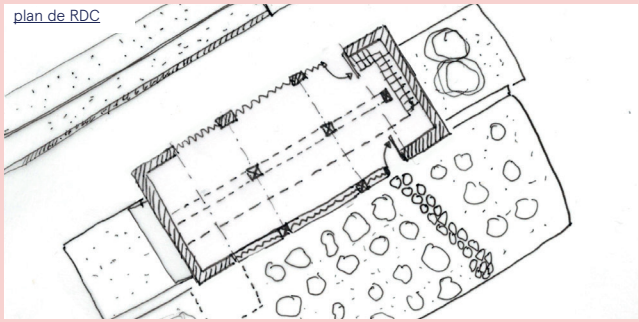

6. Pépinière

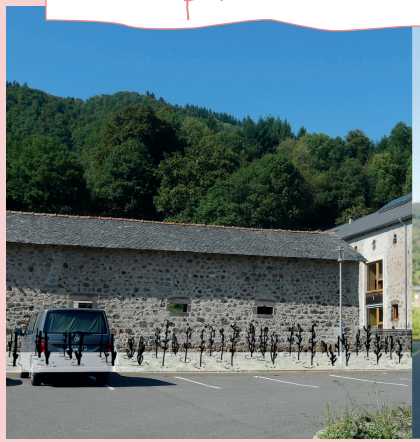

Pépinière soleil



Pépinière ombre

Pépinière devant la serre en plein Sud et à l'ombre du bâtiment. Lieu d'expérimentation écologique du Tiers-lieu avec des essences indigènes et d'autres. Elle fournit les projets de plantation dans la vallée.

Mise en place et gestion

En 2026:
Afin d'assurer la future gestion de la pépinière, la communauté de communes propose une formation rapide au jardinier de la communauté de communes (Université Les Alvéoles, Pépinière les Herbes folles, etc.) ou embauche d'une personne déjà formée qui ensuite organise des sessions collectives auprès des habitants (enfants et adultes). La pépinière nécessite en premier lieu, le retrait de la bâche et l'aération du sol, puis s'en suit les premières plantations. Des récupérateurs d'eau de pluies des toitures des Granges sont installés.
De 2026 à 20XX : gestion régulière
Les tâches de gestion sont l'entretien régulier du sol (grelinage, paillage), la tenue d'un calendrier précis pour les semis, les boutures ou greffes, et le suivi rigoureux dans les tâches quotidiennes telles que l'arrosage, le désherbage, la fertilisation, le rempotage, ainsi que la tenue des registres d'inventaire. L'arrosage de la pépinière s'effectue par irrigation goutte-à-goutte, qui délivre l'eau directement à la zone racinaire en faible débit, optimisant ainsi la consommation d'eau et limitant l'évaporation.

Palette végétale



7. Verger



Des arbres fruitiers sont plantés sur le terre-plein central. Leur faible hauteur permet de garder la vue sur l'architecture des Granges. Les essences plantées sont indigènes, les temps de récolte des fruits sont des moments collectifs, les fruits récoltés sont transformés ou distribués (pâte de coing, jus de pomme).

Mise en place et gestion

En 2026 : les bâches sont retirées, le sol est greliné et amendée avec des engrais verts. Lorsque la saison de plantation est adéquates (de fin octobre à fin mars pour les racines nues en évitant les périodes de gel, neige, ou fortes pluies), un chantier-formation s'organise afin d'apprendre à planter des arbres fruitiers : espacement, fosse de plantations, cuvette, installation du goutte à goutte pour l'arrosage des 3 premières année, etc. Les arbres choisis sont soit des scions de 2 ans ou des baliveaux. Selon leur taille sont installés des tuteurs (bipode ou monopodes) et des protections. Au début du printemps, une prairie est semée sur l'ensemble du terre-plein.

La première année de gestion du verger s'organise autour de chantiers-formations encadrés par des prestataires techniques où les services techniques des 4 communes et du jardinier de la communauté de commune, apprennent les techniques de gestion différencié. Les années suivantes les agents deviennent à leur tour, encadrant des chantiers collectifs ou internes de gestion.

De 2027 à 20XX : La gestion annuelle du verger différencie différentes temporalités :
- en hiver (de novembre à mars) : la taille est essentielle pour éliminer le bois mort, équilibrer la structure, favoriser la lumière et l'aération ; tonte des prairies
- au printemps (mars à mai) : fertilisation des arbres avec des engrais organiques ou du compost pour stimuler la croissance. C'est aussi la période de traitements préventifs contre maladies et parasites.
- en automne (septembre à novembre) : on termine la récolte, on fauche la prairie, on paille pour protéger les racines du froid, et on peut apporter un peu d'engrais organique pour préparer l'arbre à l'hiver.

Palette végétale


Cerisier


Cognasier


Poirier


Pommier


Prunier

8. Réserve



La réserve est mis en défens sur tous ces pourtours par une ramée. L'espace est inaccessible aux humains et aux gros mammifères, ce qui permet aux graines transportées par les oiseaux ou les petits mammifères de germer et d'engager une croissance végétale. La dynamique végétale en place est naturelle, ou dit en «libre évolution» et les essences qui constitueront le bosquet final seront très résilient (chaleur, gel, maladies). Ce type de réserve, permet d'avoir un échantillon témoin pour l'observation d'observer des dynamique végétales et des écosystèmes sur le long terme, notamment pour comprendre les processus naturels de succession végétale, les interactions entre espèces, et les effets du changement climatique.

Mise en place et gestion

En 2026, la réserve est mis en défens par barrière constituée de ramées. Ces barrières sont de véritables habitats pour la biodiversité. Leur mise en place est simple et économe :
- récupérer des ramée (réseau de branches) fraîches et souples issues des chantier de taille de la vallée (privé ou public).
- entrelacer les ramées en les emboîtant (planter des piquets si nécessaires pour maintenir la ramée)

De 2026 à 20XX : gestion sobre
- autour et à l'extérieur des ramées, fauche et débroussaillage
- observations scientifiques des dynamiques végétales (annuelles ou bisannuelles) avec le CFB, OFB, etc.

CALENDRIER OPÉRATIONNEL ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

NOV.2025 JAN.2026 AVRIL 2026 OCT. 2026

1, 2, 3,4,7,8 HAIES BOSQUET VERGER, PÉPINIÈRE, RÉSERVE

choix stratégique
sollicitation partenaires et financeurs
préparation des chantiers collectifs
commande des fournitures
formation du jardinier de la CC
chantier-formation sur les plantations
gestion quotidienne

Fournitures pour les plantations :
- commande scions ou plants forestiers, demi-tige à acheter en pépinière alentour
- commande de paillage par récupération de paille agricole, ou location d'un broyeur avec appel à récupération des déchets végétaux des habitants
- commande des protections des plants
- récupération & stockage de troncs de bois, ramées pour réaliser les barrières, escaliers
- commande des tuteurs bipodes pour les arbres fruitiers
- récupération et stockage des déchets de taille d'arbre pour créer une ramée de protection de la réserve

Préparation des chantiers collectifs :
- marquage en amont des zones de chantier
- retrait des bâches
- récupération des outils nécessaires pour les chantiers (brouette, bêche, grelinette, pelles, masse, etc.) auprès des 4 services techniques des 4 communes
- affichage et communication des chantiers collectifs
- organisation détaillée des chantiers collectifs

Formation du jardinier de la communauté de commune (et/ou des services techniques de chaque commmune) :
pratiques agro-écologiques (Université Les Alvéoles, Pépinière les Herbes folles, etc.)

Récupération des commandes : communauté de communes
Invités aux chantiers-formation, chantiers collectifs : Carladès en Transition, EREA, habitants, élus, services techniques de chaque commune
Gestion quotidienne : arrosage, paillage, semis, boutûres, etc par le jardinier de la CC.
Encadrement des chantiers -formation: (voir partenaires techniques)

4 RIPISYLVE

priorisation des actions selon conseils GEMAPI
repérage des matières disponibles + commande plants complémentaires
sollicitation partenaires et financeurs
préparation des chantiers collectifs ou en interne
chantiers -formation de maintien des berges
entretien léger dans le lit du ruisseau

Fourniture :
- plants par boutures et transplantations dans les milieux alentours
- commande en pépinière locale pour complément
- récupération de paille agricole pour paillage, ou location d'un broyeur avec appel à récupération des déchets végétaux des habitants
- commande des protections des plants
- récupération du bois de taille frais juste avant le chantier
- récupération de l'osier de taille frais juste avant le chantier

Préparation des chantiers collectifs :
- récupération des outils nécessaires pour les chantiers (brouette, bêche, grelinette, pelles, masse, etc.) auprès des 4 services techniques des 4 communes
- affichage et communication des chantiers collectifs
- organisation détaillée des chantiers collectifs
- marquage en amont des zones de chantier

Récupération des commandes : communauté de communes

Invités au chantiers-formations, chantiers-écoles : Carladès en Transition, EREA, habitants, élues, services techniques de chaque commune, jardinier de la CC
Encadrement des chantiers-formations : (voir partenaires techniques)

5 SERRE

sollicitation partenaires et financeurs
études techniques complémentaires
dessins détaillés (selon type chantier)
choix des modes de réalisation (chantier interne ou externalisés)
organisation des chantiers
recherches matériaux de réemploi disponibles
commande des matériaux
dépose existant et reprises maçonnerie
chantier-jeunes de construction
aménagement des abords
stockage matériaux réemploi

Études techniques :
- lancement mission d'AMO (pour technique et accompagnement chantiers internes)
- étude technique structure ou avis artisan charpentier
- relevé de l'existant

Fourniture :
- approvisionnement menuiserie de réemploi
- commande matériaux selon études

Préparation des chantiers internes :
- récupération ou location des outils et équipements nécessaires (outils bois et de maçonnerie, échafaudage, camion benne, etc)
- organisation détaillée du chantier et interfaces entre lots
- impression plans et détails constructifs, tracés

Récupération des commandes : communauté de communes, prévoir un espace de stockage pour matériaux de réemploi + pour matériaux déposés en vue de leur réemploi sur site (ardoises, pierres, bois de charpente).
Encadrement chantier-jeunes : (voir partenaires techniques)

communauté de communes

communauté de communes + partenaires techniques

Partenaires techniques

Partenaire de gestion

OCT. 2027 OCT. 2028 OCT. 2030...

chantiers -formation de gestion

chantiers interne ou collectif de gestion

extraction des matières issues de la gestion du végétal vers d'autres sites

Encadrement des chantiers internes ou collectifs de gestion : une fois formés par les chantiers-formation, les services techniques de chaque commune et le jardinier de la communauté de communes sont en capacité de gérer ces espaces.
Extraction et transformation des matières : broyats, branches pour barrières, litières, etc.

Partenaires techniques à solliciter : Mission Haies Auvergne, GEMAPI, AMO Paysagiste-concepteur
Partenaires autres : Carladès en Transition, EREA
Financeurs potentiels : Mission Haie, Agence de l'Eau, Région, Fondations privées (FF, Léa Nature, France Tiers-Lieux, etc.)

chantier-formation sur les plantations d'arbustes et d'arbres sur berges

extraction des matières issues de la taille vers d'autres sites

chantiers interne ou collectif de gestion

chantier-école de gestion

Encadrement des chantiers-écoles de gestion : EREA
Encadrement des chantiers interne ou collectifs de gestion : une fois formés par les chantiers-formation, les services techniques de chaque commune et le jardinier de la communauté de communes sont en caacité de gérer ces espaces.

Extraction et transformation des matières : broyats, branches pour barrières, litières, etc.

Partenaires techniques à solliciter : Mission Haies Auvergne, GEMAPI, AMO Paysagiste-concepteur
Partenaires autres : Carladès en Transition, EREA, association de vannerie, L'association Rivière Rhône Alpes Auvergne (formation génie végétale), Services techniques des 4 communes.
Financeurs potentiels : Mission Haie, Agence de l'Eau, Région

chantier-formation de bouturage et semis

chantiers internes ou collectifs de bouturage et semis

gestion et suivi quotidien

organisation de temps pédagogiques

Fourniture plants et semis :
- plants par bouture et transplantation dans les milieux alentours
- récupération de graines par récolte dans les milieux alentours
- commande en pépinière locale ou semencier pour complément

Encadrement chantier de formation : (voir partenaires techniques)

Encadrement des chantiers interne ou collectifs de gestion : une fois formé par les chantiers-formation le jardinier de la communauté de communes est en capacité de faire vivre la serre.
Organisation de temps pédagogiques : (voir partenaires)

Partenaires techniques à solliciter : CAUE 15, Les Compagnons Bâtisseurs, Réemploi BTP Haut Cantal, Résolution, Métabatik, artisan local charpentier-menuisier, AMO architecte-constructeur.
Partenaires autres : Les Compagnons du devoir ou réseau d'école ETRE (pour chantier-jeunes), Carladès en Transition (animation pédgogique), écoles locales
Financeurs potentiels : FEDER, ANCT

CHIFFRAGE

Le chiffrage ci-après des actions enviagées aux Granges, détaillent par espace les différents frais à engager :l'accompagnement de la MOA, les chantiers-formation et chantiers-gestion, des frais d'investissement et de fonctionnement.

Détails et descriptions des actions			unité	quantité	prix unitaire	total TTC
1-2 Haies						
Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	3	500,00 €	1 500,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques de la CC	nb de jours homme	2	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (paillage, boutures, matériel, transplantations, etc.)					
	organisation des chantiers					
Chantiers-formation plantation de haie - 2026	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours homme	4	500,00 €	2 000,00 €
Chantiers-formation gestion de haie -2027	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours homme	2	500,00 €	1 000,00 €
Chantiers de gestion de haie à partir de 2028	entretien annuel et encadrement des chantiers	agents techniques	nb de jours homme	2	- €	- €
Préparation du sol sur 250m2	prêt des outils manuels ou motorisés	services techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Boutures et transplantations	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Plantation de plants forestiers	achat des plants	pépinière locale	nb plants	30	7,00 €	210,00 €
	achats des protections		nb protections	30	0,50 €	15,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	3	- €	- €
Mise en place du paillage	prêt de broyeur	services techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	3	- €	- €
				TOTAL HAIES (90 ml)		**4 725,00 €**
3-Bosquet						
Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	1	500,00 €	500,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques de la CC	nb de jours homme	1	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (boutures, matériel, transplantations, etc.)					
	organisation des chantiers					
Chantiers-formation plantations	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours homme	2	500,00 €	1 000,00 €
Préparation du sol sur 450 m2	prêt des outils manuels ou motorisés	services techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	3	- €	- €
Bouturage et transplantation	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Plantation des plants forestiers	achat des plants	pépinière locale	nb plants	300	7,00 €	2 100,00 €
	achats des protections		nb protections	300	0,50 €	150,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	10	- €	- €
Plantation d'arbustes, vivaces et couvre sol	achat des plants	pépinière locale	nb plants	50	5,00 €	250,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	2	- €	- €
				TOTAL BOSQUET (455m2)		**4 000,00 €**

4- Ripisylve						
Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	3	500,00 €	1 500,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques (jardinier de la CC)	nb de jours homme	2	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (boutures, matériel, transplantations, etc.)					
	organisation des chantiers					
Chantiers-formation de maintien des berges - 2026	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours homme	5	500,00 €	2 500,00 €
Chantiers-formation de plantation ripisylve - 2026	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours homme	5	500,00 €	2 500,00 €
Chantiers-gestion de la ripisylve - 2028	entretien annuel et encadrement des chantiers	collaborateur	nb de jours homme	15	- €	- €
Préparation de l'espace (nettoyage et débroussaillage)	prêt des outils manuels ou motorisés	services techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Bouturage et transplantation	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Plessage d'osier	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	10	- €	- €
Plantations	achat plants forestiers	pépinière locale	nb plant	50	7,00 €	350,00 €
	achat protections		nb protection	50	0,50 €	25,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	4	- €	- €
					TOTAL RIPISYLVE (1300m2)	**6 875,00 €**
5- Serre						
Choix stratégique et préparation des chantiers	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	20	500,00 €	10 000,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs + sélection prestataires	agents techniques de laCC	nb de jours homme	8	- €	- €
	aide à la MOA pour définition des études complémentaires, choix des méthodologies de chantiers, réemploi, commandes des matériaux					
	études techniques complémentaires					
	dessins détaillés (selon type chantier)					
	prépa logistique chantier / stock.					
Chantier interne accompagné de dépose de l'existant - 2026	accompagnement et suivi chantier	partenaires techniques	nb de jours homme	1	500,00 €	500,00 €
	réalisation	agents techniques de laCC	nb de jours homme	3	- €	- €
	camion benne	camions ST locaux	nb trajet	6	10,00 €	60,00 €
	achat chaux-sable pour reprises	fournisseur matériel BTP de la ZA	forfait	1	300,00 €	300,00 €
Chantiers-jeune de construction - 2026	encadrement	partenaires techniques	nb de jours homme	11	500,00 €	5 500,00 €
	reprise charpente bois	partenaires techniques	nb de jours homme	5	500,00 €	2 500,00 €
	achat bois de charpente	scierie locale (essence locale)	m²	150	200,00 €	30 000,00 €
	pose enveloppe bois+polycarbonate et/ou menuiserie de réemploi	partenaires techniques	nb de jours homme	3	500,00 €	1 500,00 €
	achat bois de menuiserie	scierie locale (essence locale)	m²	130	80,00 €	10 400,00 €
	achat polycarbonate	fournisseur matériel BTP de la ZA	m²	280	15,00 €	4 200,00 €
	achat quincaillerie divers	fournisseur matériel BTP de la ZA	forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	reprise intérieure + isolation	partenaires techniques	nb de jours homme	3	500,00 €	1 500,00 €
	achat mélange terre-sable-paille	carrière locale + autres fournisseur	m²	250	50,00 €	12 500,00 €
Chantiers interne aménagement des abords - 2026	réalisation	agent technique de la CC	nb de jours homme	3	- €	- €
	réemploi ardoises du toit	stockage après dépose	-	-	- €	- €
	plantation	boutures et plants de la CC	-	-	- €	- €
Chantiers-formation bouturage et semis - 2027	encadrement formation	partenaires techniques	nb de jours homme	1	500,00 €	500,00 €
	réemploi ardoises du toit	stockage après dépose	-	-	- €	- €
	plants et graines	pépinière locale	nb plants et graines	100	3,00 €	300,00 €
					TOTAL SERRE (1300m2)	**81 760,00 €**

6- Pépinière

Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	2	500,00 €	1 000,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques jardinier de la CC	nb de jours homme	1	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (boutures, matériel, transplantations, etc.)					
	organisation des chantiers					
Chantier formation -mise en place de la pépinière - 2026	encadrement	partenaires techniques	nb de jours homme	3	500,00 €	1 500,00 €
Formation du jardinier de la communauté de communes-2026	pratiques agro-écologiques	centre de formation	nb de jours homme	10	500,00 €	5 000,00 €
Chantier de gestion de la pépinière- 2026	entretien annuel et encadrement des chantiers	agents techniques (jardinier de la CC)	nb de jours homme	40	- €	- €
Préparation du sol	prêt des outils manuels ou motorisés	services techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	achat de compost/fumier	agriculteur ou pépinière local	m2	300	2,00 €	600,00 €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	5	- €	- €
Bouturage et transplantation	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	10	- €	- €
Plantation des plants forestiers	achat des plants	pépinière locale	nb plants	20	7,00 €	140,00 €
	achats des protections		nb protections	20	0,50 €	10,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	10	- €	- €
Installation de l'arrosage automatique	achat et réalisation	prestataires extérieurs	m2	300	17,00 €	5 100,00 €
Installation de cuve de récupération des eaux de pluies	achat	pépinière locale	u	3	500,00 €	1 500,00 €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	3	- €	- €
					TOTAL PEPINIERE (300m2)	14 850,00 €

7-Verger

Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	1	500,00 €	500,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques jardinier de la CC	nb de jours homme	1	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (boutures, matériel, transplantations, etc.)					
	organisation des chantiers					
Chantiers-formation plantation de verger - 2026	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours	1	500,00 €	500,00 €
Chantiers-formation gestion d'un verger -2027	encadrement des chantiers	partenaires techniques	nb de jours	2	500,00 €	1 000,00 €
Préparation du sol	prêt des outils manuels ou motorisés	services Techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	achat de compost/fumier	agriculteur ou pépinière local	m2	210	2,00 €	420,00 €
	réalisation	agents techniques	nb de jours homme	3	- €	- €
Plantation des arbres fruitiers	achat des plants	pépinière locale	nb plants	24	20,00 €	480,00 €
	achats des tuteurs		nb tuteurs	24	15,00 €	360,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	10	- €	- €
Installation de l'arrosage automatique	achat et réalisation	prestataires extérieurs	m2	200	17,00 €	3 400,00 €
Semis de prairie	achat des semences	pépinière locale	m2	300	0,01 €	3,00 €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	1	- €	- €
					TOTAL VERGER (215m2)	6 663,00 €

8 -Réserve

Choix stratégique et préparation du chantier	définition du calendrier	partenaires techniques	nb de jours homme	0,5	500,00 €	250,00 €
	mise en lien avec l'ensemble des acteurs	agents techniques de la CC	nb de jours homme	1	- €	- €
	aide à la MOA pour les commandes et la logistique des ressources mutualisées (matériel, ramée, piquets bois)					
	organisation des chantiers					
Chantiers-suivi biodiversité	comptage et relevé	collaborateur	nb de jours	2	- €	- €
Mise en défens de la réserve	prêt des outils manuels ou motorisés	services Techniques des communes	forfait	1	- €	- €
	réalisation	bénévoles + agents techniques	nb de jours homme	1	- €	- €
TOTAL VERGER				**TOTAL RESERVE (700m2)**		**250,00 €**

TOTAL DES ACTIONS	**119 123,00 €**

Récapitulatif

prestations extérieures : partenaires techniques (prix journalier correspondant à une AMO de Paysagiste-jardinier-architecte) : formation-chantier // choix stratégique // préparation des chantiers. Ce prix est modulable selon les missions allouées et la sollicitation vers d'autres partenaires pour certaines missions (Mission Haies Auvergne par exemple)	44 250,00 €
frais d'achat (investissement + fonctionnement)	74 873,00 €

Masse salariale non comptabilisée, intégrer dans les emplois actuels
la masse salariale des agents techniques des 4 communes n'a pas été comptabilisée, nous l'évaluons à : 15 jours pour l'année 2026
la masse salariale des services de la communauté de commune n'a pas été comptabilisée, nous l'évaluons à : 65 jours à partir de l'année 2026

Nous conseillons d'effectuer en parallèle un tableau des ressources financières potentielles. Nous listons différents organismes et collectivités territoriales autour d'un projet nommé «**Les Granges, un tiers-lieux support de pédagogie en écologie**» (prestations + frais de fonctionnement + frais d'investissement + masse salariale) : l'Europe (fonds FEDER), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Région (DREAL), Département du Cantal, Fonds Verts, communauté de communes. Ainsi que des fondations privés : Fondation de France, Fondation PartenaireLéa Nature, Ekibio, Truffault, Maid, Nature & Découvertes, etc.

Avec plus précissement sur les postes ci-dessous :

- déconnexion des eaux pluviales aux réseaux : Agence de L'Eau, FEADER
- plantations : FEADER
- rénovation du bâti : FEDER, DRAC, département, région, Fondation du patrimoine

RÉFÉRENCES

Nous vous proposons ici, des références de projet évoquant les ambitions des actions envisagées sur le site des Granges. Ces références sont rangées par type d'actions :
- chantiers -formations liés au végétal
- chantiers -formation liés au mobilier (clôture, banc, etc.)
- plantations de plants forestiers et d'arbres fruitiers
- rénovation d'un bâti en serre
- gestion d'une serre et d'une pépinière
- bosquet en libre évolution

Chaque référence renvoie à une spatialité, à des modalités de mises en œuvre particulières, à des ressources spécifiques employées. Les détails de chacune de ces opérations références peuvent être retrouvés auprès des différents porteurs de projet.

Un grand nombre de références proviennent du projet mené par L'Hydre au Jardin Levat, un tiers-lieux support de pédagogie et d'apprentissage autour du vivant à Marseille où nous avons pu expérimenté un ensemble de pratiques et de méthodologie. Un projet se rapprochant de celui souhaité par le Tiers-Lieux des Granges et la communauté de commune.

Chantiers - formation liés au végétal



Transplantation, *décembre 2022, Jardin Levat, L'Hydre*



Préparation du sol et plantations, *janvier 2023, Jardin Levat, L'Hydre*



Taille de fruitiers, *janvier 2024, Jardin Levat, L'Hydre*



Plantations, *mars 2024, Quimper, Atelier Bivouac*



Broyat pour paillage, *janvier 2024, Jardin Levat, L'Hydre*



Plantations, *mars 2023, Saint Félicien, Atelier Bivouac*

Chantiers - formation liés au mobilier



Création d'un escalier, *avril 2023, Jardin Levat, L'Hydre*



Création de barrière, *février 2024, Jardin Levat, L'Hydre*



Création d'assises, *janvier 2024, Jardin Levat, L'Hydre*



Création de barrière, *avril 2023, Jardin Levat, L'Hydre*

plantations de plants forestiers et arbres fruitiers



Plantations de baliveaux (amandier, poirier, nashi, etc,), *décembre 2024, Jardin Levat, l'Hydre*



Plantations de plants forestiers, *juin 2025 (N+2 après plantations), Itteville, L'Hydre*

Rénovation d'un bâti en serre



Serre du hameau de Vaunières, *(visitée en juin 2025), Village des Jeunes*



Serre du hameau de Vaunières, *(visitée en juin 2025), Village des Jeunes*

Gestion d’une serre et d’une pépinière



Serre, *janvier 2025, Jardin Levat, L’Hydre*



Pépinière communale, *avril 2024, Aubagne*



Pépinière, *janvier 2024, Jardin Levat, L’Hydre*



Serres communautaires, *juin 2025, Plaine Commune*

Bosquet en libre évolution



Création d'une ramée pour bosquet en libre évolution, *octobre 2022, Jardin Levat, L'Hydre*



Lisière mise en réserve, *avril 2020 (N+4), Bruxelles*



Bosquet en libre évolution (N+1) , *mai 2024, Jardin Levat, L'Hydre*



Bosquet en libre évolution, *2002, Argoules, Gilles Clément*

PRENDRE PART AU PAYSAGE

Tout au long de la co-construction du Plan de Paysage, une remarque provenant des acteurs présents (élus, techniciens, habitants, DDT, paysagiste-conseil et architecte-conseil, paysagistes de l'Hydre) s'est répétée :
« Le Plan de Paysage est transversal, il doit surplomber l'ensemble des autres études et ne doit pas être une étude parmi d'autres qu'on regarde et qu'on oublie. »
Ainsi, nous avons nommé un des six **Objectif de Qualité de Paysagère :**

UNE CULTURE DU PAYSAGE PARTAGÉE

Celui-ci surplombe en quelques sortes les cinq autres Objectifs de Qualité Paysagères et les actions du Plan de Paysage afin qu'il infuse dans les démarches de projets et dans les politiques publiques d'aménagement et de gestion des paysages en vallée de la Cère.
Nous détaillons sa mise en place par des actions transversales. Certaines ont déjà pu voir le jour dans les temporalités de réflexion et d'écriture du Plan de Paysage, certaines sont à réaliser rapidement et d'autres à l'issue des premières actions prévues en avril 2026. Toutes sont à faire durer. Ces actions peuvent être portées par la communauté de commune, mais aussi par les élus de chaque commune, les habitants, les techniciens, des gestionnaires ou aménageurs du paysage, et chaque personne touchée par la fabrique du territoire par et pour le paysage.

Nous classons et détaillons ces actions autour de 3 grandes questions :
1- Comment faire pour que le Plan de Paysage ne reste pas dans un placard ?
2- Comment collectivement devient-on garant du Plan de Paysage ?
3- Comment être démonstrateur de la réflexion engagée ?

1- Comment faire pour pas que le Plan de Paysage ne reste pas dans un placard ?

Déjà fait pendant le Plan de Paysage :
-il est diffusé au public via le journal du Paysage

A faire rapidement :
- chaque commune reçoit 1 exemplaire des trois tomes du Plan de Paysage (diagnostic + OQP + Programme de Projets) et 1 exemplaire du ou des posters de site de projet la concernant en format A0., à afficher. La médiathèque reçoit également ces documents.
-chaque commune organise 1 réunion de concertation autour du ou des sites de projet qui la concerne

à faire à partir de mars 2026 : (en interne ou avec l'aide de professionnels)
-mise en place d'autres actions du Plan de Paysage
-une compilation des gazettes `Le journal du Paysage» est éditée, résumant la démarche du Plan de Paysage et accessible à la médiathèque et dans d'autres points stratégiques (écoles, communes, offices du tourisme)
-un ouvrage sur la démarche relationnelle du Plan de Paysage est éditée, après la réalisation d'une action, pour sensibiliser sur la démarche (du type de *Iles d'Auvergne*, de Alain Freytet, édition WB).

2- Comment collectivement devient-on garant du Plan de Paysage ?

Déjà fait pendant le Plan de Paysage :
- s'en servir pour alimenter d'autres documents de planification (SCOT)
- le présenter en conférences des maires

A faire rapidement
- traduction juridique et administrative dans le futur PLUi
- s'en servir pour orienter le projet de territoire et l'ensemble des autres études de la communauté de communes.
- le présenter aux acteurs de la fabrique des paysages lors d'une grande réunion (ONF, agriculteurs, GEMAPI, etc.)
- le présenter aux futurs conférences des maires à la suite des prochaines élections municipales.

à faire à partir de mars 2026 : (en interne ou avec l'aide de professionnels)
-créer un Commission de Paysage comprenant différents acteurs du territoire (habitants, techniciens, élus) qui veille à l'application du Plan de Paysage dans chaque action de gestion ou d'aménagement des paysages. Un temps d'accompagnement à la structuration et de formation de cette commission est nécessaire et peut-être porté par l'Hydre.

3- Comment faire pour être démonstrateur de la réflexion engagée ?

A faire rapidement
- présenter le plan de Paysage lors des rencontres départementales des paysagistes
- présenter une candidature conjointe au Grand Prix du Paysage (communauté de communes + l'Hydre)

à faire à partir de mars 2026 : (en interne ou avec l'aide de professionnels)
- une fois des actions engagées, organiser des Journées du Paysage sur la thématique de la Biorégion, afin de mettre en confrontation des actions concrètes et des pensées philosophiques de la fabrique des territoires (ex : Mathias Rollot (architecte philosophe) et agent technique de la CC, Agnès Sinaï (essayiste) et la GEMAPI, agriculteur du plateau du Coyan et Le Réseau Haies France)
-contacter les maisons d'éditions Wildproject afin de participer à l'avènement d'un ouvrage sur la concrétisation d'un Plan de Paysage.

CONCLUSION

"Plan de Paysage de la vallée de la Cère, la stratégie de la lenteur et si c'était notre projet de territoire ?"

Mais quelle stratégie permet de ralentir ? La reformulation collective de la problématique lors des premières rencontre avec les acteurs du Plan de Paysage et de la vallée de la Cère a permis de préciser cette question

Comment, par le paysage, inciter à ralentir, s'arrêter, s'installer, rester ? Autrement dit, quels projets d'aménagement ou de gestion des paysages permettrait de rendre la vallée plus accueillante, pour un instant comme pour un temps long ?

Le parti pris de chercher à traduire la notion d'accueil et d'invoquer l'échelle de l'immédiat comme celle du long terme a impliqué que nous approfondissions collectivement nos connaissances sur le paysage. Si nous aimons la définition simplifiée du paysage comme **le reflet matériel et sensible des relations entre les êtres vivants et le territoire**, il était nécessaire d'identifier les composantes, les dynamiques et les enjeux de celui de la vallée de la Cère afin d'entrevoir quelle stratégie mettre en place et comment, quelle manière d'agir et où agir.

Pour approfondir, nous avons engager une démarche de paysage dite relationnelle.
Derrière ce concept s'exprime la volonté d'habiter et vivre le territoire, d'aller à la rencontre des uns et des autres, de participer à sa vie locale, faire ses courses et croiser des habitants. Au-delà des paroles volées à la caisse du supermarché ou à la terrasse du café, c'est tout un quotidien qui se déploie : où-est ce que j'habite, qu'est ce que je mange et où, où-est ce que je travaille. Les théories s'envolent pour laisser place à la compréhension réelle de modes de vie, ceux des Cantalous de vallée de la Cère. Finalement, la démarche du Plan de Paysage touche à cela, à la manière dont on vie en vallée de la Cère, territoire rural où se rencontrent les phénomènes nationaux de la recherche du progrès, de la péri-urbanisation, du désir de modernité quand d'autres appellent au retour des traditions, de la paysannerie.
Si le paysage, par sa capacité évocatrice et matérielle de retranscrire ces complexités, venait à proposer un autre récit sortant de cette dualité, prospectif, joyeux et réalisable, pour le territoire rural de la Cère ?

"*Eh bien, vous avez du boulot pour faire rêver de paysage, moi je n'y crois plus, les gens ne rêvent que de leur voiture et de leur pavillon*", nous répond-on sur le marché.

Valérie Jousseaume disait "*Les campagnes ne se parlent pas, elles sont parlées. Les campagnes ne peuvent être observées que comme une forme dégradée de l'urbain* "[3] [...] "*tant c'est par l'opposition à ce qui la domine (la ville, l'urbain, la modernité) qu'elle est depuis longtemps perçue, y compris par elle-même.*"[4], réagissait Juliette Rousseau

3. JOUSSEAUME, Valérie. Plouc Pride, Un nouveau récit pour les campagnes. Avignon : Editions de l'Aube, 2021. p18.
4. ROUSSEAU, Juliette. Péquenaude. Paris : collection sorcières, Edition Camboukaris, 2024. p14.

Et c'est pour cela que nous nous attachons à ce que le Plan de Paysage fasse parler la ruralité de la Cère, par et pour elle-même et non par systématique comparaison à l'urbain.
C'est donc avec joie et envie que collectivement, nous avons inventé **un récit et une posture** à adopter pour les paysages de la vallée de la Cère et leurs futurs projets d'aménagement et de gestion, au travers de l'outil de planification qu'est le Plan de Paysage. Un outil que nous souhaitons appropriable par tous et qui dresse un diagnostic où sont identifiées les forces et les faiblesses du territoire, qui propose des grandes orientations paysagères à conscientiser et à porter politiquement, qui établit un programme de projets pour une opérationnalité cohérente avec l'ensemble faisant la démonstration d'une démarche de projet.

Cela constitue 3 tomes, vous avez là le 3ème entre vos mains. Si vous n'avez pas eu le temps de lire l'intégralité de l'étude ou trouver cela trop long, nous vous recommandons : le récit de territoire à lire au prochain repas de famille ou au coin du feu ; les règles du jeu transversales, la présentation des 6 Objectifs de Qualités Paysagères et la méthode de projet à lire au bureau. Mais pour vous inspirer dans les prochains projets du territoire et les prochains enjeux politiques, il est vivement conseillé de ralentir et prendre le temps de lire l'ensemble.

Proximité [dans l'espace] : situation d'une chose qui est à faible distance d'une autre chose ou de quelqu'un, de deux ou plusieurs choses qui sont rapprochées.[5]
De manière succincte, nous vous livrons dans cette conclusion un aperçu de comment ralentir en vallée de la Cère.

5. [CNRTL] « proximité », Centre national de ressources textuelles et lexicales,
6. Beaucire Francis (2006). Songer à la vitesse. *Le dossier de demain de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise n°5.* Université René Descartes Paris-5

La stratégie de la lenteur est celle de la fabrique d'une vallée de la proximité.
Alors on comprend que ralentir n'est pas seulement l'affaire d'une route et des individus qui la pratiquent. Ralentir, comme le disait Francis Beaucire[6], c'est porter une attention particulière à l'utilisation des ressources et à la façon dont elles irriguent nos modes de vie. Ralentir, c'est aussi prendre le temps d'observer, se re-rencontrer, prendre part ensemble aux projets qui créent du commun.

Ralentir, est-ce vraiment possible ?
Dans cette étude, nous avons tenté le ralentissement en prenant soin d'écouter les uns, de parler aux autres, d'observer toute la vallée sans vouloir en oublier une miette, de produire des documents audibles et transposables, de toujours conserver une vision globale et transversale. Nous pouvons le dire car nous l'avons éprouvé, ralentir demande d'infléchir nos façons de faire, ce qui demande du travail mais à le mérite de provoquer beaucoup de désir à inventer de nouveaux récits de vie et des manières de les mettre en œuvre.

Si bien que si certains en doutait, ralentir en vallée de la Cère, c'est bien se mettre au travail. Un travail que nous vous invitons à faire collectivement, et qui ne va pas sans une volonté politique forte d'aller parfois, voire souvent, à l'encontre d'une accélération générale et ambiante.

A vous, actuels et futurs porteurs d'actions pour la gestion et l'aménagement des paysages : prenez le temps de considérer les besoins, les désirs du territoires et ses enjeux, de déployer une démarche de projet sobre et relationnelle, de conserver une vision globale et transversale, plutôt que de foncer tête baissé sur les opportunités de projet et de financements souvent porteurs d'accélération.

BIBLIOGRAPHIE

citations

1. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2016). *Annexe 2 - éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf

2, 6. Beaucire Francis. (2006). Songer à la vitesse. *Le dossier de demain de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise n° 5*. Université René Descartes Paris-5".

3. JOUSSEAUME, Valérie. Plouc Pride, un nouveau récit pour les campagnes. Avignon : Editions de l'Aube, 2021. p18.

4. ROUSSEAU, Juliette. Péquenaude. Paris : collection sorcières, Edition Camboukaris, 2024. p14.

5 [CNRTL] « proximité », Centre national de ressources textuelles et lexicales, https://www.cnrtl.fr/definition/proximit%C3%A9

sources de documentation

Oc'teha, Communauté de Communes du Cère et Goul en Carladès, Préfecture du Cantal. Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès. (2019).

DREAL Auvergne. Atlas pratique des paysages d'Auvergne. Fiche Ensemble de Paysage. n°9.06 Les vallées, gorges et défilés. Vallée et gorges de la Cère. (2015)

LMPU, A3-Paysage, Ségic. RN122, aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère et plan de circulation. Etude d'opportunité phase 2. (2019)

A3-Paysage, Ségic, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plan de circulation de la RN122 - AVP, documents de présentation publique. (2023)

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Programme Petites Villes de Demain :
- convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation des territoires (ORT). (2023). avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- Note de synthèse des ateliers "révélations" - "le nouveau pas" (2022) Commune de Vic-sur-Cère.
- Petites villes de demain en Carladès. Annexe 1 à la convention cadre - Diagnostic de territoire. (2022)
- Petites villes de demain en Carladès. Annexe 6 à la convention cadre - Plan d'actions. (2023)

Archives départementales du Cantal. D'un rocher à l'autre, Monaco-Carladès, quatre siècles d'Histoire [en ligne] Archives départemenales du Cantal. 2014. https://archives.cantal.fr/explorer/expositions-et-albums/expositions-virtuelles/dun-rocher-a-lautre-monaco-carlades-quatre-siecles-dhistoire

AGERIN, Commune de Vic-sur-Cère, DDT Cantal. Plan de Préventions des Risques, inondations - mouvements de terrains. Caractérisation des aléas inondations et mouvements de terrains. (2022)

Préfecture du Cantal, DDT Cantal, Ministère de la transition écologique et solidaire. Plan de Préventions des Risques, mouvements de terrains de la Commune de Thiézac. Livret I - Note de présentation. et Livret II - Réglement. (2019).

Artelia agence de Bordeaux, DDT Cantal. Caractérisation de l'aléa inondation de la Cère, de Saint-Jacques-des-Blats au pont du Laurent sur la commune de Polminhac. Carte des hauteurs d'eau. (2016)
Archives départementales du Cantal. D'un rocher à l'autre, Monaco-Carladès, quatre siècles d'Histoire [en ligne] Archives départemenales du Cantal. 2014. https://archives.cantal.fr/explorer/expositions-et-albums/expositions-virtuelles/dun-rocher-a-lautre-monaco-carlades-quatre-siecles-dhistoire

Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, Réseau Sagne, Le réseau qui se mouille, Les mares des milieux à préserver, 2020.

L'école du terrain, L'Arban, Milles Plateaux [en ligne]. novembre 2024 [consulté le 14/08/2025]. Disponible sur https://lecoleduterrain.fr/projet/457842/

L'école du terrain, La Zone Pilote d'Habitat, l'Ecopôle et le Village en chantier [en ligne]. février 2024 [consulté le 14/08/2025]. Disponible sur https://lecoleduterrain.fr/projet/un-village-en-chantier/

L'école du terrain, outils et ressources pour l'éxpérimentation architecturale, urbaine et paysagères [en ligne]. La Preuve par 7. 2022 [consulté le 14/08/2025]. https://lecoleduterrain.fr/

EPFL Pays Basque [en ligne] [consulté le 23/06/2025] https://www.epfl-pb.fr/

ouvrages

S. LOPEZ, F.DEMIGNEUX, L'Hydrologie régénérative, la révolution d'une seule goutte d'eau, Le Rouge & LeBlanc, 2021.

G.DUBUS DE WARNAFFE, Pour une gestion écologique des forêts : récolter du bois dans une forêt vivante, Terres vivantes, 2023.

A. MAGNAGHI, La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun, Eterotopia, 2014.

documentaire

CHEVET, Brigitte, réal. Le village qui voulait planter des arbres, Talweg production, 2025.

Canopée 12, ADOC, IN'VD Cyclo Motivés, l'Auberge Espalionne, Le labo d'aqui, réal. Virage vers le futur, 2023.

autres sources

documentation libres sur internet

échanges avec les maires des communes de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

échanges avec des agriculteurs et agricultrices du territoires, avec des représentants des organismes de gestions des eaux et des forêts, avec des techniciens municipaux.

échanges avec les habitant.es de la vallée lors des ateliers animés et de rencontres informelles lors de nos résidences.

ANNEXES

En annexe de ce dossier sont fournies :

- Les planches A0 des 6 sites de projet, en version imprimable : A0-PPVC-L'Hydre-Posters-vimpression.pdf
- Les planches A0 des 6 sites de projet, en version numérique : A0-PPVC-L'Hydre-Posters-vnumérique.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 1, à imprimer en A3 : A3-2000-PPVC-L'Hydre-SITE1.vimpression.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 2, à imprimer en A2 : A2-7500-PPVC-L'Hydre-SITE2.vimpression.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 3, à imprimer en A3 : A3-2000-PPVC-L'Hydre-SITE3.vimpression.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 4, à imprimer en A2 : A2-5000-PPVC-L'Hydre-SITE4.vimpression.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 5, à imprimer en A3 : A3-2000-PPVC-L'Hydre-SITE5.vimpression.pdf
- La carte Diagnostic Situé du site 6, à imprimer en A2 : A0-7500-PPVC-L'Hydre-SITE6.vimpression.pdf

Les documents suivants ont été produits afin d'illustrer les dynamiques végétales dans la vallée de la Cère selon leur altitude et exposition au soleil. Ils ont été support de beaucoup de nos réflexions.

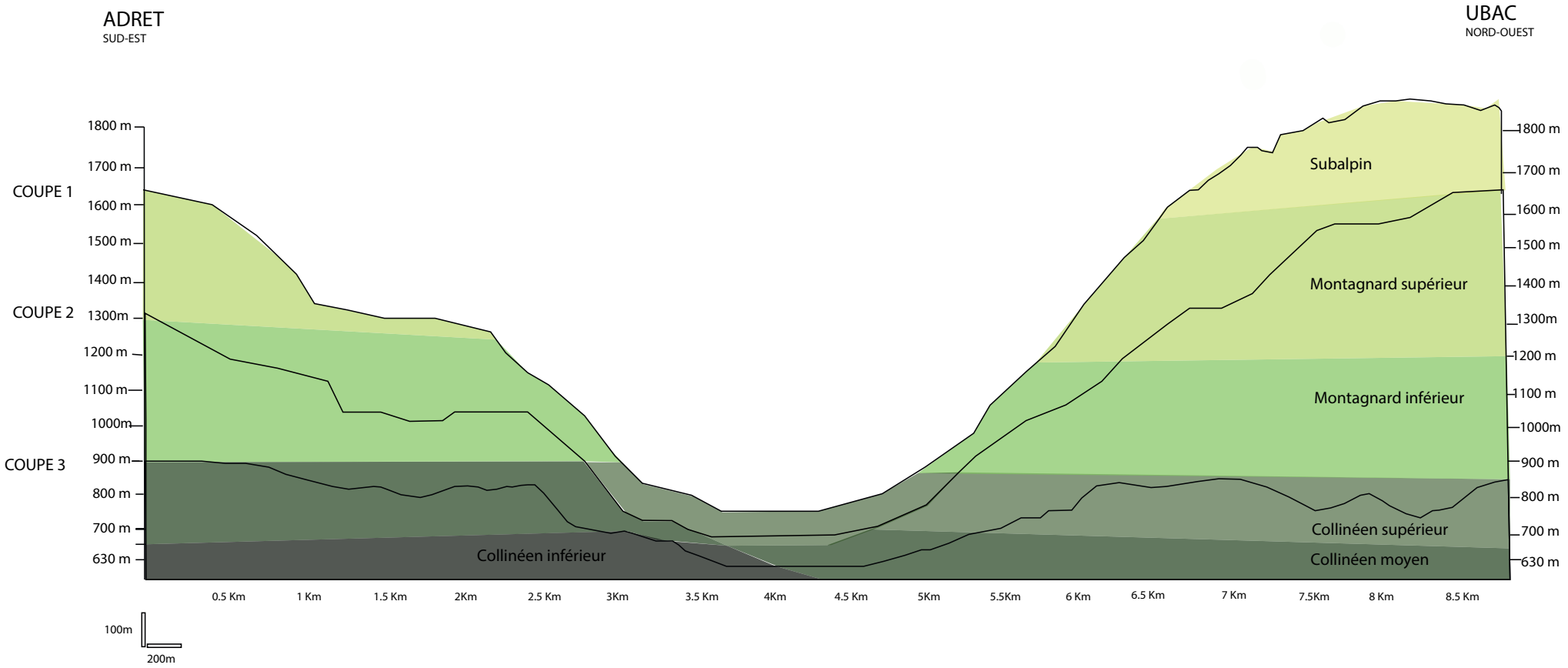

Coupe de la vallée de la Cère avec les différents étages de végétation selon leur exposition et leur altitude.

Etage Collinéen inférieur

0-30 ans
Stade pionnier
(friche herbacée puis fruticées)

30 à 70 ans
Stade de jeune boisement pionnier

70 à 150 ans ans
Boisement
de transition

150 à 300 ans,
Forêt climacique

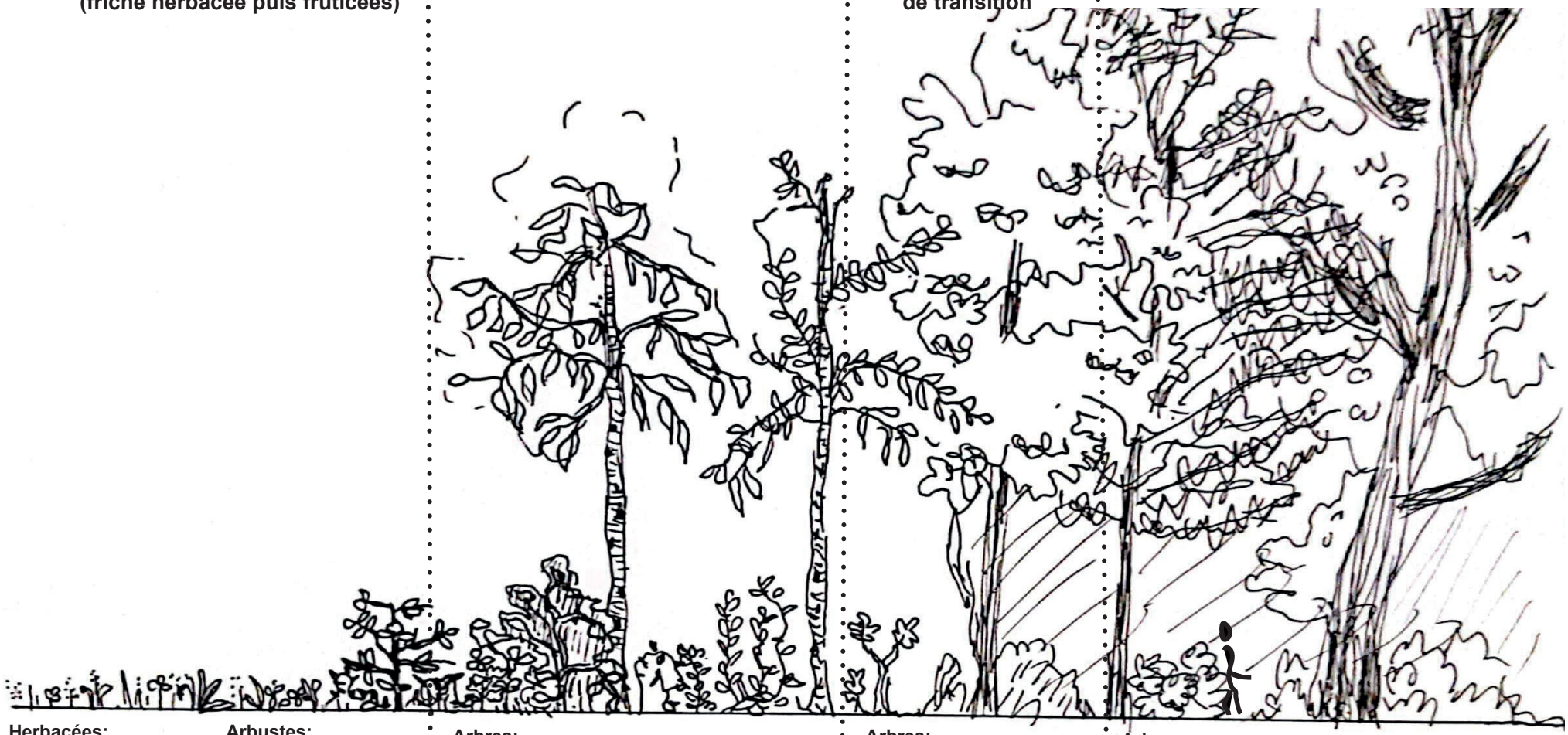

Herbacées:

-Pissenlit
(Taraxacum officinale)
-Paturin annuel
(Poa annua)
-Plantain lancéolé
(Plantago lanceolata)
-Rumex
(Rumex obtusifolius)

Arbustes:

-Ronce
(Rubus fruticosus)
-Prunellier
(Prunus spinosa
-Aubépine
(Crataegus monogyna)
-Noisetier
(Corylus avellana)

Arbres:

-Bouleau
(Betula pendula)
-Peuplier tremble
(Populus tremula)
-Saule marsault
(Salix caprea)
-Sorbier
(Sorbus aucuparia)

Arbres:

-Chêne pédonculé
(Quercus robur)
-Chêne pubescent
(Quercus pubescens)
-Charme
(Carpinus betulus)
-Frêne
(Fraxinus excelsior)

Arbres

-Chêne pubescens
(Quercus pubescens)
-Chêne pubescent
(Quercus pubescens)

Herbacées:

-Lierre (Hedera helix)
-Primevère commune
(Primula vulgaris)

Arbustes:

-Noisetier
(Corylus avellana)
-Fusain
(Euonymus europaeus)
-Viorne lantane
(Viburnum lantana)

+ versant nord

Etage collinéen moyen

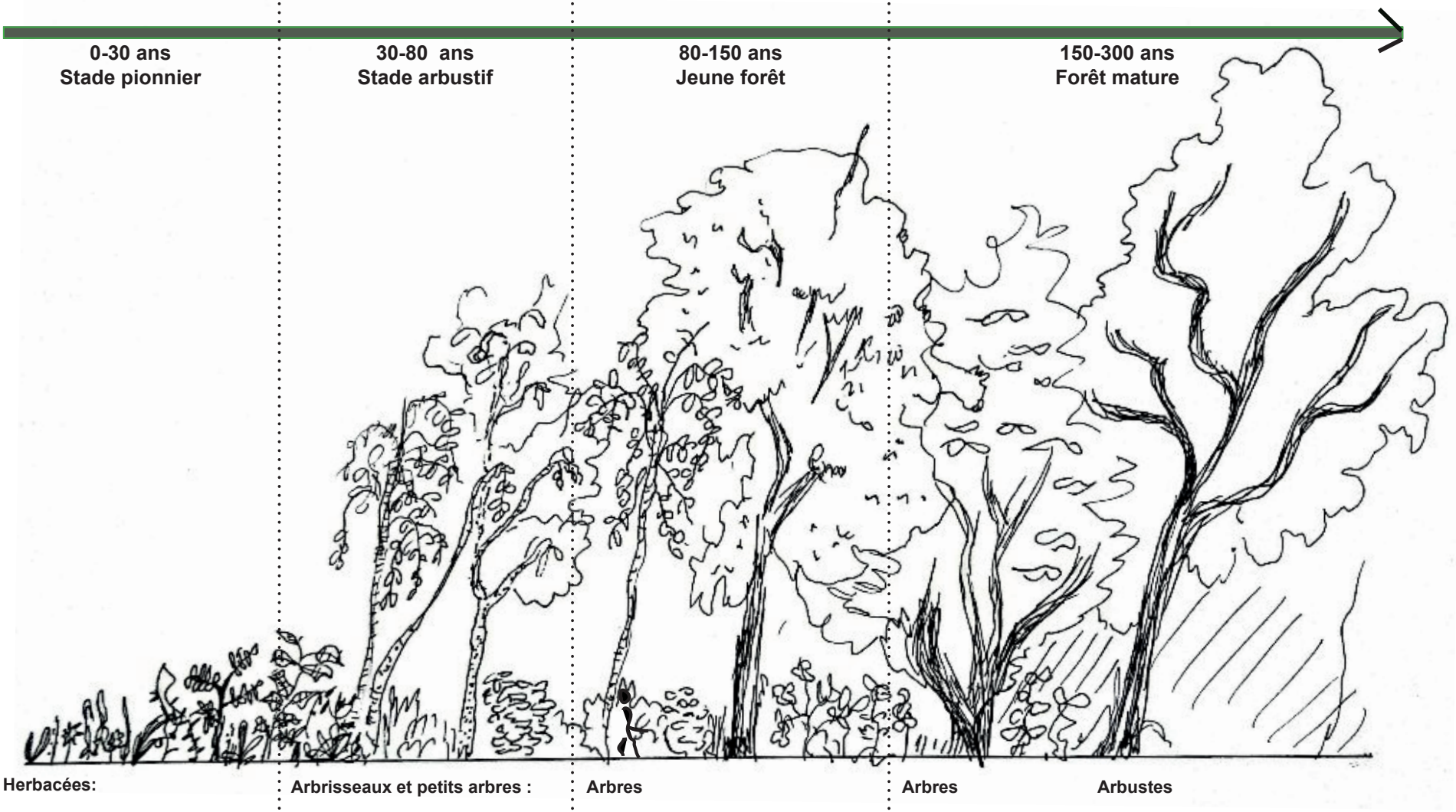

Herbacées:

-Plantain lancéolé
(Plantago lanceolata)
-paturin anuelle(Poa annua)
-Rumex (Rumex acetosella)

Arbrisseaux rapide:

-ronces Rubus fruticosus
-prunellierPrunus spinosa
-noisetier Corylus avellana
-Aubépine (Crataegus monogyna)

Arbrisseaux et petits arbres :

-Sorbier des oiseleurs
(Sorbus aucuparia.)
-Bouleau veruqueux
(Betula pendula)
-Populus tremula (peuplier tremble)

Arbres

Chêne sessiliflore (Quercus petraea)
-Charme (Carpinus betulus)
-Hêtre, parfois en transition
(Fagus sylvatica)
-Erable champêtre (Acer campestre)

Espèces de sous bois

-mousses,
-fougères,
-oxalis

Arbres

-Chêne sessiliflore
(Quercus petraea)
-Charme commun
(Carpinus betulus)
-Hêtre, localement
(Fagus sylvatica)

Arbustes

-Houx,(Ilex aquifolium)
-Noisetier
(Corylus avellana,)
-Fusain
(Euonymus europaeus)

Espèces de sous bois

-mousses

Etage collinéen supérieur

+ versant nord



Herbacées:

-Rumex (Rumex acetosella)
-paturin annuel (Poa annua)
-mousses

Arbrisseaux rapide:

-Ronces (Rubus fruticosus)
-Prunellier (Prunus spinosa)
-Noisetier (Corylus avellana)

Arbrisseaux et petits arbres :

-Sorbier des oiseleurs (sorbus aucuparia.)

-Bouleau veruqueux (Betula pendula)

Arbres

-Hêtre (Fagus sylvatica)
- un peu de Sapins (Abies alba)

Espèces de sous bois

-mousses,
-fougères,
-oxalis

Arbres

-Chêne secille (Quercus petraea),
-Chêne pédonculé (Quercus robur)
-quelques hêtres (Fagus sylvatica)

Arbustes

-Erable à feuille de platane (Acer pseudoplataneus)
-Sorbier des oiseleurs (sorbus aucuparia.)

Espèces de sous bois

-mousses

Etage Subalpin

Stade rare et très lent à se mettre en place dans le Cantal (altitude limite).

0-10 ans
Stade pionnier

10 à 50 ans ans
Stade de landes subalpines

50 à 120 ans
Stade de fourrés pré-forestier

120-300 ans
Landes ou bois clair (forêt relictuelle)

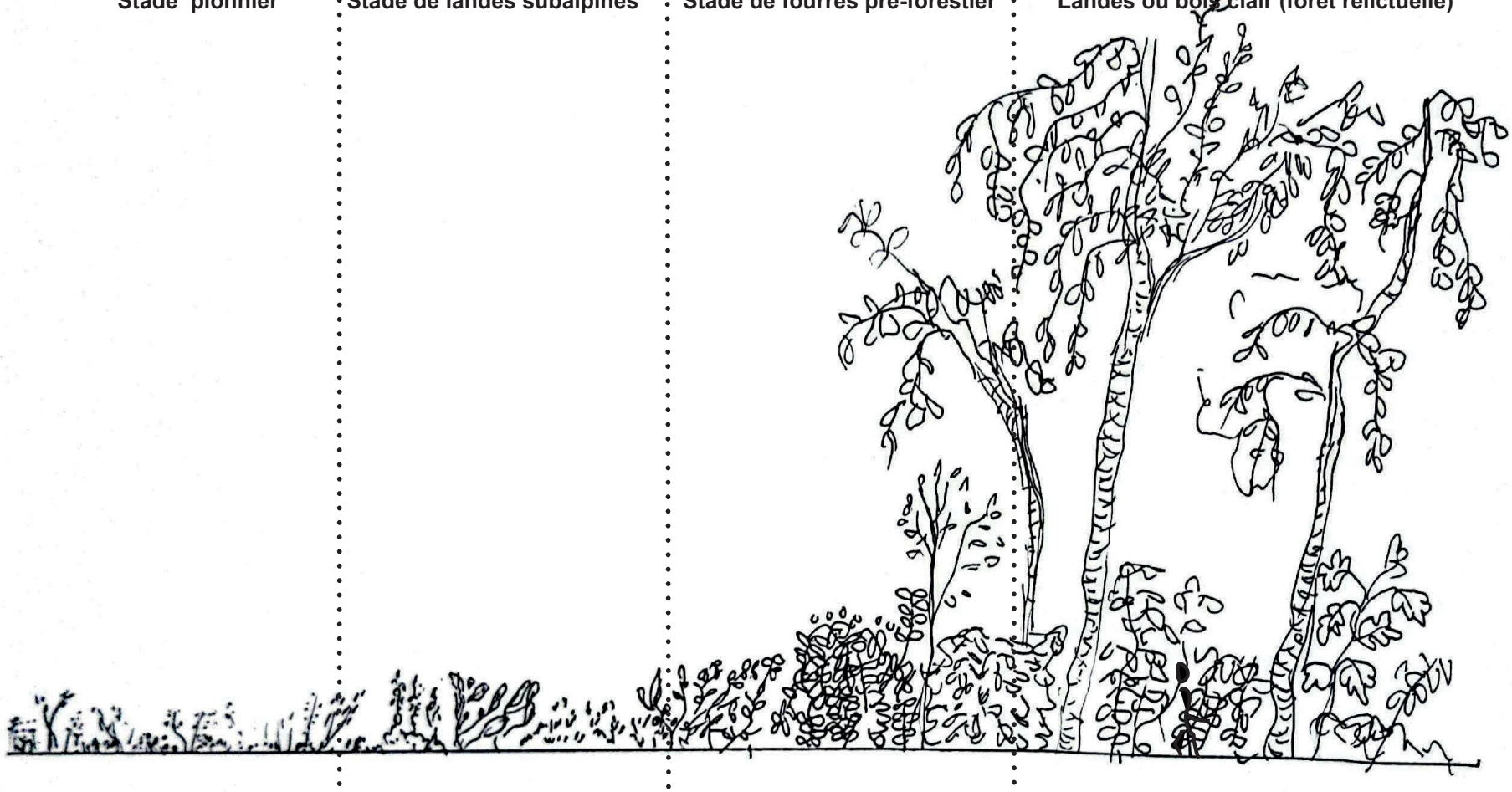

Herbacées:

-Fétuque rouge (Festuca rubra)
-Agrostide (Agrostis capillaris)
-Thym serpolet (Thymus serpyllum)
-Silene acaule (Silene acaulis)

Buissons:

-Bruyère commune
(Calluna vulgaris)
-Myrtille
(Vaccinium myrtillus)
-Airelle des marais
(Vaccinium uliginosum)
-Genévrier nain
(Juniperus communis nana)

Arbres

-Sorbier des oiseleurs
(Sorbus aucuparia)
-Saule marsault (Salix caprea)
-Bouleau pubescent
(Betula pubescens)

Arbres

-Sorbier des oiseleurs
-Bouleau pubescent
(Betula pubescens)

Buissons:

-Bruyère commune
(Calluna vulgaris)
-Myrtille
(Vaccinium myrtillus)
-airelle des marais
(Vaccinium uliginosum)
-Genévrier nain
(Juniperus communis nana)

Etage Montagnard inférieur

0-10 ans
Stade pionnier

10-40 ans
Stade arbustif

40-80 ans
Jeune forêt

80-150 ans
Forêt mature



Herbacées:

-Calamagrostis (Calamagrostis epigejos)
-Fétuque (Festuca ovina)
-.Paturin (Poa pratensis)

Arbrisseaux rapide:

- Bouleau verruqueux (Betula pendula)
-Saule (Salix caprea)

Arbrisseaux et petits arbres :

-Sorbier des oiseleurs (sorbus aucuparia.)

-Merisier (Prunus padus)
-jeune Hêtre (Fagus sylvatica)

Arbres

-Hêtre (Fagus sylvatica)
-Sapin (Abies alba)
-Erable à feuille de platane (Acer pseudoplataneus)

Arbres

-Hêtre (Fagus sylvatica)
-Sapin (Abies alba)
-Chêne secille (Quercus petraeaà)

Arbustes

-Erable à feuille de platane (Acer pseudoplataneus)
-Sorbier des oiseleurs (sorbus aucuparia.)

Strate muscinale

-mousses

Etage Montagnard supérieur

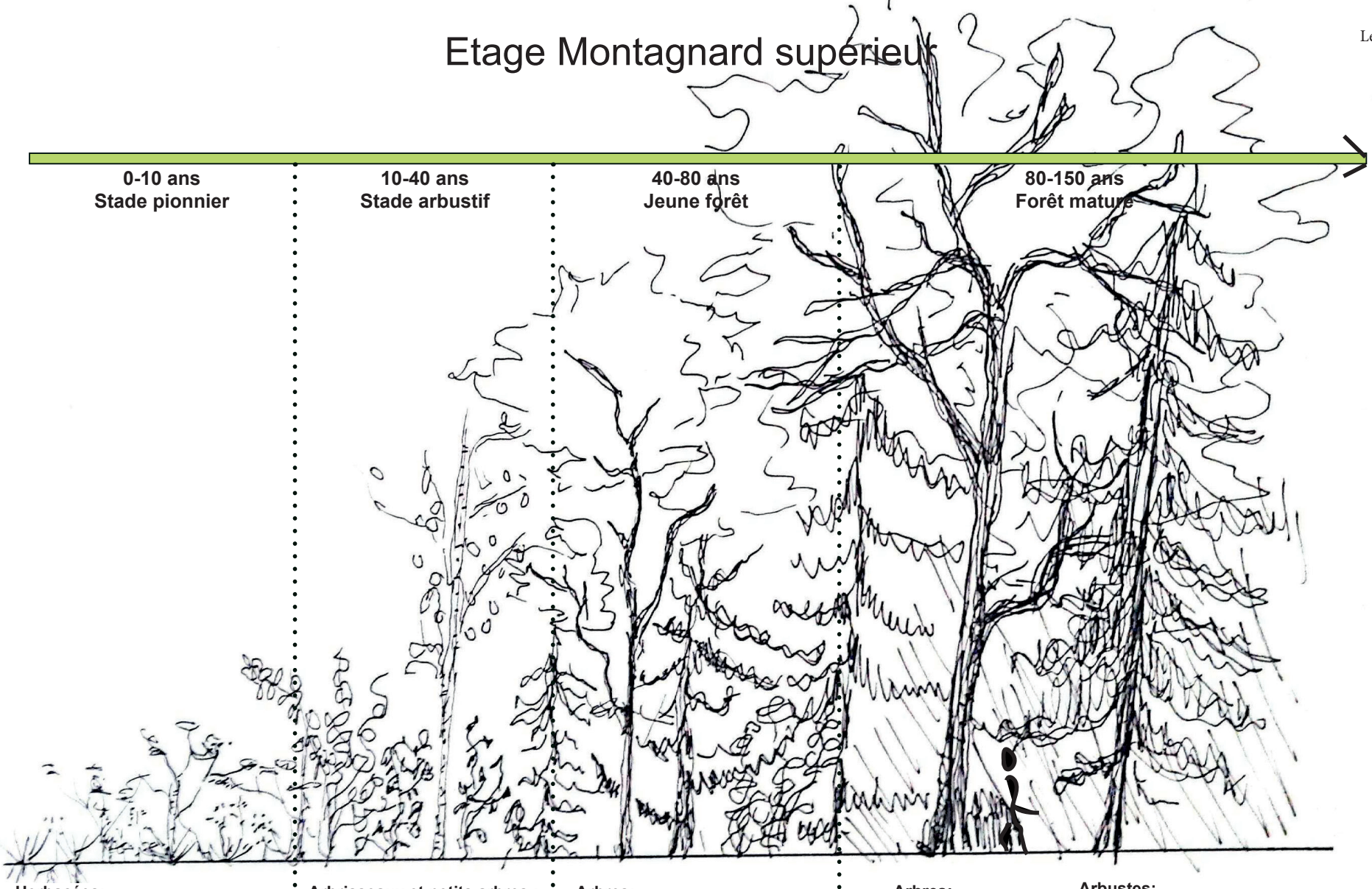

Herbacées:

-Nard raide (Nardus stricta)
-Fétuque ovine (Festuca ovina)
-Anthoxanthe odorant
(Anthoxanthum odoratum)

Arbrisseaux rapide:

-Bouleau verruqueux
(Betula pendula)
-Callune (Calluna vulgaris)

Arbrisseaux et petits arbres :

-Sorbier des oiseleurs
(Sorbus aucuparia)
- Saule
(Salix)
- Aulne vert
(Alnus alnobetula)

Arbres:

- Hêtre
(Fagus sylvatica)
--Sapin
(Abies alba)

Espèces de sous bois

-Mousses,
-Fougères,
-Oxalis

Arbres:

- Hêtre
(Fagus sylvatica)
--Sapin
(Abies alba)

Arbustes:

-Erable à feuille de platane
(Acer pseudoplatanus)
-Sorbier
(Sorbus aucuparia)

Espeèces de sous bois

-mousses



L'Hydre

Carladès Communauté de Communes

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

PLANS de PAYSAGE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer